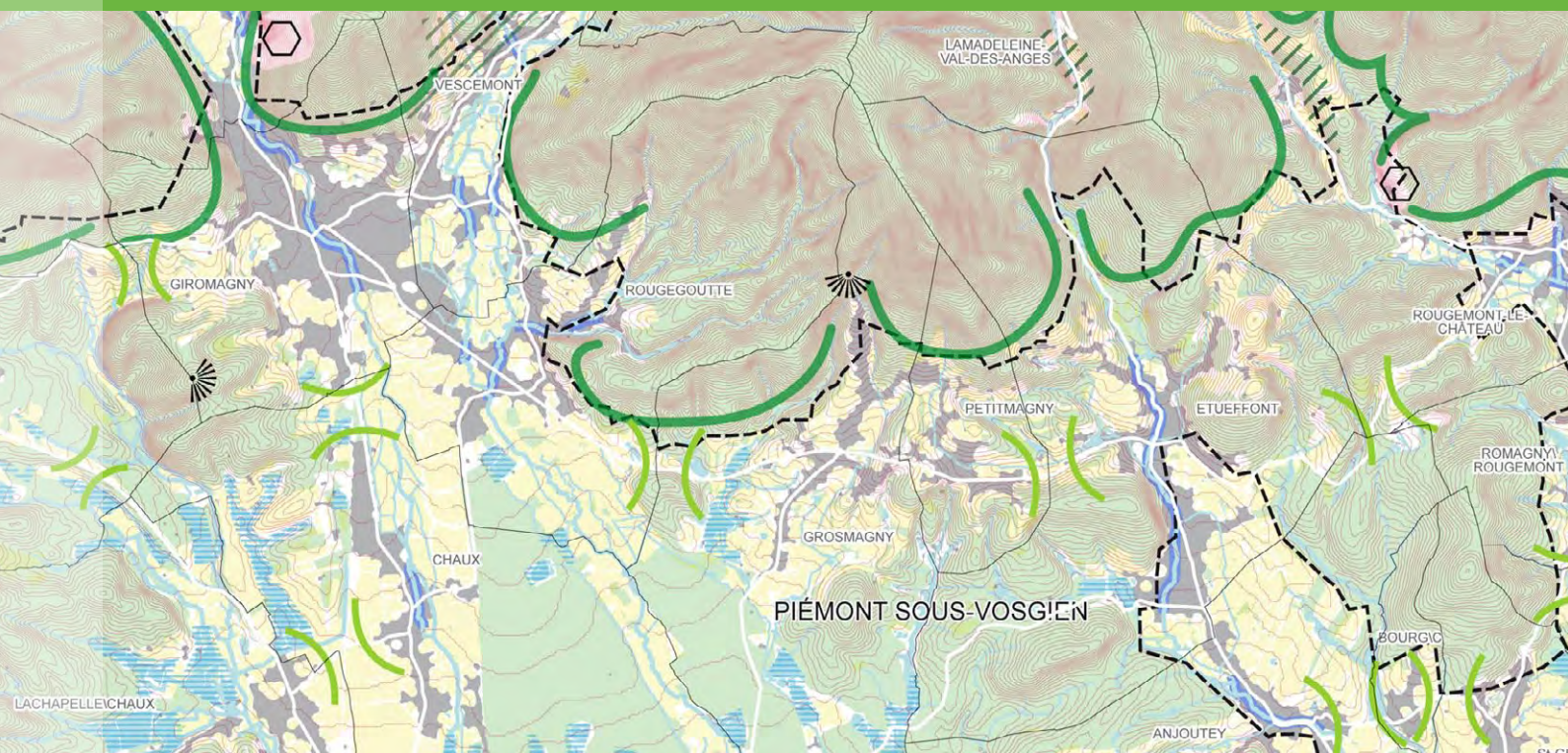




Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

PROGRAMME DE TRAVAIL 2017

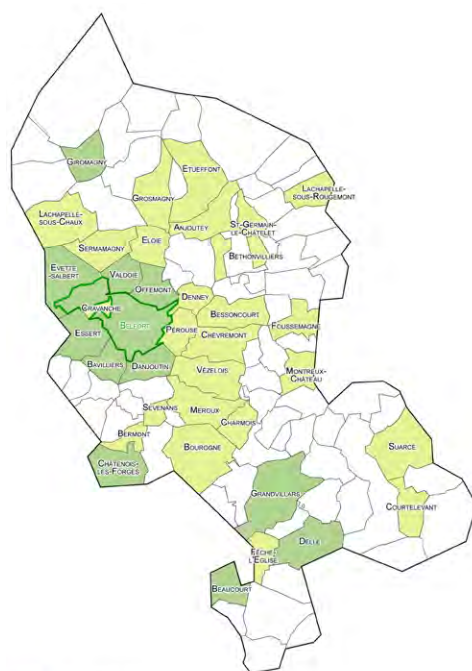


Partenariat et gouvernance	4
Dimension locale	4
Dimensions régionale et nationale	5
Les instances et les membres	6
 Rapport d'activité 2016	 8
Le programme partenarial : fiches-études	8
<i>Socio-démographie & Habitat / Espace économique</i>	
<i>Mobilité / Enjeux territoriaux - régionaux - locaux</i>	
<i>Environnement / Planification & urbanisme réglementaire</i>	
<i>Conception urbaine / Animation - Diffusion</i>	
Les contrats extérieurs	56
 Programme partenarial 2017	 58
40 ans de l'AUTB : poursuivre le dialogue	58
Les nouveaux formats territoriaux	59
Le patrimoine, le paysage, le sol... les biens communs	60
Une agence d'urbanisme sur le terrain	61
<i>Socio-démographie & Habitat / Espace économique</i>	
<i>Mobilité / Enjeux territoriaux - régionaux - locaux</i>	
<i>Environnement / Planification & urbanisme réglementaire</i>	
<i>Conception urbaine / Animation - Diffusion</i>	
Intérêt partenarial et partage du programme	74
 L'équipe	 77

PARTENARIAT & GOUVERNANCE

DIMENSION LOCALE

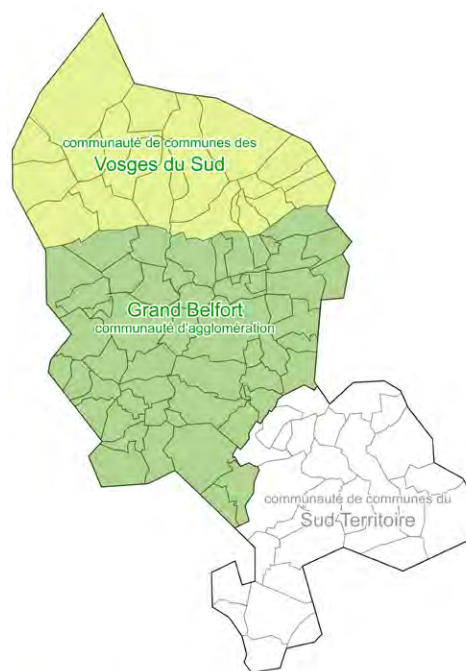
Les communes du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2016



- Membre de droit
- Communes membres > 2000 hab.
- Communes membres < 2000 hab.

Fond SIG AUTB 2016
mai 2017

Les EPCI du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2016



- 105 312 habitants
- 15 398 habitants

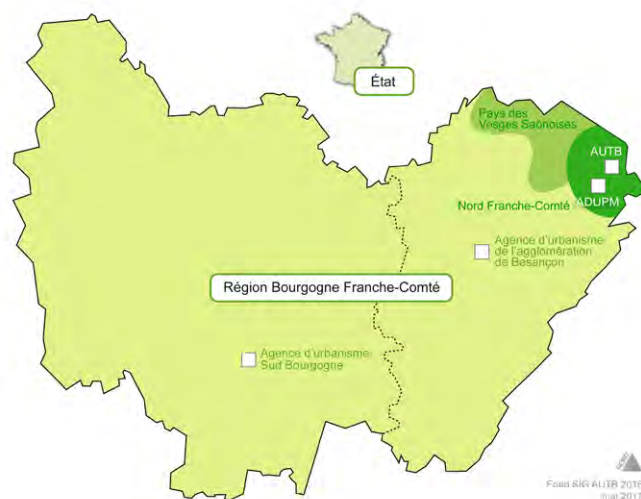
Sources : INSEE RPP 2016
Fond SIG AUTB 2016
mai 2017

Les instances membres de l'AUTB en 2016



DIMENSIONS RÉGIONALE ET NATIONALE

Les partenaires de l'AUTB à l'échelle régionale et nationale en 2016



Les réseaux d'agences de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)



LES INSTANCES & LES MEMBRES

Le bureau

Président	MESLOT Damien
Vice-présidents	HERZOG Jean-Marie KOEBERLÉ Éric BONIGEN Jacques
Trésorier	PERRIN Cédric
Secrétaire	ANDERHUEBER Jean-Luc

L'assemblée générale

Collège 1 : Membres de droit		
	État	5
	Département 90	5
	Ville de Belfort	5
	Grand Belfort communauté d'agglomération	5
Collège 2 : Collectivités territoriales - Structures intercommunales		
	SM SCoT	1
	SMTc TB	1
	SMAU	1
	Conseil Régional de Bourgogne/FC	1
	CC des Vosges du Sud	1
	PETR des Vosges Saônoises	1
Collège 3 : Communes de plus de 2000 habitants		
11 communes : 1 représentant/commune		
	BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHATENOIS-LES-FORGES - DANJOUTIN - DELLE ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE	11
Collège 4 : Communes de moins de 2000 habitants		
27 communes : 1 représentant/commune		
	ANJOUTEY - BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS BOUROGNE - CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT - CRAVANCHE DENNEY - DORANS - EGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FECHÉ-L'ÉGLISE FOUSSEMAGNE - GROSMAGNY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - MEROUX - MONTREUX-CHÂTEAU PEROUSE - ST GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY SEVENANS - SUARCE - VÉZELOIS	27
Collège 5 : Autres organismes		
	CIA 25/90	1
	CCI 90	1
	ADN-FC	1
	Territoire Habitat	1
	Néolia	1
	Sodeb	1
TOTAL DES MEMBRES		70

Le conseil d'administration (au 1^{er} janvier 2017)

Membres de droit			20
ÉTAT	BESANCENOT Hugues BONIGEN Jacques WODLI Séverine LÉVIN Philippe BOURDOIS Arnaud	Préfet DDT 90 UDAP 90 DDFIP 90 DREAL BFC	
DÉPARTEMENT 90	BOUQUET Florian IVOL Marie-Hélène ROUSSE Frédéric CHITRY-CLERC Marie-Claude DE BREZA Julie	Président Vice-Présidente Vice-Président Vice-Présidente Conseillère Départementale	
VILLE DE BELFORT	MESLOT Damien HERZOG Jean-Marie VOLA Yves MENTRE Delphine LOPEZ Isabelle	Député-Maire Adjoint Adjoint Adjointe Conseillère Municipale	
GRAND BELFORT	MESLOT Damien REY Pierre BOUCARD Ian KOEBERLÉ Éric GUIOT Jacqueline	Président Vice-Président Vice-Président Conseiller Communautaire Conseillère Communautaire	
Collectivités territoriales - Structures intercommunales*			4
SM SCoT	HERZOG Jean-Marie	Président	
SMTc TB	GUILLEMET Bernard	Président	
Conseil R. Bourgogne/FC	CLAVEQUIN Maude	Vice-Présidente Déléguée	
SMAU	BUCHWALDER Daniel	Délégué	
Communes de plus de 2000 habitants*			4
BEAUCOURT	PERRIN Cédric	Maire	
ESSERT	GAUME Yves	Maire	
GIROMAGNY	CODDET Christian	Conseiller municipal	
OFFEMONT	CARLES Pierre	Maire	
Communes de moins de 2000 habitants*			4
BERMONT	ROSSELOT Jean	Maire	
DORANS	SCHNOEBELEN Daniel	Maire	
MEROUX	MARTIN-GARCIA Chantal	Adjointe	
St GERMAIN-LE-CHÂTELET	ANDERHUEBER Jean-Luc	Maire	
Autres organismes*			4
CIA 25/90	FLOTAT Georges	Vice-Président	
CCI 90	ALBIZATI Alain	Trésorier	
NEOLIA	FERRAND Jacques	Directeur Général	
SODEB	CNUDE Jean-Pierre	Président	
TOTAL DES ADMINISTRATEURS			36

* collègues à renouveler en 2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

LE PROGRAMME PARTENARIAL : FICHES-ÉTUDES

Socio-Démographie et Habitat _____ 10

- Observatoire socio-démographique
- L'activité immobilière et foncière en 2015 dans le Territoire de Belfort
- Les chiffres-clés de l'habitat du Territoire de Belfort
- La Conférence Intercommunale du Logement
- Les Rencontres des acteurs de l'habitat
- Quels leviers pour renforcer l'attractivité résidentielle ?

Espace économique _____ 17

- Atlas des sites à vocation d'activités
- Territoire du Nord Franche-Comté : l'espace médian

Mobilité _____ 20

- Suivi et actualisation du SDA'ap
- Inventorier les entreprises du PTU pour apprécier le versement transport

Enjeux territoriaux - régionaux - locaux _____ 23

- Dynamiques territoriales en Bourgogne Franche-Comté
- AML pour la revitalisation des bourgs-centres francomtois
- Conseiller et appuyer les collectivités au quotidien

Environnement _____ 27

- L'eau, valeur d'aménagement dans le Nord Franche-Comté
- Aménagement de l'ancienne gravière de Bellerive
- L'État Initial de l'Environnement dans les PLU
- Plans Locaux d'Urbanisme et zones humides
- Observatoire photographique du paysage : l'aménagement de l'étang des Forges

Planification et Urbanisme réglementaire 33

- Animation du SCoT du Territoire de Belfort
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le SCoT des Vosges Saônoises
- CCHS : élaboration et accompagnement de la démarche PLUi
- Pays sous Vosgien : séminaire de présentation du diagnostic PLUi
- Vosges du Sud : la perspective d'un PLUi
- Mettre en pratique la modernisation du Code de l'urbanisme
- Élaboration d'un PADD à l'échelle d'un village
- Mener à bien les petites procédures d'urbanisme
- PLU de Belfort : appui à la révision
- PLU de Belfort : élaboration du PADD
- PLU de Belfort : élaboration d'un volet patrimonial

Conception urbaine 45

- Rue André Parant à Belfort : hypothèse d'urbanisation et potentiel constructible
- Ancienne laiterie des Forges à Belfort : recommandations pour la mutation des terrains
- Stade du Mont à Belfort : hypothèses d'urbanisation et orientations d'aménagement
- Écocampus Belfort Techn'Hom : appui au processus de programmation

Animation - Diffusion 50

- Club PLUi sur le patrimoine bâti et paysager
- 37ème Rencontre de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
- Refonte du site internet autb.fr
- Les archives et la documentation de l'AUTB



Socio-démographie & Habitat

- Observatoire socio-démographique
- L'activité immobilière et foncière en 2015 dans le Territoire de Belfort
- Les chiffres clés de l'habitat du Territoire de Belfort
- La Conférence Intercommunale du Logement
- Les Rencontres des acteurs de l'habitat
- Quels leviers pour renforcer l'attractivité résidentielle ?



Observatoire socio-démographique

Analyse des données socio-démographiques

Programme partenarial, 2016

Partenaires

INSEE, DREAL, CAB, Ville de Belfort

Référent / Contact

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Conditions d'accès

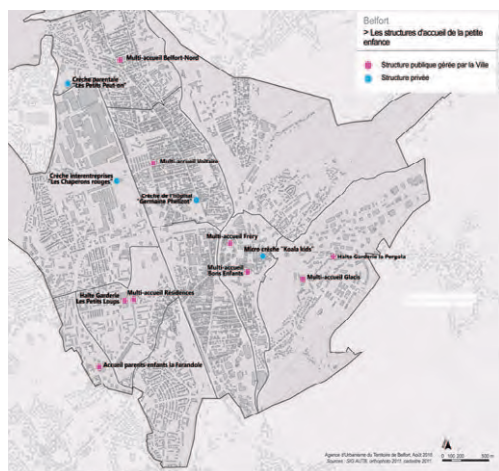
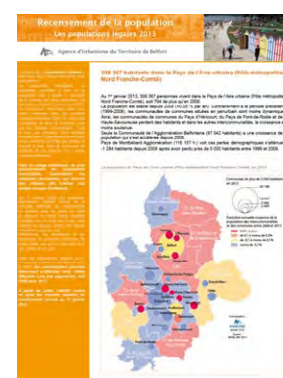
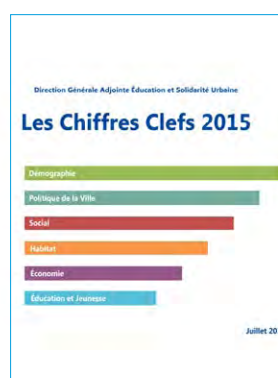
téléchargeable sur autb.fr



Objectif de l'activité

Les évolutions socio-démographiques locales sont l'objet d'un suivi permanent des données INSEE et autres sources et d'une analyse des territoires (dynamiques territoriales comparées).

Ces éléments donnent lieu à des publications et trouvent leur utilité dans les politiques publiques.



Les documents réalisés et les contributions

- Les populations légales 2013 : un document de 4 pages dans lequel l'AUTB fait le point sur les résultats des populations légales.
- Les Indicateurs de l'Habitat de l'agglomération Belfortaine : un fascicule de 8 pages contenant les principaux indicateurs de l'habitat.
- Les Chiffres Clefs de la CAB avec en première partie, des chiffres CAB sur les plusieurs thématiques (démographie, habitat, politique de la ville, social, économie, et éducation-jeunesse) et des comparatifs (31 agglomérations françaises) et en seconde partie, des chiffres d'activités 2015 de la Direction Générale Adjointe de l'Éducation et de la Solidarité Urbaine.
- La Carte scolaire de la Ville de Belfort, avec les prévisions d'effectifs scolaires.
- Une participation au diagnostic égalité femmes-hommes pour la ville de Belfort.
- Une mise à disposition continue de données, analyses (graphiques, tableaux, cartes) pour les partenaires.

Les perspectives

Les documents réalisés en 2016 seront reproduits en 2017, en prenant en compte les nouveaux périmètres (Grand Belfort...). Les portraits des 5 Quartiers Politique de la Ville (Résidences-le Mont, Les Glacis du Château, Bougenel-Mulhouse, Dardel la Méchelle et Arsot-Ganghoffer) seront finalisés début 2017.

Avec les changements de périmètres des EPCI, des portraits de territoires seront plus que jamais nécessaires pour appréhender les dynamiques locales.

Données d'activités Éducation et Jeunesse									
Année scolaire 2016-2017									
Quartier	ES	REP	SE	SE	SE	SE	SE	SE	SE
SAINT-EXUPÉRY	11	REP	83	3	de 15 à 18	28	42		68
CHATELAIN	1		76	3	de 15 à 18		23	23	73
JEAN JAURES	1		70	3	de 15 à 18		28	27	20
PAULINE KERGOMARD	1		84	3	de 15 à 18		33	21	34
LOUISE ARAGON	11	REP	73	4	de 15 à 18	104		34	38
EMILE DEQUANT	1	PV	77	4	de 15 à 18	104		21	38
P.A. BARTHOLÉMY	11		96	4	de 15 à 18	170		35	14
RAYMOND AUBERT	1		110	4	de 15 à 18	120		37	35
LOUISE PINGAUD	1	REP	104	6	de 15 à 18	130	17	30	21
VICTOR SCHÖGBELCHER	1	PV	106	5	de 15 à 18	130	12	27	38
HUBERT METZGER	1		163	5	de 15 à 18	130	38	44	31
MARTIN LUTHER KING	1	REP	127	5	de 15 à 18	156	22	34	35
CHRISTOPHE BOCHET	1	REP	146	9	de 15 à 18	159	19	29	37
RENE RUSCHLIN	1	REP	141	8	de 15 à 18	159	15	49	47
LES BARRIS	1	PV	130	8	de 15 à 18	156	11	43	51
VICTOR HUGO	1		153	8	de 15 à 18	180		68	63
TOTAL			1877	73			131	535	483

L'activité immobilière et foncière en 2015 dans le Territoire de Belfort

Recensement des opérations livrées et en projet, de 3 lots et plus

Programme partenarial, 2016

Partenaires

Communes, opérateurs privés, bailleurs sociaux

Support / Format

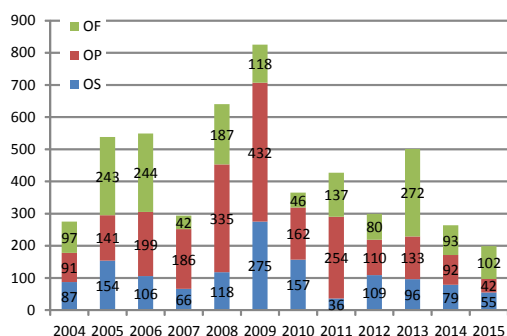
PDF en format A4

Référent / Contact

Laurence Ducommun / lducommun@autb.fr

Conditions d'accès

téléchargeable sur autb.fr > habitat



Les opérations livrées depuis 2004

Contenu de l'étude

Ont été recensées et étudiées :

- les opérations de logements collectifs et les opérations de création de logements individuels (hors individuel diffus), publiques et privées, livrées au 1^{er} janvier 2016. Sont pris en compte dans la production de logements : les logements neufs et les réhabilitations privées ou publiques, créatrices de nouveaux logements. Seules les opérations de 3 logements et plus sont ici prises en compte.

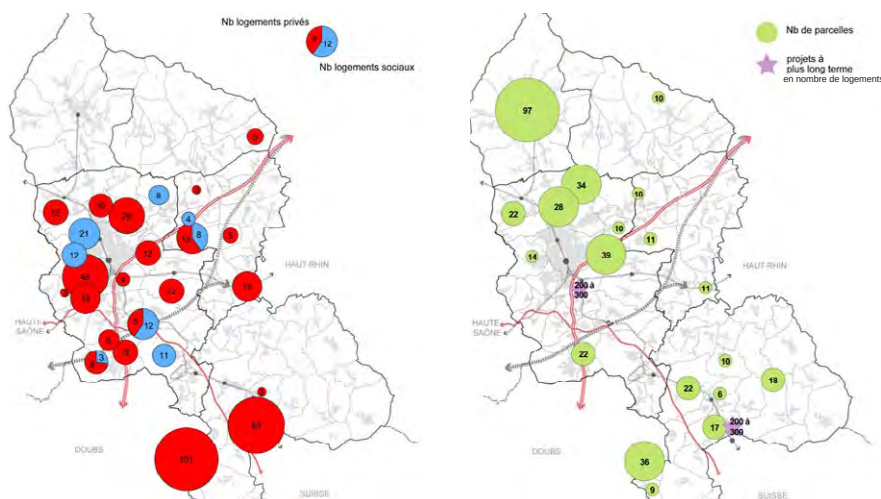
- les opérations de lotissement ou de ZAC mises en vente en 2015. Seules les opérations foncières de 3 lots et plus ont été prises en compte. Les opérations de taille inférieure sont généralement le fait d'une division parcellaire réalisée par des particuliers.

- les opérations immobilières et foncières en projet, dont la livraison est prévue pour 2016 ou les années suivantes.

Contexte et objectif de l'étude

Depuis 2004, ce travail d'enquête auprès des acteurs de l'immobilier a pour objectif de disposer d'une vision générale de l'activité immobilière et foncière à l'échelle du département.

Il consiste en un recensement et un recueil d'informations des opérations de création de logements ou de lots de terrains à bâtir livrés au 01/01/2016, ainsi qu'un repérage exhaustif des projets à venir.



Les opérations immobilières et foncières en projet (2016 et après)

Ce qu'il faut retenir

En 2015, plus des deux tiers des logements des opérations de 3 logements et plus sont situés dans la CAB, soit 73% des logements.

Dans le reste du département, ce sont les opérations sociales qui prédominent (48 logements sociaux, contre 7 dans la CAB).

À court terme (2016-2017) 245 logements privés sont prévus, dont les 4/5 dans la Communauté de l'Agglomération Belfortaine. Les 2 opérations les plus importantes à venir sont : à Belfort, l'opération rue Philippe Grille (43 logements) conduite par Immoreecht, et l'opération d'Atik les «Jardins du Mont» (34 logements).

60 logements sociaux sont prévus dont une quarantaine dans la CAB. L'opération de Néolia «Les Terrasses du Salbert» à Cravanche recense à elle seule 21 logements.

108 parcelles pour 11 opérations de 3 lots ou plus devraient être livrées avant la fin de l'année 2017. Néolia est à l'initiative de 2 opérations significatives dans la CAB, 22 lots à Trévenans et 18 lots à Valdoie.



Les chiffres-clés de l'Habitat du Territoire de Belfort

Analyse des données les plus récentes du marché de l'habitat

Programme partenarial, 2016

Partenaires

Dreal Franche-Comté, DDT90, CAB

Support / Format

PDF (8 pages) en format A4

Réfèrent / Contact

Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Conditions d'accès

téléchargeable sur autb.fr > habitat



Contexte et objectif de l'étude

La première édition des chiffres-clés date de 2008. Cette publication annuelle a pour objectif de mieux connaître les grandes tendances de l'habitat et notamment du marché, et de valoriser toutes les données disponibles les plus récentes de l'année écoulée (parc de logements, construction neuve, valeurs de marché...).



L'opération à Belfort, rue Philippe Grille par Immoreecht

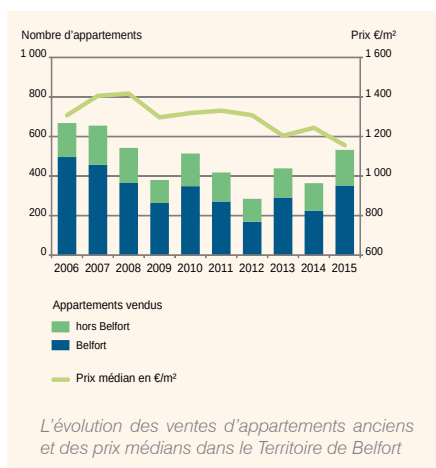
Ce qu'il faut retenir

L'année 2015 s'inscrit dans la continuité des deux précédentes : un rythme de construction très modéré, un marché des logements neufs qui éprouve des difficultés à se relancer, des prix qui stagnent, voire baissent sur certains segments du marché immobilier.

Le marché local de l'habitat était en 2015 encore convalescent et conditionné par une conjoncture économique incertaine, mais un cycle nouveau semble se dessiner.

L'enjeu de l'offre nouvelle est de répondre aux attentes de plus en plus exigeantes des ménages pour lesquels les parcours résidentiels se sont complexifiés.

L'attractivité de l'offre nouvelle passe donc par une offre bien calibrée : opérations plus petites, rapport qualité-prix acceptable, produits innovants (logements évolutifs...), produits ciblés (personnes âgées...), produits personnalisés, services proposés...



Contenu de l'étude

Les chiffres-clés de l'habitat s'attachent à présenter le parc de logements, et ses transformations à travers la construction neuve et les réhabilitations. Une seconde ambition est de mettre en évidence les dynamiques du marché immobilier et foncier : type de biens, prix, localisation géographique...

La dynamique de l'habitat étant directement liée à la dynamique socio-démographique, plusieurs indicateurs sont fournis sur les mutations du parc, et les attentes de la population.

Quelle somme peut-on emprunter pour une mensualité de 1 000 € par mois
prêt sur 20 ans, assurance comprise (0,36%)

144 100 €
TEG : 5,07%
décembre 2008

158 550 €
TEG : 3,90%
mars 2012

170 200 €
TEG : 3,06%
décembre 2013

183 700 €
TEG : 2,18%
décembre 2015

195 800 €
TEG : 1,46%
octobre 2016

Sources : CSA crédit logement, meilleurtaux.com, traitements AUTB



La Conférence Intercommunale du Logement

jeudi 12 mai 2016

CIL : cadre où doivent être désormais définies les orientations de la communauté d'agglomération en matière d'attribution du logement social et leur territorialisation.

Partenaires

Communauté de l'Agglomération Belfortaine, DDT 90, Territoire habitat, Néolia, Ville d'Offemont, CD 90 et Logilia

Référent / Contact

Laurence Ducommun / lducommun@autb.fr



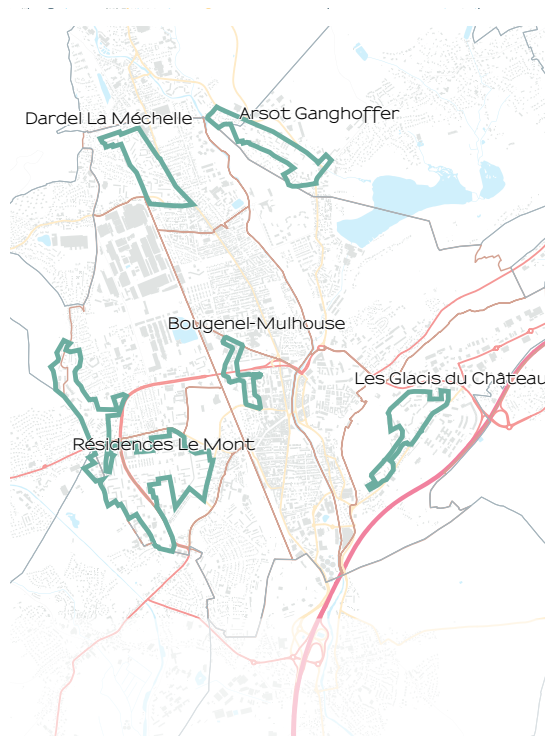
La thématique

Issue de la loi ALUR du 24 mars 2014, la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) doit adopter :

- une Convention d'Equilibre Territorial qui définit les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale. Celle-ci concerne la CAB et plus particulièrement les 5 quartiers prioritaires.

- un Document Cadre qui formalise les orientations en matière d'attribution, en cohérence avec les objectifs définis par la convention d'équilibre territorial.

L'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort fait partie du groupe technique copiloté par la CAB et l'État, pour mener les travaux en amont des CIL, le diagnostic notamment.



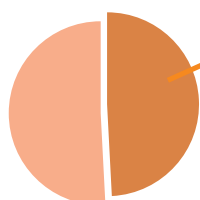
Le déroulé

La CIL est introduite par M. Ian BOUCART, vice-président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et M. Pascal JOLY, préfet du Territoire de Belfort.

- un rappel du contexte réglementaire est présenté par M. Olivier KUBLER, (Direction Départementale des Territoires). La genèse des CIL et la création de la CIL locale sont rappelées dans cette première intervention.

- une présentation de l'agglomération belfortaine en quelques chiffres est exposé par Mme Laurence DUCOMMUN (AUTB). Les thématiques abordées (démographie, habitat, attribution des logements sociaux) ont servi au groupe technique pour élaborer le diagnostic et les enjeux des orientations sur les attributions.

Les demandes et attributions dans le parc social de la CAB



Entre début oct 2014 et fin sept 2015
49% des demandeurs résident déjà dans le parc social

2 603 demandes en cours (fin septembre 2015)

1 745 demandes satisfaites sur 1 an

5 mois : délai d'attribution moyen

les 4 premiers motifs de demande :

18% logement trop petit

15% sans logement propre

13% logement trop cher

11% problème d'environnement / de voisinage

- une présentation du document cadre sur les orientations et la convention d'équilibre territorial est effectué par M. Ian BOUCART.

Cette première Conférence Intercommunale s'est terminée par l'approbation des deux documents, avant d'évoquer la prochaine réunion.

La CIL en 2017

La prochaine Conférence Intercommunale du Logement aura notamment comme ordre du jour :

- de faire le point sur la mise en œuvre des orientations ;
- de présenter des éléments d'observation sur l'occupation du parc social ;
- d'adopter un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs, ce dernier point relevant d'une disposition prévue par la loi ALUR et le PLH de la CAB.

Les Rencontres des Acteurs de l'Habitat

jeudi 20 octobre 2016

Villes moyennes et habitat : quels leviers pour renforcer l'attractivité résidentielle de Belfort et de son agglomération ?

Partenaires

Communauté de l'Agglomération Belfortaine

Référent / Contact

Laurence Ducommun / lducommun@autb.fr



La thématique

Dans le cadre du troisième PLH, la CAB s'est dotée d'un observatoire de l'habitat mis en oeuvre par l'AUTB. Une des ambitions de cet observatoire est d'être un espace d'animation partenariale rassemblant l'ensemble des acteurs de l'habitat. Aussi, la CAB souhaite organiser chaque année les rencontres des acteurs de l'habitat.

L'AUTB est intervenue en appui du service habitat de la CAB dans l'organisation de cette première édition.

Pas moins de 50 participants, élus, techniciens et professionnels de l'habitat (privé et social) ont répondu présents à cette première manifestation d'une demi-journée.

Le déroulé

Ces rencontres des acteurs de l'habitat étaient organisées autour de deux tables rondes suivies d'échanges avec la salle.

La première, intitulée «*Villes moyennes et habitat, les leviers pour renforcer l'attractivité résidentielle ?*» a fait l'objet de trois présentations :

- Les villes moyennes et l'habitat : quelles spécificités, quels besoins ? (Romain LOUYS - Consultant Eohs pour l'association Villes de France)
- Pour une autre politique de l'habitat dans les territoires dits détendus (Marie-Hélène IVOL Présidente de l'Union sociale pour l'Habitat Franche-Comté et Nina DE VILLE Chargée de mission l'Union sociale pour l'Habitat Franche-Comté)
- Quels leviers pour renforcer l'attractivité résidentielle de Belfort ? (Laurence DUCOMMUN Chargée d'études, AUTB)

La deuxième, nommée «*Regards croisés : Le marché belfortain, territoire d'opportunités pour une offre nouvelle*» consistait à interroger et connaître les pratiques des acteurs locaux de l'habitat. Les invités étaient :

- Catherine HERBST (Directrice, ATIK RESIDENCES)
- Jérôme PELLETANNE (Responsable d'agence, Carré de l'habitat)
- Henri HUOT-SOUDAIN (Directeur, Immorecht)
- Emmanuel CHARDON (Directeur de Développement, Néolia)
- Jacques MOUGIN (Directeur Général, Territoire habitat)

La CAB a souhaité profiter de cette demi-journée pour mettre en exergue un acteur. Mme Elisabeth DUSSABLY (responsable Investissements Locatifs à Action Logement) a donc terminé ces Rencontres avec une présentation de la nouvelle organisation d'Action logement.

Les points soulevés

L'organisation des Rencontres a permis de réfléchir, échanger, parler du futur et des choses à inventer... Ces échanges ont fait acte d'une confiance reconstruite et d'une convergence des points de vue, enveloppant la diversité des participants.

On agit sur l'habitat globalement à partir d'un territoire qui fait valoir son attractivité. Travailler à l'emploi, à la qualité des équipements, au commerce, à la vie socio-culturelle, à la notoriété, etc... c'est aussi travailler pour l'immobilier.

On agit sur l'habitat avec précision et réalisme. Le concept résidentiel doit être plus qualitatif et innovant en matière de montage financier. De même, l'association du travail sur l'existant et de la production neuve est essentielle.

On agit sur l'habitat avec confiance, volonté et dans la durée

Un fort potentiel de projets existe dans le Territoire de Belfort, qui seront opérationnels quand la demande sera là. De plus, grâce aux acteurs locaux identifiés, investis et qui se connaissent, les projets peuvent bénéficier de vitesse et d'anticipation.



Quels leviers pour renforcer l'attractivité résidentielle ?

Capacités financières et pratiques mises en place par six villes similaires à Belfort

Programme partenarial, 2016

Partenaire

Communauté de l'Agglomération Belfortaine

Référent / Contact

Laurence Ducommun / lducommun@autb.fr



La thématique

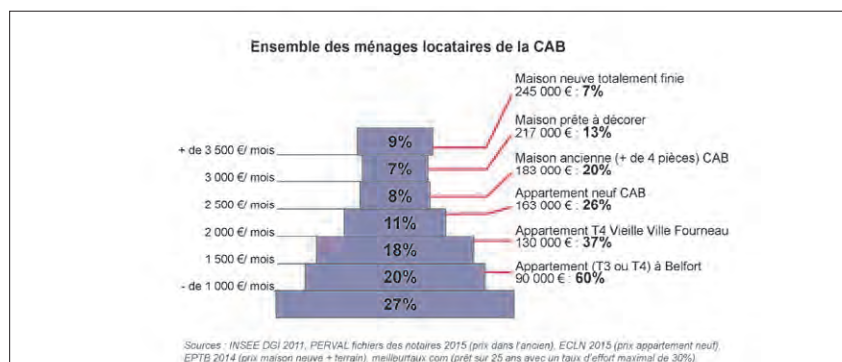
La CAB s'est dotée d'un Observatoire de l'Habitat mis en œuvre par l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort. Cette étude s'inscrit dans ce cadre, en complément des productions régulières de cet Observatoire.

Une présentation a été effectuée lors de la demi-journée des Rencontres des Acteurs de l'Habitat pour poser le contexte local, en regard de l'étude publiée par Villes de France : les villes moyennes et l'habitat.

Elle a permis d'ouvrir la deuxième table ronde intitulée « Le marché belfortain, territoire d'opportunités pour une offre nouvelle », pour comprendre et connaître les stratégies locales en terme d'attractivité des différents promoteurs privés et des bailleurs sociaux présents.

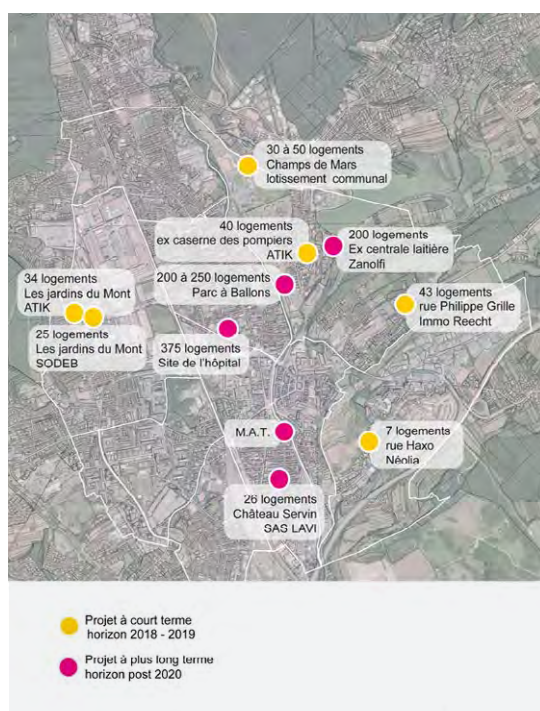
Contenu de l'étude

Une première partie consiste à appréhender les publics cibles et surtout leurs capacités financières pour connaître les types d'opérations, les caractéristiques de celles-ci et les prix de sortie qui seraient abordables pour les habitants de la CAB et de sa ville centre.



Une deuxième partie met en avant le potentiel de développement, en matière de logement, déjà engagé dans le Territoire de Belfort avec une importante programmation dans sa ville centre (150 logements à court terme, près de 900 logements à plus long terme).

La dernière partie est consacrée aux pratiques mises en œuvre en terme d'attractivité dans certaines villes moyennes. Les villes interrogées ont été choisies à partir de la classification effectuée par l'observatoire de « Villes de France » dans l'étude : *Les villes moyennes et l'habitat : portraits de territoires et stratégies habitat*. Ainsi, les villes suivantes ont été interrogées : Agen, Châlons-en-Champagne, Épinal, Cahors, Troyes et St-Brieuc, pour compiler et référencer des actions mises en place ou envisagées en terme d'attractivité résidentielle.





Espace économique

- Atlas des sites à vocation d'activités
- Territoire du Nord Franche-Comté : l'espace médian



Programme partenarial. 2016

Autres partenaires
ADNFC. CCI. TANDEM

Support
Fiches au format pdf

Référent / Contact
Boris Loichot / bloichot@autb.fr

Accès public
<http://atlaseco.autb.fr>



L'atlas regroupe l'ensemble des secteurs à vocation d'activités définis dans les documents d'urbanisme des communes du Territoire de Belfort. Cela concerne 172 zones.

En 2016, les fiches des 33 zones classées zones d'activités économiques (ZAE) ont été repensées afin d'intégrer de nouveaux indicateurs sur le foncier ou l'accessibilité. Une approche qualitative complète cette nouvelle fiche.



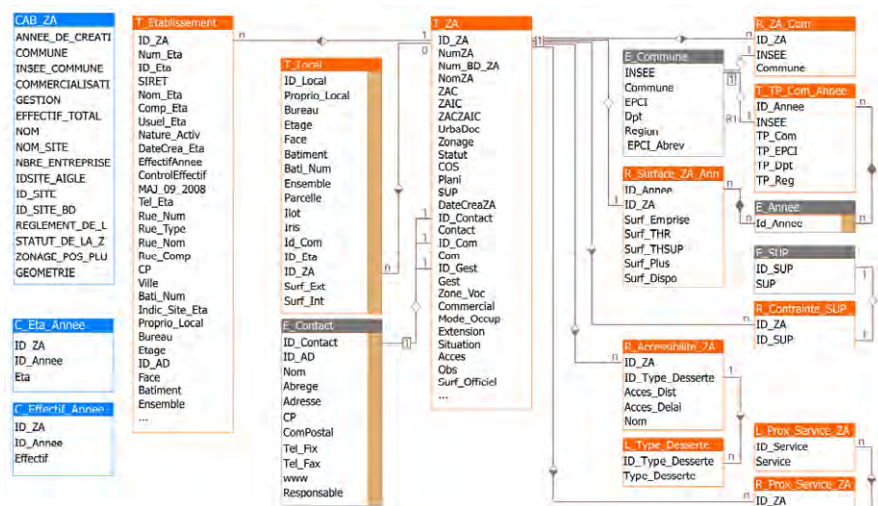
	Organisation de la zone	Forces	Faiblesses
Aménagement voirie & stationnement		✓	
Agencement du bâti & Architecture		✓	
Qualité de l'environnement & Paysage			✓
Qualité de services		✓	
Environnement de la zone			
Situation & Accessibilité		✓	
Interface de la zone avec son environnement, Traitement des limites			✓

Dans le cadre de son partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté, l'agence participe à un groupe de travail dédié aux zones d'activités économiques.

Animé par IDÉO BFC (structure régionale destinée à l'acquisition, la mutualisation et le partage de données) et l'ARD (Agence Régionale de Développement), ce groupe de travail s'attache actuellement à la mutualisation des modèles de données des différentes structures présentes : chambres consulaires, Directions Départementales des Territoires, agglomérations, départements, agences de développement et agences d'urbanisme. L'AUTB a ainsi mis à disposition ses travaux, déjà partagés par ailleurs avec l'ARD et l'ADU depuis plusieurs années. Ce partenariat technique permettra de mieux appréhender les usages liés aux atlas existants et fera ainsi évoluer l'atlas des sites à vocation d'activités du Territoire de Belfort.

L'agence effectue des mises à jour issues de nos partenaires, d'appels téléphoniques à destination des entreprises et de relevés d'informations effectués dans chaque zone. Cette actualisation s'effectue sur plusieurs mois avant d'être regroupée et restituée dans l'édition annuelle.

À partir de 2017, les fiches actualisées seront disponibles dès l'intégration des données terminée.



Territoire du Nord Franche-Comté : « L'espace médian »

Portrait d'un espace en devenir

Note d'actualité

Programme partenarial, 2016

Partenaires

Les membres de l'AUTB

Support / Format

Dossier A4 - 22 pages

Référent / Contact

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr



Contexte et objectifs

Cette note s'inscrit dans le programme partenarial 2016 de l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort et évoque l'actualité de l'espace médian pour le Nord Franche-Comté : implantation géographique, infrastructures, activités, projets... autant d'éléments permettant de mieux comprendre quel est cet espace et son rôle pour le Nord Franche-Comté. L'étude se conclue par une synthèse chiffrée reprenant les caractéristiques de l'espace médian.



L'espace médian en quelques chiffres

- 365 000 habitants dans un rayon de 25km dont 85 % dans le périmètre du Nord Franche-Comté
- 132 000 emplois salariés dans un rayon de 25km dont 96 % dans le périmètre du Nord Franche-Comté
- Les 4 principaux EPCI du pôle métropolitain (PMA, CAB, CCPh, CCST) regroupent 83 % des habitants
- Densité de population de 251 hab/km² pour le Nord Franche-Comté (> à la moyenne française de 117 hab/km² et régionale de 72 hab/km²)

L'espace médian, c'est :

- 150 hectares organisés en ZAC
- 60 entreprises dont 42 entreprises à la Jonction 1 (programme immobilier de 20 000 m² : 76,5 % commercialisés)
- 5 000 emplois environ et 3 000 étudiants (4 000 salariés sur le pôle santé, 800 militaires, 200 salariés à la gare et à la Jonction)
- 1 hôtel 3* avec 68 chambres
- 2 parkings d'une capacité de 1 000 places
- 1 parking vélos, 1 parking motos, 1 parking PMR, 1 dépose-minute, 1 parking taxis
- 1 parking réservé aux salariés de la Jonction



Contenu de l'étude

La note balaye différents aspects de l'espace médian : son implantation géographique et les alentours, ses infrastructures, les différentes activités qui y sont implantées, les projets économiques et urbanistiques en cours, son rôle et ses impacts économiques au sein du Territoire du Nord Franche-Comté. Cette note d'actualité 2016 dresse finalement un portrait de territoire, un état des lieux d'un espace en pleine mutation économique et urbaine.

Nom de l'établissement	Nature de l'activité	Secteur d'activité
ADNFC	Soutien économique	Services
AIF des agriculteurs	Activités des organisations professionnelles	Services
Allucyne	Ingénierie digitale et 3D	Nouvelles technologies
AS Compta	Service entreprise	Services
AIF	Organisme public	-
BEGE	Ingénierie, études techniques	Services
BEJ	Bureau d'études	Services
Belfort archives logistiques	Services administratifs	Services
Campanile	Hôtel	Commerce
Cap Gemini	Service entreprise	Services
CARSAT	Activités de sécurité sociale	Services
Chambres d'agriculture 25/90	Organisations patronales et consulaires	Services
Christian Proust Conseils 90	Activités de conseil	Service
Comptex	Service entreprise	Service
Cook O Vin	Restauration traditionnelle	Commerce



Mobilité

- Suivi et actualisation du Schéma Directeur d'Accessibilité et agenda d'Accessibilité Programmée
- Inventorier les entreprises du PTU pour apprécier le versement transport



Suivi et actualisation du SDA'aP

Schéma Directeur d'Accessibilité et agenda d'Accessibilité Programmée

Support technique

Programme partenarial, 2016

Partenaire principal

SMTC 90

Support / Format

Dossier A4 - 40 pages

Référent / Contact

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Belfort
Arrêt déjà accessible

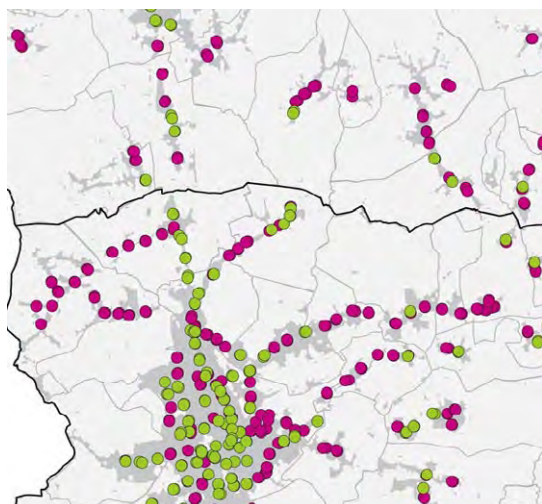


Roppe
Arrêt à rendre accessible



Contexte et objectifs

En 2015, l'étude s'inscrivait dans une actualisation réglementaire des lois concernant la mise en accessibilité PMR des lieux publics et des arrêts de bus. Intégrée dans la convention SMTC/AUTB 2015, il s'agissait d'établir la liste des arrêts prioritaires pour la mise en accessibilité. En 2016, toujours dans le cadre de la convention SMTC/AUTB, l'agence a été un appui technique pour l'actualisation du document suite au nouveau réseau Optymo.



Principaux résultats et suites à donner

En mai 2016, le réseau Optymo a fait peau neuve : suppression du transport à la demande, création de nouvelles lignes de bus, disparition d'arrêts, création de nouveaux... L'AUTB a donc actualisé l'ensemble de la base de données, des arrêts étant devenus accessibles, d'autres entrant dans les critères de la loi pour passer prioritaires, etc. Nous avons également anticipé la fusion des intercommunalités en se basant sur les intercommunalités en place dès le 1^{er} janvier 2017.

Les arrêts prioritaires sont définis sur la base de plusieurs critères énoncés dans la loi : desserte par une ligne structurante ou deux lignes, pôle d'échange, proximité de moins de 200 mètres d'un établissement recevant du public. L'AUTB a appliqué ces critères sur l'ensemble des arrêts du réseau Optymo (en excluant ceux déjà accessibles) afin de définir les arrêts prioritaires et les arrêts non accessibles mais non concernés par la loi.

Ce sont ces listes qui ont permis d'esquisser le montage financier, en se basant sur un ratio allant de 10 000 à 15 000 euros de travaux pour la mise en accessibilité d'un arrêt de bus.

Le nombre total d'arrêts à rendre accessibles sur tout le département s'élève à 183 (la répartition par intercommunalité est détaillée dans le tableau ci-dessous).

L'année de réalisation des travaux de mise en accessibilité figure également dans le SDA'aP.

Ce travail de mise à jour entre complètement dans le suivi du SDA'aP qu'exige la loi. Des bilans réguliers de l'avancée des travaux informeront les autorités et les usagers. L'AUTB fait partie intégrante de ce comité de suivi.

Contenu de l'étude

Le SDA'aP est constitué de sept grandes parties : 1/ Présentation des services ; 2/ Liste des points d'arrêt prioritaires ; 3/ Demandes de dérogation ; 4/ Programmation ; 5/ Estimation financière ; 6/ Formation des personnels ; 7/ Mise en œuvre et suivi.

Au travers de plusieurs réunions techniques, de concertation, et de pilotage, l'AUTB et le SMTC ont travaillé ensemble à la production de ce dossier. Le SDA'aP dans sa totalité a été actualisé en 2016 suite au nouveau réseau de bus et sera déposé fin d'année en Préfecture.

	GRAND BELFORT	CCST	VOSGES DU SUD	Total
Arrêts prioritaires	151	32	14	197
Ratio bas 10 000 €/u	1 510 000	320 000	140 000	1 970 000
Ratio haut 15 000 €/u	2 265 000	480 000	210 000	2 955 000

Apprécier le versement transport

Inventaire des entreprises du Périmètre du Transport Urbain

Programme partenarial, 2016

Partenaire principal / Maître d'ouvrage

SMTC 90

Support / Format

Papier ou numérique - 22 pages - 4,6 Mo

Réfèrent / Contact

Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Conditions d'accès

Sur demande



Problématique

Actuellement, le versement transport (VT) représente 70% de la recette du SMTC et équivaut à celui de 2013. Tous les mois, les entreprises du Territoire de Belfort de plus de 11 salariés paient le VT à hauteur de 1.7% de la masse salariale. Le VT est ensuite globalement versé tous les trimestres au SMTC par les organismes collecteurs des charges (principalement l'URSSAF). Or le VT donne lieu à des variations qui restent inexplicables faute d'une information suffisamment précise sur les entreprises et sur les bases d'imposition. Ce déficit de connaissance est préjudiciable car il rend difficile les prévisions de recettes budgétaires.

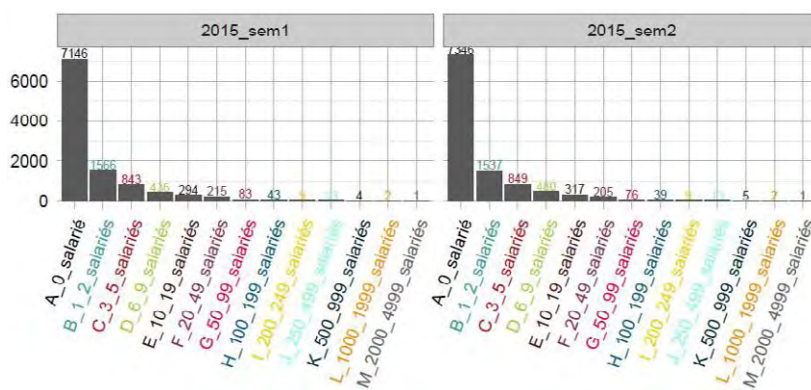
Objectifs de l'étude

- lister les établissements assujettis avec les effectifs au 31/12/2014 (seuil à 9) et au 31/12/2015 (seuil à 11).
- connaître le nombre d'entreprises devant régler le VT dans le Territoire de Belfort, donc ayant un seuil supérieur à 11 salariés équivalent temps plein.
- connaître les entreprises qui cotisent réellement : une fois passé le seuil des 11, ces entreprises n'ont pas à cotiser au VT les trois premières années. Les trois années suivantes, elles cotisent respectivement à hauteur de 25, 50 et 75%. C'est donc au bout de 6 ans que les entreprises cotisent à 100% du VT. De plus, si une entreprise a des difficultés financières, un délai de paiement peut être accordé et le VT est alors la dernière priorité.
- mieux appréhender les variations au fil des ans (entreprises passant sous le seuil ; l'atteignant ; le dépassant).
- connaître l'évolution positive ou négative de l'emploi dans le Territoire de Belfort depuis 3 ans.

Méthodologie

La méthode a dû faire face à deux difficultés, la première résidant dans la multiplicité des sources sur les entreprises - lesquelles ne se recoupent pas parfaitement -, la deuxième dans le fait que la donnée relative à l'effectif des établissements est imprécise ou agrégée par tranches.

Un fichier des établissements fusionnant les différentes sources a été construit préalablement au traitement statistique en tant que tel.



Principales conclusions

- répartition par effectif des établissements du département et démembrement des plus de 10.
- traçabilité des établissements entre 2013 et 2015 et variations d'effectifs.
- analyse par secteurs d'activités.
- recherche des potentiels non cotisants au versement transport.

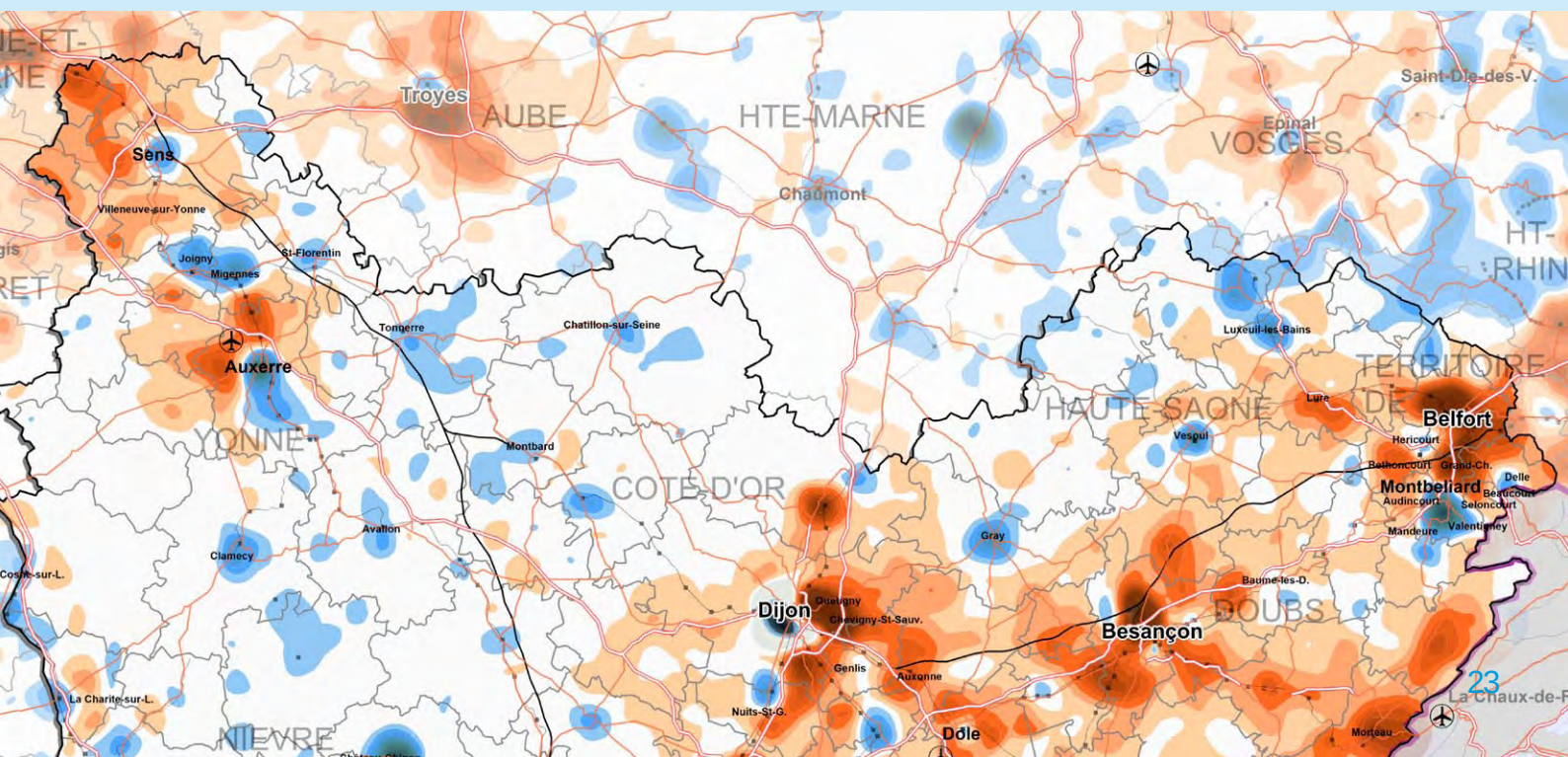
Tranche d'Effectif SIRENE	Nombre d'Etablissements
Unités non employeuses	6
0 salarié	14
1 ou 2 salariés	29
3 à 5 salariés	63
6 à 9 salariés	61
10 à 19 salariés	184
20 à 49 salariés	164
50 à 99 salariés	62
100 à 199 salariés	34
200 à 249 salariés	6
250 à 499 salariés	13
500 à 999 salariés	5

38% des établissements pour lesquels les variations sont difficiles à appréhender



Enjeux territoriaux - régionaux - locaux

- Dynamiques territoriales en Bourgogne Franche-Comté
- Appel à Manifestation d'Intérêt régional pour la revitalisation des bourgs-centres
- Conseiller et appuyer les collectivités au quotidien



Dynamiques Territoriales en Bourgogne-Franche-Comté

Programme partenarial, 2016

Partenaire principal / Maître d'ouvrage

Région Bourgogne-Franche-Comté

Autres partenaires

AUDAB, ADUPM, AUSB

Support / Format

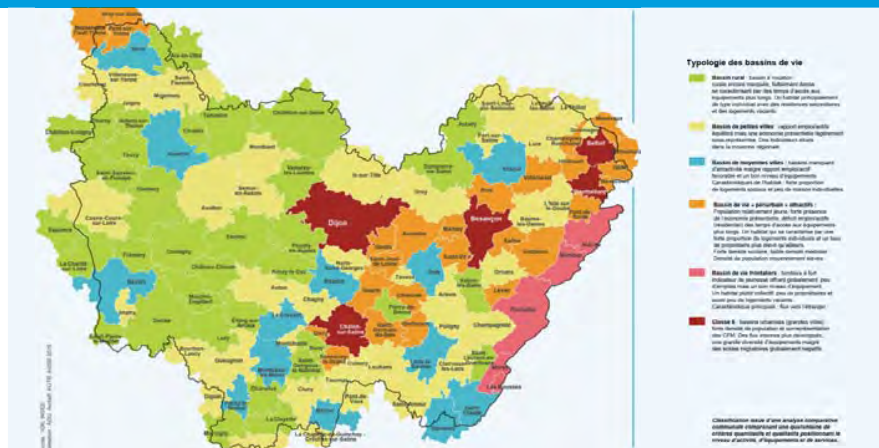
Papier ou numérique, 64 pages

Référent / Contact

Bruno Vidalie / contact@autb.fr

Conditions d'accès

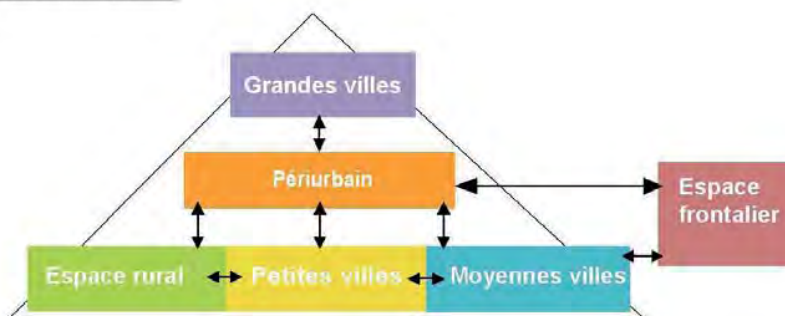
Partenaires des agences d'urbanisme



Objet

Dans son nouveau périmètre de grande région, la Bourgogne-Franche-Comté se trouve en charge de compétence accrue en matière d'aménagement du territoire et de moyens de planification. Parmi ceux-ci le SRADDET, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable Équilibré des Territoires, est amené à en mettre en place les principes. À cette fin la région a demandé aux agences un travail de connaissance des bassins de vie dans le but d'établir un portrait de la cohérence et de la diversité régionale.

Hiérarchie des fonctions



Établir une typologie : compétence et diversité

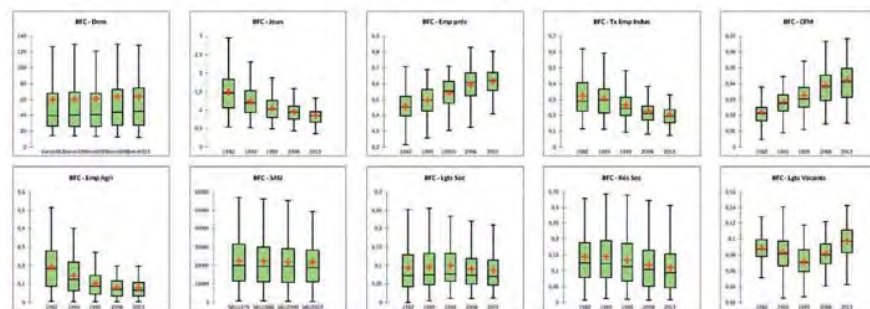
La typologie des 125 bassins de vie est fondée sur des indicateurs (au nombre de vingt) relatifs à la socio-démographie, à l'économie, aux équipements et services, à l'habitat. De cette typologie ressortent six classes de territoires : grande ville, périurbain, moyenne ville, petite ville, rural, frontalier. La localisation de ces bassins de vie donne un éclairage géographique et permet aussi de poser les principes du fonctionnement régional.

Trente ans d'évolutions : le danger des mutations lourdes

En deuxième partie, l'étude observe les catégories au regard de leurs évolutions de 1982 à 2013. Il en ressort que la région sera mise sous la pression d'un fort vieillissement démographique et qu'elle est très marquée par la dynamique de désindustrialisation / tertiarisation. Il y a par ailleurs des différentiels de croissance très contrastés entre certains secteurs, et de même entre les grandes villes et le reste du territoire.

Une coproduction des agences d'urbanisme

Ce travail dirigé par l'AUTB n'aurait pas pu se faire sans le travail d'équipe réalisé avec les agences de Besançon, Montbéliard et Sud Bourgogne, lesquelles ont mobilisé cartographes, statisticiens et urbanistes pour débattre, analyser, produire. Ce travail a été présenté au Vice-Président chargé de la cohésion territoriale et aux services de la région, en présence des présidents des agences d'urbanisme.



AMI pour la revitalisation des bourgs-centres francomtois

Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Franche-Comté Candidature et engagement d'étude

Maître d'ouvrage

Syndicat mixte du SCoT

Autres partenaires

Communautés de communes du Territoire de
Belfort, communes pôles secondaires

Référénts / Contacts

Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr

Accès

www.scotbelfort.autb.fr



Le contexte

Le Conseil Régional a publié en 2015 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui vise à expérimenter une démarche globale pour la revitalisation des bourgs-centres francs-comtois.

Le Syndicat Mixte du SCoT a immédiatement perçu l'intérêt d'une telle démarche dans le contexte territorien. L'élaboration du SCoT a mis en évidence la nécessaire solidarité des territoires dans l'économie, les services, la mobilité, l'habitat... et l'intérêt de cette composition en pôles pour faire tenir cette chaîne de services. Les bourgs de Giromagny, Beaucourt, Delle et Grandvillars ont des fonctions de centralité affirmées, mais en difficulté, pénalisées notamment par des expansions résidentielles des villages.

	1968	2012	Evolution annuelle
Pôles étudiés	17 330	17 132	-0,03%
Couronne belfortaine	14 488	20 481	0,79%
CC la Haute Savoureuse, hors pôles	4 054	5 475	0,68%
CC du Sud Territoire, hors pôles	6 294	9 688	0,98%

Évolutions démographiques entre 1968 et 2012 (source INSEE Franche-Comté)



Photo DR

La démarche

Cette expérimentation se déroule en trois phases : La 1^{ère} phase, sous maîtrise d'ouvrage du SCoT, a pour objectif un état des lieux global de la situation des bourgs et la définition d'une stratégie de développement, étude réalisée par l'AUTB avec le concours financier de la Région.

La 2^{ème} phase consiste en une étude de programmation avec les bourgs retenus.

La 3^{ème} phase voit la contractualisation des actions avec la Région.

Un diagnostic stratégique sous forme de 4 cahiers

Évolutions globales des pôles étudiés et orientations du SCoT :

Ce premier cahier réaffirme les choix du SM SCoT, et en particulier sa volonté de conforter le système polycentrique mis en évidence, dont l'examen montre les similitudes de développement et d'évolution des communes.

Diagnostic stratégique des trois pôles du Sud Territoire :

Ce deuxième cahier précise les particularités des bourgs du Sud Territoire. Le fonctionnement de la deuxième intercommunalité du Territoire de Belfort repose sur le rôle fédérateur et complémentaire que jouent les trois pôles principaux, Beaucourt, Delle et Grandvillars. La proximité de la Suisse et les nouvelles infrastructures de liaison sont des atouts certains de ce territoire.

Diagnostic stratégique du pôle de la Haute Savoureuse :

Ce troisième cahier présente les atouts et contraintes de Giromagny, pôle de la Haute Savoureuse. Situé au pied du Ballon d'Alsace, site touristique majeur, ce bourg tient un rôle à la fois résidentiel et d'accueil de services. Mais il ne parvient pas à exploiter pleinement sa proximité des espaces naturels et touristiques du Sud des Vosges.

Le dernier cahier est constitué des *cartes de repérage des bourgs-centres*.



Les stratégies développées

Les deux territoires axent leur stratégie sur les thématiques classiques du développement local : économie, habitat et cadre de vie. Au-delà de ces thèmes communs, c'est sur les spécificités locales que reposent les stratégies de développement des bourgs :

- Complémentarité économique et commerciale des bourgs du Sud et relation privilégiée avec la Suisse ;
- Opportunité de développement par de nouvelles infrastructures de déplacement (A16 en Suisse et ligne Belfort – Bienne) ;
- Potentialités touristiques et culturelles, en particulier au Nord, avec le développement d'une offre d'accueil touristique valorisant les espaces naturels ;
- Renforcement de la qualité de l'accueil résidentiel (réhabilitation et offre nouvelle) et des espaces urbains.

Conseiller et appuyer les collectivités au quotidien

Il est courant que l'AUTB intervienne à la demande de ses membres sur des réflexions ponctuelles ne donnant pas lieu à des productions archivées. Ces travaux n'en est pas moins utiles. Ils peuvent représenter, de manière cumulée, une réelle contrepartie de la cotisation des petites collectivités.

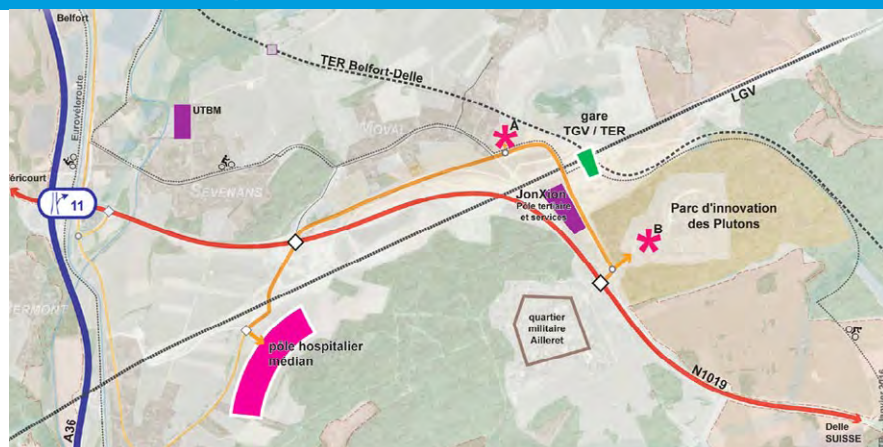
Programme partenarial, 2016

Partenaire principal / Maître d'ouvrage

L'ensemble des partenaires

Référent / Contact

Bruno Vidalie / contact@autb.fr



Renseigner sur les documents d'urbanisme et aider à leur lecture

Les questions sont nombreuses de la part des communes qui veulent y voir plus clair suite à des nouveautés nationales et qui veulent savoir quel chemin suivre pour faire évoluer leur PLU. Les communes qui ont engagé une révision ou une modification sont très nombreuses ; l'AUTB est à leur disposition pour les éclairer sur le bon parcours procédural. L'aide à la décision consiste à examiner la faisabilité d'un projet, parfois imprévu, au regard des règles existantes.

Analyser des secteurs complexes

Plusieurs grands sites d'aménagement comme l'espace médian ou l'aéroparc de Fontaine se développent sur plusieurs communes, en chevauchant des documents d'urbanisme locaux disparates. En outre, les procédures d'aménagement, ZAC, DUP ou autres introduisent des logiques de construction pouvant s'avérer complexes. En 2016, l'AUTB a été consultée pour restituer une vision d'ensemble de ces territoires afin que la caducité des POS n'y soit pas préjudiciable.

Rechercher des sites pour des projets

Il n'est pas rare que des projets d'investisseurs soient accompagnés par les collectivités locales qui veulent les voir s'implanter dans de bonnes conditions. Ceci a été le cas pour le projet d'équipement de santé localisé à Meroux, suite à une analyse des règles et servitudes d'urbanisme. Cette intervention s'est faite aux côtés des services de la CAB, de la mairie et de la SODEB.

Production de documents illustratifs

Toutes les communes membres de l'AUTB ne disposent pas de moyens internes leur permettant de produire une carte, un schéma, de mobiliser des données statistiques et de les mettre en valeur. L'agence répond de manière courante à de telles demandes. Ces éléments servent à monter des dossiers, à présenter des informations en réunion ou à communiquer à la population.

Contribution à des démarches de consultation

En relation avec les services, l'AUTB contribue à la phase amont de consultations pour des sujets d'aménagement urbain (rédaction d'éléments de cahiers des charges, techniques particulières, CCTP). Ensuite, l'AUTB intervient dans des jurys d'analyse et de sélection des offres.

Exemples en 2016 : consultation d'une équipe d'urbanisme pour la ZAC de l'hôpital, traitement de l'entrée ouest de la gare de Belfort-ville, renouvellement du pôle enfance à Valdoie et du groupe scolaire Rucklin à Belfort.



Présence dans des groupes de travail

Certains projets donnent lieu à un suivi par des comités techniques ou groupes de pilotage.

L'AUTB est associée aux projets « Rives de Savoureuse », au pôle d'échange multimodal de la gare de Belfort et à la redynamisation de Belfort-Nord.





Environnement

- L'eau, valeur d'aménagement dans le Nord Franche-Comté
- Aménagement de l'ancienne gravière de Bellerive
- L'État Initial de l'Environnement dans les PLU
- Plans Locaux d'Urbanisme et zones humides
- Observatoire photographique du paysage : l'aménagement de l'étang des Forges



L'eau, valeur d'aménagement dans le Nord Franche-Comté

Typologie et potentialités des espaces liés aux cours d'eau et plans d'eau

Programme partenarial, 2016
En partenariat avec l'ADU Pays de Montbéliard

Maître d'ouvrage

DREAL Franche-Comté

Partenaires

SMSCoT Nord Doubs, SMSCoT Territoire de Belfort, CPH, EPCI du Nord Franche-Comté.

Support / Format

A4 it relié / PDF - 90 pages

Référent / Contact à l'AUTB

Anne Quenot / aquenot@autb.fr

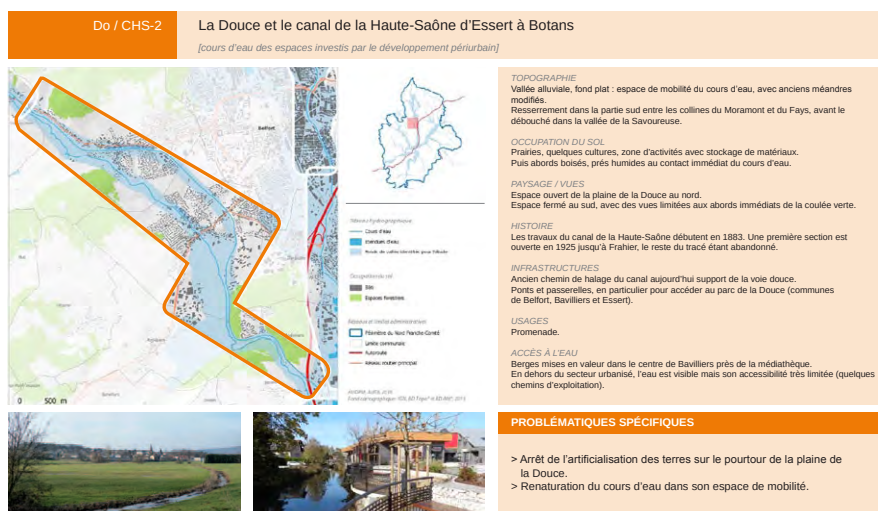


ADU / C. Nardin

L'eau, un bien commun

En complément des divers travaux engagés dans le cadre des problématiques liées à l'eau (SAGE, SLGRI...), l'étude commandée par la DREAL porte sur la valeur ajoutée de l'eau en matière d'aménagement.

Afin de définir le territoire dans son rapport à l'eau, le travail conjoint de l'AUTB et de l'ADU s'attache dans un premier temps à décrire les caractéristiques générales de la zone d'étude (environ 570 km de linéaire de cours d'eau, canaux et zones mixtes d'étangs, répartis en 8 bassins versants), selon une double approche : géographique et paysagère d'une part, historique d'autre part.



La typologie retenue pour l'analyse des espaces liés à l'eau

- 1/ Cours d'eau des espaces de centralité des pôles urbains
- 2/ Cours d'eau des espaces marqués par l'histoire industrielle
- 3/ Cours d'eau des espaces investis par le développement périurbain
- 4/ Cours d'eau et plans d'eau des espaces supports d'infrastructures et d'activités
- 5/ Cours d'eau des espaces ruraux ouverts à dominante agricole et résidentielle
- 6/ Cours d'eau des espaces à dominante naturelle, forestière ou agricole
- 7/ Plans d'eau aménagés à vocation de loisirs

Pour chacun de ces sept types d'espaces proches de cours d'eau ou plans d'eau, la liste des séquences partageant les mêmes caractéristiques (de deux à vingt selon le type) est accompagnée d'une description générale et de l'énoncé d'enjeux communs.

Puis chaque séquence fait l'objet d'une fiche détaillée. Cartographie et photographies viennent à l'appui des caractéristiques principales (topographie, occupation du sol, paysage et vues, histoire, infrastructures, usages, accès à l'eau).

Le tout permet la mise en évidence de problématiques spécifiques en matière d'aménagement (par exemple gestion hydraulique, maîtrise de l'artificialisation, préservation des milieux naturels, entretien du paysage par l'activité agricole, attractivité touristique, valorisation du patrimoine industriel, renouvellement urbain, projet d'espace public...).

À suivre

À partir de l'analyse typologique des séquences liées à l'eau, des exemples locaux (opérations réalisées, projets en cours ou à l'étude, opportunités identifiées) permettront dans un second temps d'illustrer la prise en compte de l'eau dans les stratégies territoriales en matière d'attractivité, de paysage, et d'aménagement.



Aménagement de l'ancienne gravière de Bellerive

Étude de définition

Programme partenarial, 2015-2016

Partenaire principal

Communauté de l'Agglomération Belfortaine

Autres partenaires

Département, Agence de l'eau,
Communes d'Andelnans, Botans, Sevenans

Support / Format

A4 it relié / PDF - 64 pages

Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Contexte et enjeu de la demande

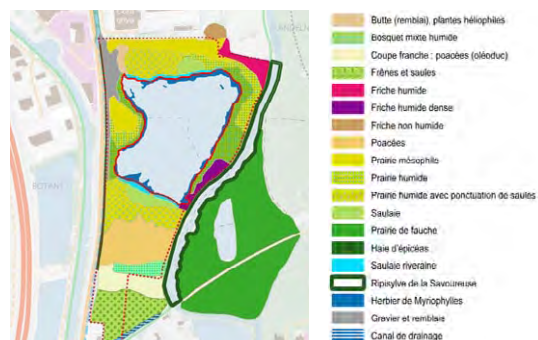
La CAB a acheté un terrain 20 hectares, ancienne gravière située en zone inondable sur trois communes en entrée d'agglomération, à proximité de l'échangeur de Sevenans et de l'espace médian (centre hospitalier Nord Franche-Comté, gare TGV, JonXion).

L'objectif annoncé est d'en faire un espace récréatif et de loisirs intégré au réseau d'étangs aménagés de la vallée de la Savoureuse, en adéquation avec les milieux naturels.

L'étude commandée est une analyse d'opportunité et de faisabilité de ce projet.



	plan fond	Baggersee	Ballastières de Champagny	Bellerive	Bouvent	Brocard
Superficie	1.5 km²	1.5 km²	1.5 km²	1.5 km²	1.5 km²	1.5 km²
Profil	Profil en V	Profil en V	Profil en V	Profil en V	Profil en V	Profil en V
Usage	Usage récréatif	Usage récréatif	Usage récréatif	Usage récréatif	Usage récréatif	Usage récréatif
État	État de conservation	État de conservation	État de conservation	État de conservation	État de conservation	État de conservation
Projet	Projet de réaménagement	Projet de réaménagement	Projet de réaménagement	Projet de réaménagement	Projet de réaménagement	Projet de réaménagement
Financement	Financement public	Financement public	Financement public	Financement public	Financement public	Financement public
Responsable	Responsable public	Responsable public	Responsable public	Responsable public	Responsable public	Responsable public
Statut	Statut de propriété	Statut de propriété	Statut de propriété	Statut de propriété	Statut de propriété	Statut de propriété
Observations	Observations	Observations	Observations	Observations	Observations	Observations



Contenu de l'étude

Un premier temps consacré à l'état des lieux permet de mettre en évidence les potentialités et contraintes du site (accessibilité, milieux naturels, ambiances paysagères, servitudes...).

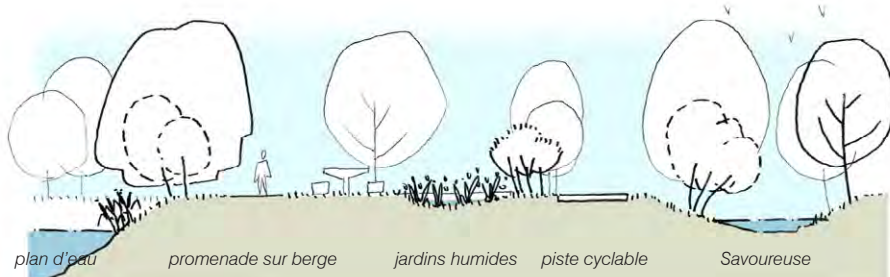
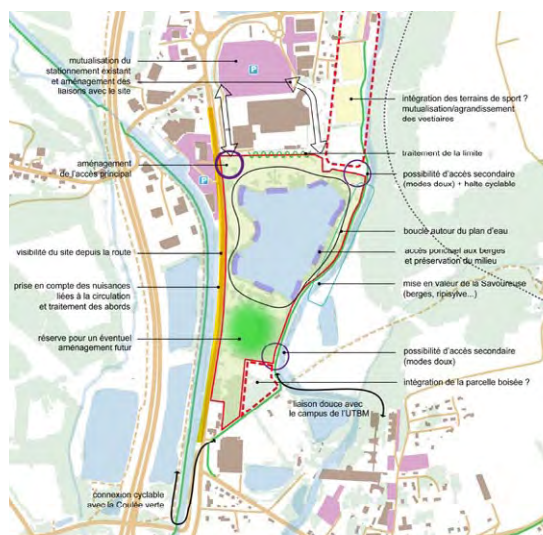
Une analyse comparée de références opérationnelles de même nature complète le diagnostic.

Puis, suite à la validation des enjeux et objectifs, les perspectives d'aménagement sont déclinées sous la forme d'un plan directeur, sans perdre de vue que le secteur justifie un schéma global de requalification intégrant les dimensions urbaine, de mobilité, d'environnement et de risques.

Accompagnement et suites de l'étude

Au fil de l'étude, des réunions du groupe de suivi CAB, dont une visite sur site, permettent de prendre toute la mesure du site et de cerner collectivement les tenants et aboutissants du projet en gestation.

Le document final issu de ce processus sera le support à la rédaction d'un cahier des charges pour la consultation des équipes de maîtrise d'œuvre.



L'État Initial de l'Environnement dans les Plans Locaux d'Urbanisme

Diagnostic des Milieux Naturels

Contrats extérieurs

Partenaire principal / Maître d'ouvrage

Communes, EPCI

Autres partenaires

DREAL, DDT, CD 90

Référent / Contact

Céline Martel / cmartel@autb.fr

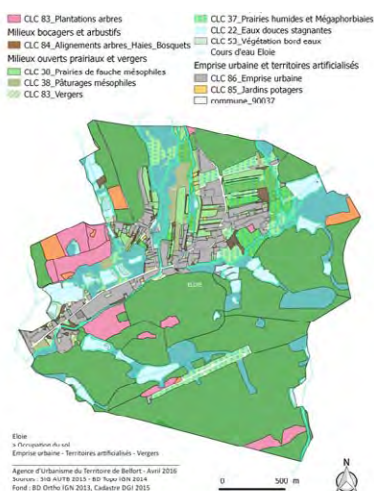
Conditions d'accès

Documents inclus dans les PLU



Objectif du diagnostic

Le diagnostic consiste, dans un plan local d'urbanisme, à dresser un état des lieux des milieux naturels d'un territoire communal et établir une hiérarchisation d'enjeux qui permettra de concilier projets d'aménagements et conservation de la biodiversité. L'objectif étant d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts sur les milieux naturels dus à l'artificialisation de l'espace.



Méthodologie

Une analyse climatique, topographique, géologique, hydrographique et paysagère permet d'appréhender les différents types de milieux naturels pouvant exister sur un territoire. Cette approche amorce une première compréhension du fonctionnement des écosystèmes.

La prise en compte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), de la Trame Verte et Bleue (TVB) et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) permet d'identifier des espaces importants de biodiversité (zones humides...) et de localiser des corridors écologiques (terrestres et aquatiques) indispensables à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvage.

L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC) récoltent et diffusent des données relatives aux espèces animales et végétales présentes sur le territoire. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) définit des statuts de conservation en établissant une Liste Rouge qui détermine le niveau de menace d'extinction des espèces (faune et flore). Une espèce étant reliée à son habitat, ces données nous permettent d'établir des priorités d'actions de préservation au sein d'une commune.

Hiérarchisation des enjeux écologiques

La cartographie communale de l'occupation du sol est réalisée. Cette carte basée sur la nomenclature Corine Land Cover (CLC) précise chaque type de milieu : naturels, semi-naturels, artificialisés. Les inventaires (ZNIEFF), les statuts de protection (N2000), les zones humides sont pris en compte et plusieurs relevés de terrain sont effectués. Le croisement de toutes ces données permet de générer une carte de hiérarchisation d'enjeux (forts, moyens, faibles, très faibles) qui précise les zones écologiques à préserver et oriente les projets d'aménagement dans le respect de la biodiversité.



Plans Locaux d'Urbanisme et zones humides

Les zones humides dans l'État Initial de l'Environnement

Contrats extérieurs

Partenaires principaux
Communes, EPCI

Autres partenaires
CD 90, DREAL, DDT

Référent / Contact
Céline Martel / cmartel@autb.fr

Conditions d'accès
Documents inclus dans les PLU



Qu'est ce qu'une zone humide ?

La loi sur l'eau de 1992 définit les zones humides comme « *terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (adaptées à la vie dans des milieux très humides ou aquatiques) pendant au moins une partie de l'année* ».

En France, depuis le début du XX^{ème} siècle, 67% de surface de zones humides ont disparu sous la pression conjuguée de trois facteurs :

- intensification des pratiques agricoles ;
- aménagements hydrauliques inadaptés ;
- pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

La superficie des zones humides est estimée aujourd'hui à 5,5% du territoire métropolitain.

Zones humides = zones utiles

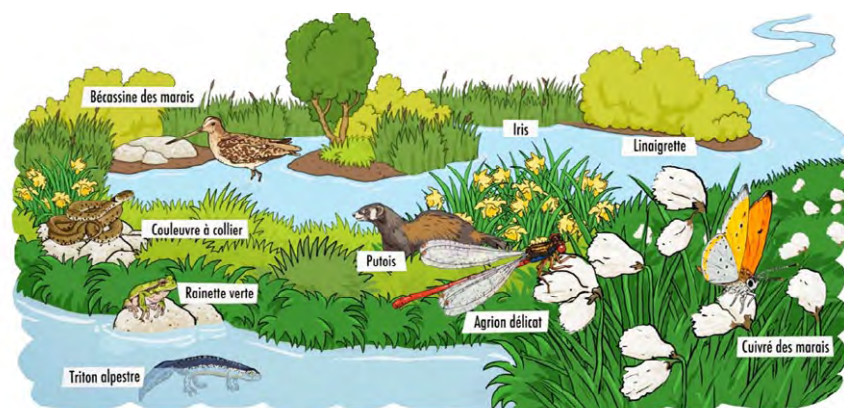
Lacs, étangs, lagunes, estuaires, marais, prairies inondables, forêts... Les zones humides remplissent un rôle économique et social indéniable : alimentation en eau potable, activités agricoles, production énergétique, pêche commerciale ou de loisirs, production de roseaux, tourisme vert, chasse, activités naturalistes...

Elles ont des fonctions écologiques d'épuration, elles permettent de filtrer les pollutions, de réduire l'érosion, de stocker naturellement le carbone.

Les zones humides interviennent dans la régulation des régimes hydrologiques, leur comportement à l'échelle d'un bassin versant peut être assimilé à celui d'une éponge. Elles retardent le ruissellement des eaux de pluies et le transfert immédiat des eaux superficielles vers les fleuves et les rivières situés en aval. Elles absorbent l'excès d'eau puis le restituent progressivement lors des périodes de sécheresse via les nappes phréatiques. Elles peuvent ainsi remplacer en partie des aménagements coûteux (ouvrages d'écroulement des crues).

Un concentré de biodiversité

Les transitions entre la terre et l'eau génèrent une multitude de niches de vie pour de nombreuses espèces animales et végétales. Les zones humides assurent dans leur globalité les différentes fonctions essentielles à la vie des organismes qui y sont inféodés. Elles ont une fonction d'alimentation, de reproduction, d'abri, de refuge et de repos, qui leur confère une forte capacité à produire de la matière vivante. Elles se caractérisent ainsi par une productivité biologique nettement plus élevée que les autres milieux.



Source : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Protéger les zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme

L'état initial décrit dans le rapport de présentation des PLU doit :

- Recenser les zones humides existantes

Dans le cas où la caractérisation est moins évidente, notamment lorsque le sol est à nu ou ne présente pas de végétation typique des milieux humides, des sondages pédologiques (dans le sol) permettront de vérifier la présence prolongée d'eau.

- Préserver les zones humides

Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le zonage et le règlement du PLU devront en priorité protéger les zones humides recensées. Dans le cas où certaines seraient impactées, des mesures compensatoires sont prévues et consistent « soit en la création de zone humide équivalente sur le plan fonctionnel et de la biodiversité, soit en la remise en état d'une surface de zone humide existante, et ce à hauteur d'une valeur guide de l'ordre de 200% de la surface perdue ».

- Intégrer la Trame Verte et Bleue

Les zones humides sont des réservoirs de biodiversité qui sont également constituées d'un large réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Ces continuités écologiques (corridors) empruntées par la faune et la flore sont indispensables à la survie des espèces et permettent un brassage génétique et une adaptation aux changements climatiques. La Trame Verte et Bleue établie sur un territoire permet de concilier les enjeux locaux de développement et de qualité de vie avec la préservation de la biodiversité et des paysages.

Observatoire photographique du paysage



L'aménagement des rives de l'étang des Forges

Programme partenarial 2016

Supports

Photothèque en ligne et publication annuelle sur un lieu ou une thématique

Accès

Consultation et téléchargement sur autb.fr

> ressources / photothèque (albums)

> productions / environnement (livrets thématiques)

Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Une mémoire des paysages

L'observatoire photographique donne à voir les dynamiques de mutation des territoires et les effets des choix d'aménagement sur la longue durée.

La résonance avec des projets d'actualité n'est pas prioritairement recherchée. Toutefois, lorsque le paysage est amené à changer à l'occasion d'un projet particulier, comme l'aménagement du site de l'étang des Forges qui est l'objet de la publication annuelle en 2016, l'AUTB en garde la mémoire en constituant des séries photographiques spécifiques.

Zoom sur l'étang des Forges à Belfort et Offemont : un site naturel et de loisirs d'intérêt communautaire

L'étang des Forges est un lieu incontournable de l'agglomération belfortaine, assidûment fréquenté pour la promenade, la pêche, le jardinage, ainsi que de nombreuses pratiques récréatives et sportives.

Mais c'est également un site à forte valeur écologique, avec une flore et une faune spécifiques liées aux terrains humides, en même temps qu'une halte pour plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs.

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine gère l'étang et ses abords (soit 85 hectares) depuis leur déclaration d'intérêt communautaire en 2003. Dans le cadre de sa politique continue de mise en valeur, elle est à l'initiative de projets d'aménagement qui ont sensiblement transformé le visage du site, ce dont rendent compte les séries photographiques de cette publication.

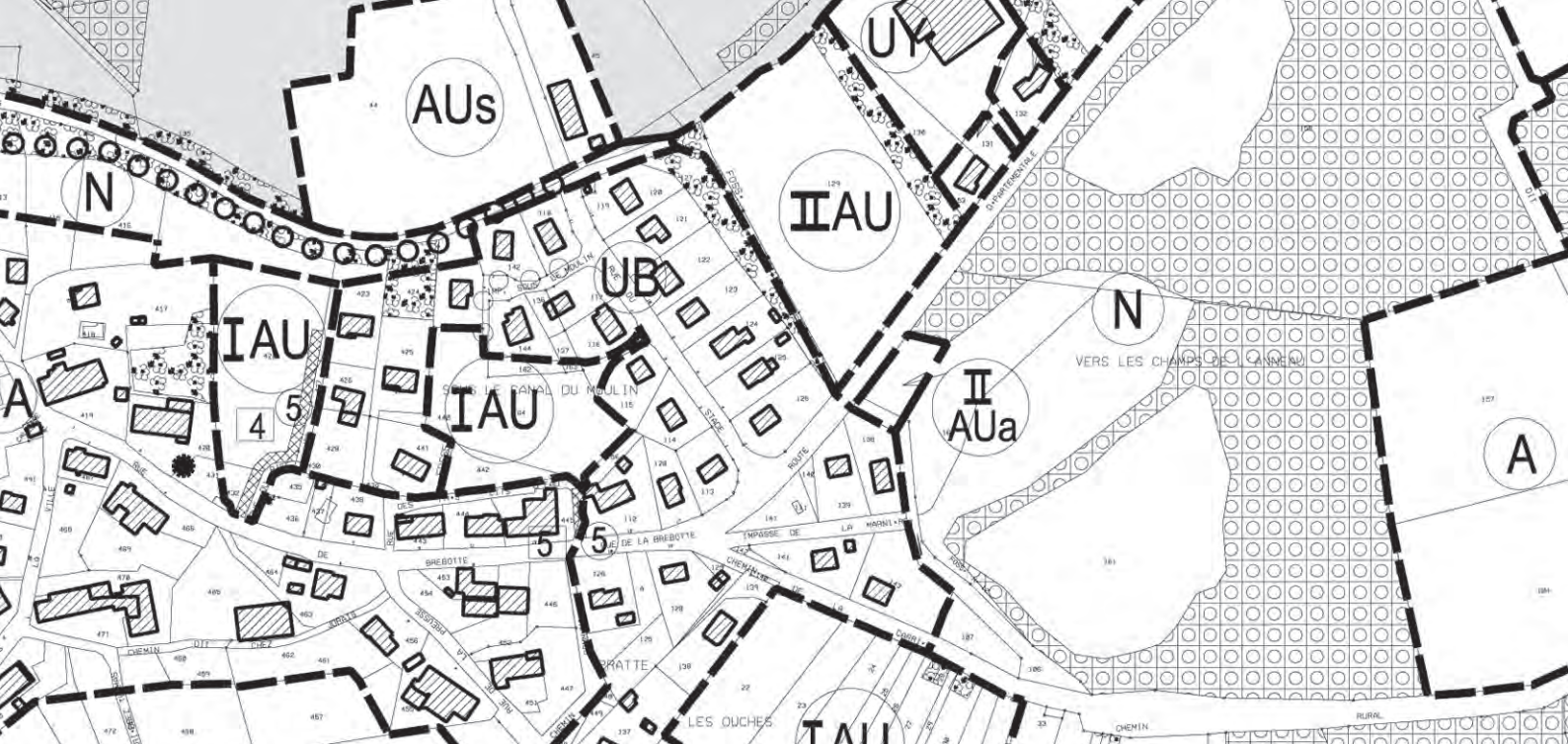


Une ressource partagée

Avec ce travail au long cours, se constitue une archive précieuse pour mieux observer, décrire et comprendre notre environnement.

Une première phase exploratoire et méthodologique (2013) a permis d'en poser les bases, après quoi l'observatoire s'est déployé sous la double forme d'une photothèque en ligne et d'une publication thématique annuelle. Ont ainsi été illustrés les abords de la gare de Belfort (*Vers un pôle d'échange multimodal*, 2013), la question de la consommation foncière (*L'observation du phénomène d'artificialisation*, 2014), et les opérations de rénovation urbaine (*Un paysage renouvelé par des interventions d'ampleur*, 2015).





Planification & urbanisme réglementaire

- Animation du SCoT du Territoire de Belfort
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le SCoT des Vosges Saônoises
- CCHS : élaboration et accompagnement de la démarche PLUi
- Pays sous Vosgien : séminaire de présentation du diagnostic PLUi
- Vosges du Sud : la perspective d'un PLUi
- Mettre en pratique la modernisation du Code de l'urbanisme
- Élaboration d'un PADD à l'échelle d'un village
- Mener à bien les petites procédures d'urbanisme
- PLU de Belfort : appui à la révision
- PLU de Belfort : élaboration du PADD
- PLU de Belfort : élaboration d'un volet patrimonial



Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort

Animation de la structure

Programme partenarial 2016

Partenaire principal / Maître d'ouvrage

SMSCoT

Référent / Contact

Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr

Accès public

<http://www.scotbelfort.autb.fr>

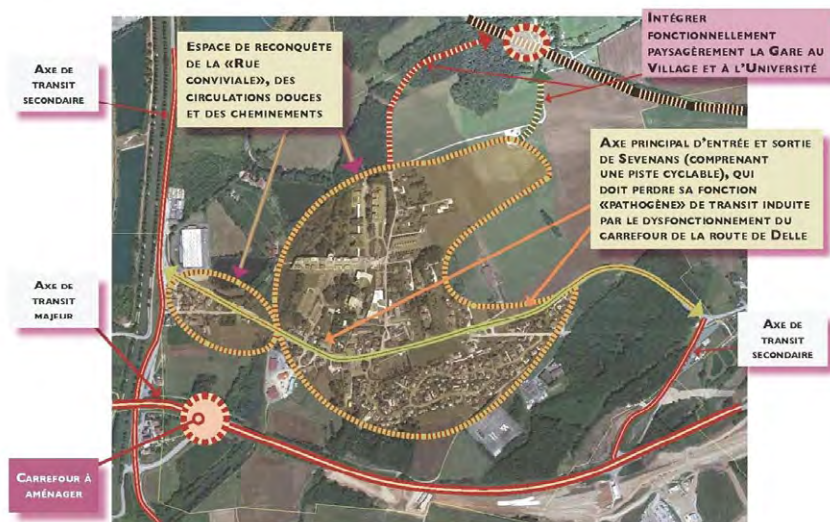


Objet de l'activité

L'AUTB est la principale structure de support des activités du syndicat mixte ; ce dernier est membre de l'association. À ce titre les travaux préparatoires des délibérations sont réalisés par l'agence, de même que sont préparées les diverses questions sur lesquelles le SMSCoT est amené à se prononcer.

Un site internet assure une fonction d'information au public.

de Sevenans et d'Aménagement et de Développement Durable



Représentation dans le cadre de commissions extérieures

Le SMSCoT est membre titulaire dans un certain nombre d'instances départementales où il est amené à siéger :

- commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) ;
- commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA), devenue commission départementale de la préservation de la nature, de l'agriculture et de la forêt (CDPENAF) ;
- commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;
- commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

Dans le cadre des PLU, le SMSCoT a statut de « personne publique associée », ce qui induit une participation aux réunions organisées par les communes à différents moments de leur travail.

Dans le cadre des comités syndicaux

Six réunions délibératives ont été tenues après préparation au cours de l'année 2016. Les sujets examinés sont de nature fonctionnelle (orientations budgétaires, vote du budget...), portent sur des avis de documents locaux d'urbanisme (Dambenois, Lebetain, Belfort, Sevenans, Argiésans) ou sur des procédures de planification (PGRI/SDAGE).

Le SMSCoT a présenté une candidature à l'appel d'offre régional pour l'éligibilité des bourgs-centres en difficulté à des aides au développement. Les intercommunalités ont ainsi pu élarger aux dispositifs d'aides à la Région.



SCoT du pays des Vosges Saônoises

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Programme partenarial, 2016

Maître d'ouvrage

PETR des Vosges Saônoises

Référent / Contact

Bruno Vidalie / contact@autb.fr

Accès public

<http://www.pays-vosges-saonoises.fr>



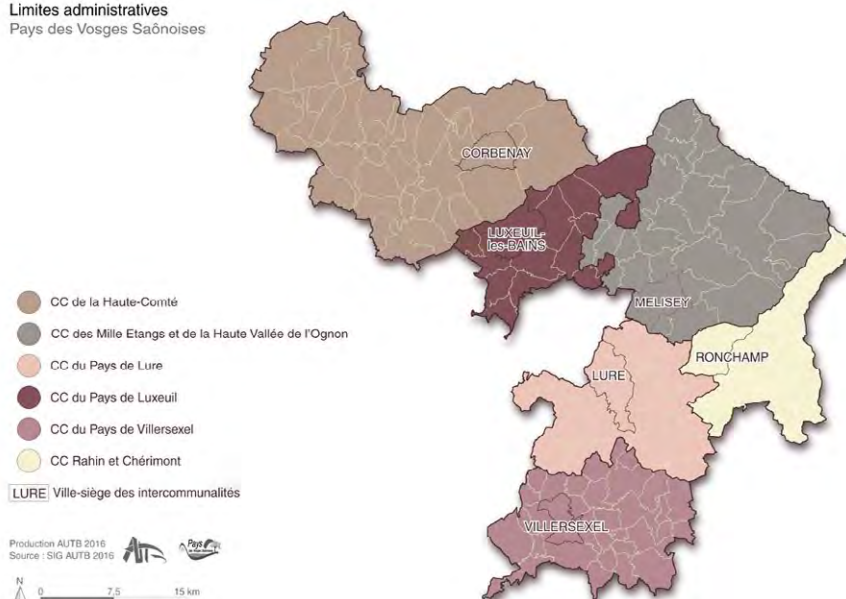
Objet

Le pays des Vosges Saônoises fédère 148 communes d'une population totale de 85000 habitants. Les villes principales sont Lure et Luxeuil.

La compétence SCoT a été prise en 2014, mais le dispositif opérationnel s'est mis en place en 2016.

L'AUTB a été pressentie pour un appui à l'élaboration en terme de conseil et de production de certains éléments. Un partenariat a été mis en place sur la période 2016-2019.

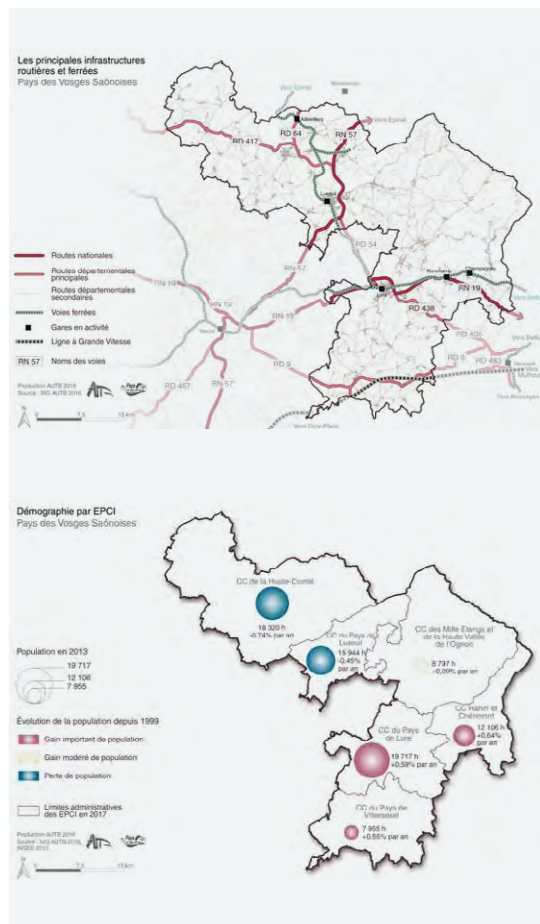
Limites administratives
Pays des Vosges Saônoises



Bilan d'action 2016

En relation avec la chargée de mission SCoT du Pays des Vosges Saônoises, plusieurs facettes opérationnelles se sont construites :

- L'organisation de la sphère de travail, qui nécessite l'implication des élus, des territoires concernés, une action administrative, un dispositif de concertation, des relations avec des personnes publiques, etc. Sont aussi requises les compétences techniques de bureaux d'études. Un calendrier cadre a été mis en place.
- Un pré-diagnostic utile à différents niveaux : l'information des décideurs et du public disposant d'un portrait de territoire, l'illustration de plusieurs démarches, notamment les appels d'offres. Ce pré-diagnostic contient des cartes et une analyse statistique des domaines fondamentaux : socio-démographie, économie, équipements, habitat et transports.
- Des mini-dossiers pour les territoires du PETR : au regard des grandes dimensions du territoire couvert, des fiches sont réalisées avec appui de l'AUTB sur les EPCI qui constituent le SCoT.
- Un appui à la désignation des bureaux d'études : l'AUTB a contribué à la rédaction des documents de la consultation et à l'analyse technique des offres présentées.



Élaboration et accompagnement de la démarche PLUi

Programme partenarial 2016

Communauté de Communes
de la Haute Savoie

Partenaires

DDT90 - PNRBV

Réfèrent / Contact

Anne Quenot / aquenot@autb.fr



L'approfondissement du travail de diagnostic et de définition des enjeux

La démarche engagée fin 2014 par la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse s'est approfondie en 2016.

Dotée d'un comité de pilotage et d'un comité consultatif, la CCHS dispose d'élus relais pour chacune des communes.

Le comité de pilotage est l'interlocuteur privilégié par une présence et un travail assidu aux diverses réunions et ateliers thématiques organisés par l'AUTB.

La Chambre d'Agriculture et le bureau d'études Ecoscop ont également présenté leurs diagnostics agricole et écologique.

Au cours de l'année 2016, huit réunions communales ont été menée avec M. Hunold, vice-président de la CCHS en charge du PLUi, pour faire 'remonter' les problématiques locales.

Enfin, un comité consultatif a été réuni pour une présentation de la synthèse du diagnostic.

Parallèlement, l'organisation d'un atelier PLUI de la DREAL Bourgogne Franche-Comté au siège de la CCHS a été l'occasion d'une réflexion approfondie sur la thématique du patrimoine (cf. fiche-étude dédiée).

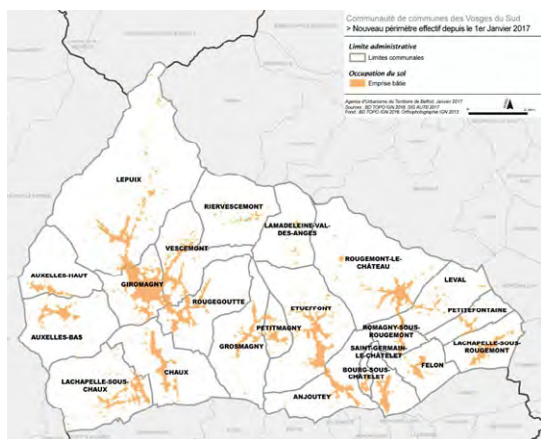
La création d'une page « web » pour diffuser l'information et élargir la concertation

L'appropriation d'une telle démarche par le public et les élus est nécessaire. Comprendre cette mutualisation des enjeux locaux au profit d'un projet de territoire et de gestion de l'espace commun n'est pas chose aisée.

Au delà des modalités de concertation définies dans la délibération de prescription du PLUi, (réunions publiques, articles de presse et autres moyens d'information des communes), deux pages web ont été mises en place par l'AUTB, la CCHS ne disposant pas de site internet :

- l'une à destination du public,
- l'autre pour les élus des comités de pilotage et consultatif.

Cette communication numérique permet notamment de mettre à disposition les éléments diffusés lors des différentes réunions thématiques.



Une évolution à la faveur de la loi NOTRe

Depuis janvier 2017, une nouvelle communauté de communes a été formée, issue de la fusion des deux communautés de communes de la Haute Savoureuse et du Pays Sous Vosgien : la CC des Vosges du Sud.

La reprise des compétences communes et la volonté des élus élargit le territoire du PLUi à l'ensemble des communes de cette nouvelle communauté. L'année 2017 sera ainsi consacrée à l'intégration de la CCPSV à cette démarche, et à la préparation d'un projet global pour le piémont Sud du massif vosgien.

Diagnostic dans la perspective d'un PLUi des Vosges du Sud

Séminaire de présentation du diagnostic du Pays sous Vosgien

Programme partenarial, 2016

Maître d'ouvrage

CCPSV

Référent / Contact

Anne Quenot / aquenot@autb.fr

Conditions d'accès

Documents de travail



Le contexte

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) mis en place par le préfet du Territoire de Belfort instaure la fusion des communautés de communes de la Haute-Savoireuse (CCHS) et du Pays sous Vosgien (CCPSV).

La CCHS ayant pris compétence d'élaboration des documents d'urbanisme et ayant engagé un PLUi, la CCPSV a voulu se préparer à un prochain PLUi englobant les 22 communes de la future intercommunalité. La CCPSV s'est lancée dans un travail de «rattrapage» visant à établir un diagnostic stratégique. Cette mission a été confiée à l'AUTB suite à l'adhésion validée en Conseil d'Administration le 17 novembre 2016.

Un diagnostic participatif

Le diagnostic du territoire repose sur un examen approfondi des sujets en rapport avec le territoire : socio-démographie, habitat, cadre de vie, économie, mobilité, agriculture, écologie...

La question des évolutions foncières et des conséquences de l'urbanisation récente est aussi posée parmi d'autres, comme le tourisme et le patrimoine. Sur ces sujets, l'AUTB établit un dossier technique qu'il est important de mettre en discussion dans une triple perspective :

- exposer aux élus locaux un regard extérieur sur leur territoire ;
- valider l'exactitude des constats et en compléter la teneur ;
- échanger pour mettre en perspective les orientations politiques.

Un séminaire de travail a été organisé le 10 décembre 2016 dans ce but. Toutes les communes étaient représentées. Après une présentation des éléments du diagnostic avec des échanges directs, le travail de réflexion a été approfondi à travers quatre ateliers thématiques :

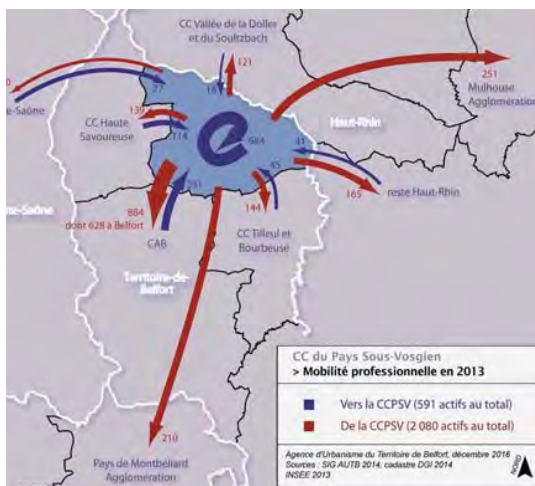
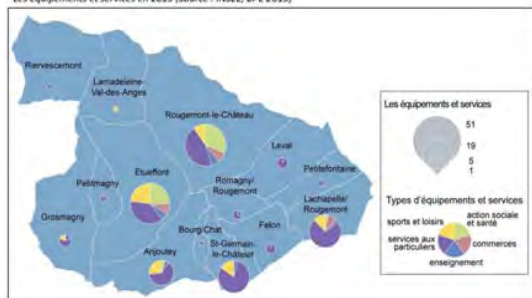
- vivre et habiter ;
- entreprendre et développer l'économie ;
- se déplacer dans et hors du territoire ;
- valoriser cadre de vie et patrimoine.

Le séminaire s'est conclu par un compte-rendu des ateliers et un repas pris en commun dans les locaux de la CCPSV.

Les suites

Tous les mois un temps de travail est prévu pour structurer les axes du projet de territoire.

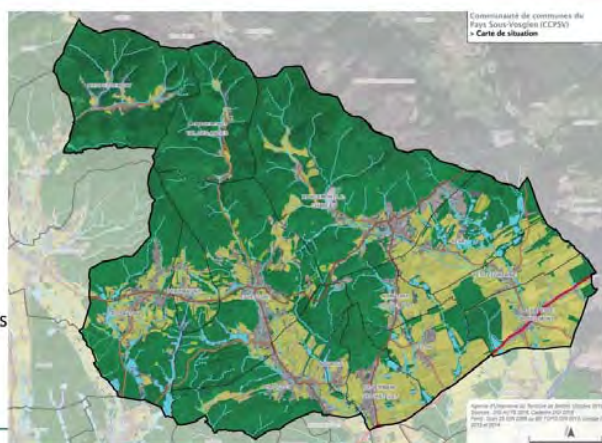
Les équipements et services en 2015 (Source : INSEE, BPE 2015)



Diagnostic territorial de la Communauté de Communes du Pays sous Vosgien

Quelques chiffres clés de la CCPSV

- 88 km²
- 14 communes
- 6 734 habitants
- 3 085 logements
- 3 272 actifs
- 1 265 emplois
- 514 ha d'espaces urbains (dont 52 ha ces 14 dernières années)



Vosges du Sud : la perspective du PLUi

Quel avenir dans les communes et intercommunalités du Nord du Territoire de Belfort ?

Programme partenarial, 2016

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
CC du Pays sous Vosgien

Autres partenaires
CC de la Haute Savoie

Référent / Contact

Anne-Sophie Peureux / aspeureux@autb.fr

Conditions d'accès

En préfecture et dans les communes concernées



Un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) à mettre en oeuvre

Dans le cadre de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, le Préfet du Territoire de Belfort a arrêté le 29 mars 2016, le SDCI réorganisant l'ensemble du département en trois intercommunalités. De ce nouveau découpage, devait naître une nouvelle entité formée des communes de la Haute-Savoire (CCHS) et du Pays-sous-vosgien (CCPSV).

Afin d'anticiper sur les nouvelles prises de compétences, la CCPSV a sollicité l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) pour la rédaction d'une note relative aux documents d'urbanisme.



L'analyse de l'AUTB

Dès la fusion des deux intercommunalités, la compétence PLU devait de facto être exercée par la nouvelle communauté, qui allait pouvoir achever les procédures engagées. Si la démarche PLUi ne posait guère de question pour la CCHS, tel n'était pas le cas pour les élus de la CCPSV qui s'interrogeaient sur l'opportunité de prendre rapidement la compétence PLU et d'engager dès la fusion un PLU à l'échelle de la nouvelle intercommunalité.

A travers la note produite, l'AUTB dresse un état des lieux des procédures en cours, de leurs évolutions possibles et des délais y afférents.

La loi 'Egalité et Citoyenneté', votée le 22 décembre 2016, par l'Assemblée Nationale modifie légèrement le contexte législatif de la note, notamment en supprimant le délai de 2017 de 'grenellisation' des PLU.

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal engagé par la CCHS

Après avoir pris la compétence PLU le 15 octobre 2014, la Conseil communautaire de la CCHS a décidé d'élaborer un PLUi à l'échelle de ses 8 communes par délibération en date du 29 octobre 2014. Cette communauté de communes ayant adhéré à l'AUTB, l'agence s'est vue confier la mission de l'accompagner dans cette aventure intercommunale, avec pour objectif principal la construction d'un projet commun.

Quelques mois plus tard, la perspective de la fusion des intercommunalités du Nord interpellait de nouveau les élus quant à l'avenir de leurs documents d'urbanisme, loin d'être homogènes.

Synthèse des scénarios de mise en œuvre de la compétence PLU pour la Communauté de communes du Pays-sous-Vosgien (CCPSV)

— Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, juillet 2016



Mettre en pratique la modernisation du Code de l'urbanisme

La mise en œuvre de la nouvelle réglementation dès le 1^{er} janvier 2016

Programme partenarial et contrats extérieurs, 2016

Partenaires

Communes, État

Autre partenaire

FNAU

Réfèrent / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Anne-Sophie Peureux / aspeureux@autb.fr



photo L'Est Républicain, DR

Une refonte complète du code de l'urbanisme et du contenu du PLU

La loi ALUR prévoyait une recodification du code de l'urbanisme : l'ordonnance du 23 septembre 2015 a permis de recodifier la partie législative du code de l'urbanisme à droit constant, et le décret du 28 décembre 2015 est quant à lui venu modifier le contenu du PLU et également recodifier la partie réglementaire du code de l'urbanisme.

L'entrée en vigueur du décret s'applique aux procédures nouvelles engagées à partir du 1^{er} janvier 2016 ou sur délibération expresse du conseil municipal pour les procédures engagées avant 2016.

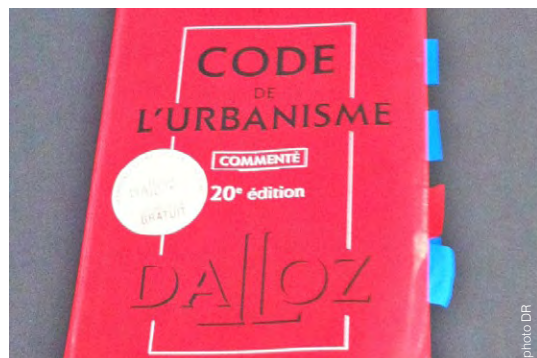


photo DR

L'agence, son réseau et ses partenaires

Le travail sur le contenu du règlement a fait l'objet d'une large concertation entre les acteurs de l'urbanisme dont la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) a fait partie. À l'échelon local, l'AUTB a participé dès janvier 2016 à des formations, rencontres et échanges sur cette refonte du code de l'urbanisme notamment avec la FNAU et la DDT 90.

Le contenu du règlement, le grand changement de cette réforme

Le changement le plus important du contenu du PLU réside dans l'écriture du règlement. Jusqu'alors les articles du règlement étaient divisés en 14/16 articles, un héritage des POS. Avec la réforme, les règlements de PLU vont être organisés selon trois grands chapitres :

- affectation des zones et destination des constructions (*destinations, sous-destinations, usages, natures d'activités*) ;
- caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères (*volumétrie, implantation, espaces non-bâti, stationnement*) ;
- équipements et réseaux (*condition de desserte des terrains par les voies et réseaux*).

Cette nouvelle nomenclature du règlement doit permettre au pétitionnaire de répondre à trois questions principales : Où puis-je construire et pour quel usage ? Comment prendre en compte mon environnement ? Comment je m'y raccorde ?

Aucun article du règlement n'est désormais obligatoire ; les concepteurs des PLU doivent s'interroger sur l'intérêt de l'écriture de la règle afin qu'elle soit au service du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le conseil AUTB

Pour les procédures en cours qui étaient à un stade d'avancement précoce du projet de PLU, il a été conseillé de mettre en œuvre le nouveau contenu du PLU afin que le futur document en vigueur réponde d'ores-et-déjà aux nouvelles normes.

L'AUTB a proposé un modèle de délibération permettant aux élus de s'engager, avant l'arrêt du projet, sur l'élaboration de leur PLU avec un contenu modernisé.



Pour aller plus loin ...

Plaquette ministérielle sur la modernisation du contenu du PLU
 > http://www.logement.gouv.fr/publication/modernisation-du-contenu-du-plan-local-d-urbanisme_5993

Arrêté du 10 novembre 2016 définissant les destinations et sous-destinations
 > <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/11/10/LHAL1622621A/jo/texte>

Élaboration d'un PADD à l'échelle d'un village

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est un exercice d'équilibre entre densité, énergie, patrimoine naturel, agriculture...

Contrats extérieurs, 2016

Partenaires

Communes

Référent / Contact

Virginie Herzog / vherzog@autb.fr



Le cadre et la qualité de vie, une préoccupation forte des élus locaux

Un des volets du PADD consiste à fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace. La notion de densification de l'espace doit être ajustée afin de ne pas aller contre l'identité des villages.

Les élus locaux, bien que conscients de l'impact de l'urbanisation sur les différents milieux, souhaitent également préserver le cadre et la qualité de vie de leur village qui participent à l'attractivité de leur territoire.

Préserver les équilibres entre milieu naturel, fonctionnement agricole, caractère rural et développement ...

Les préoccupations principales pour le développement d'un village sont souvent l'accueil de jeunes ménages permettant de pérenniser les services tels que l'école, et la préservation du tissu économique tourné essentiellement vers l'agriculture.

Les enjeux de préservation des milieux naturels et des paysages sont souvent moins perçus comme fondamentaux car la mesure des impacts est difficile à appréhender. Aborder ces thèmes au sein d'un PADD, quelle que soit la taille du village, permet de faire prendre conscience de leur importance et de mettre en valeur les atouts des territoires.

Maintenir les corridors écologiques, préserver les haies qui structurent le paysage et servent de support à la faune, protéger les milieux humides et également assurer l'intégration des futures constructions dans l'environnement global sont autant d'enjeux à prendre en considération pour le maintien de l'équilibre entre les différents milieux qui composent un village.

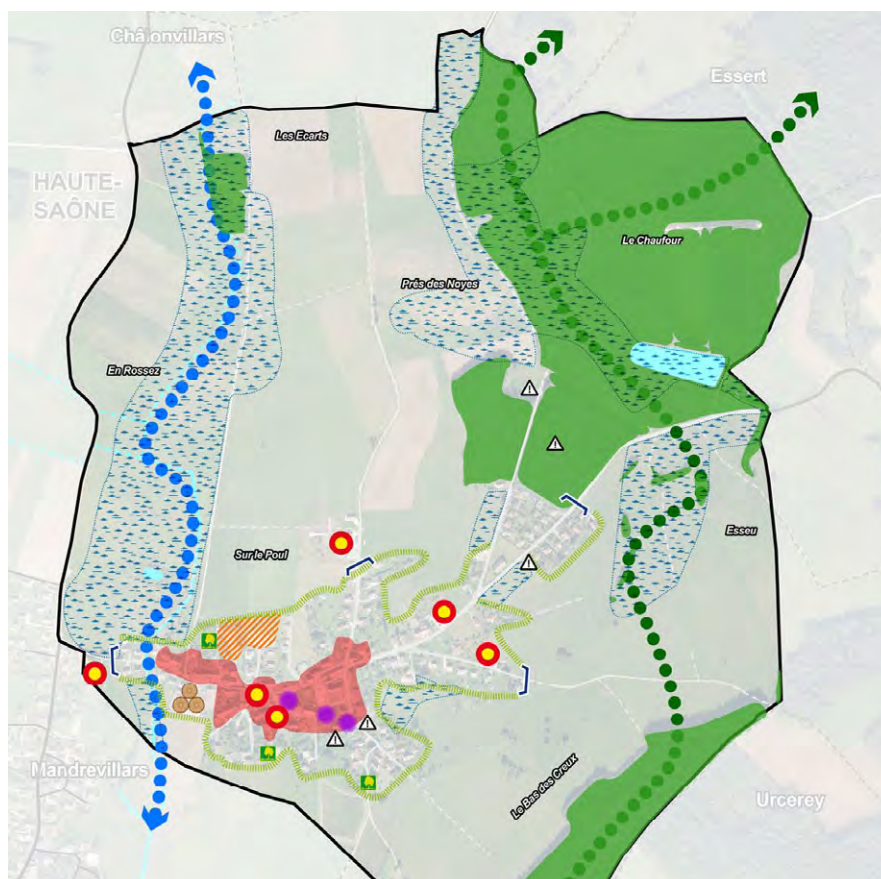


Une réflexion sur les énergies futures

Cette nouvelle thématique, introduite par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, peut paraître parfois abstraite à l'échelle d'un village. La notion de réseau de chaleur apparaît plus adaptée en ville.

Toutefois, à l'heure de la diversification des modes de production d'énergie, les territoires ruraux ont leur rôle à jouer. Deux exemples peuvent être cités :

- la filière bois énergie à travers un projet de création de chaufferie collective (installée pour plusieurs bâtiments : publics ou petits collectifs) ;
- la filière agricole, avec la méthanisation, peut également faire partie des projets pour mettre en place un réseau de distribution d'énergie à l'échelle d'un nouveau quartier.



Mener à bien les « petites procédures » d'urbanisme

Révision allégée
Modification simplifiée
Mise à jour
Évaluation périodique
Abrogation

Programme partenarial, 2016

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
Communes du Territoire de Belfort adhérentes
Réfèrent / Contact
Anne-Sophie Peureux / aspeureux@autb.fr



La gestion des POS / PLU

Une fois approuvés, les documents d'urbanisme sont établis pour bénéficier d'un minimum de stabilité indispensable à leur crédibilité. Leur contenu ne peut cependant être considéré comme fixé une fois pour toutes dans les moindres détails. Si certaines de leurs dispositions sont par nature évolutives, telles les zones AU (à urbaniser) des Plans Locaux d'Urbanisme ou encore les emplacements réservés, d'autres doivent pouvoir être adaptées aux changements des circonstances de fait ou de droit. Ces adaptations peuvent être d'importance diverse.

L'AUTB accompagne les communes

Au cours de l'année 2016, l'AUTB a assisté une dizaine de communes pour des « petites procédures » :

- Belfort, pour une modification liée à la reconversion du site de l'ancienne Laiterie dans le quartier des Forges.
- Châtenois-les-Forges, Cravanche, Delle, Eloie, Froidfontaine, Morvillars, Moval, Sermamagny, dans le cadre de modifications simplifiées portant sur des adaptations réglementaires, notamment relatives à l'aspect extérieur des constructions (couleur, pente des toits, etc), à des changements de zonage à l'intérieur de la zone urbaine et à des rectifications d'erreurs matérielles.
- Meroux dans le cadre d'une révision allégée, pour réduire les périmètres de danger autour du site d'hydrocarbures de Bolloré Énergie.

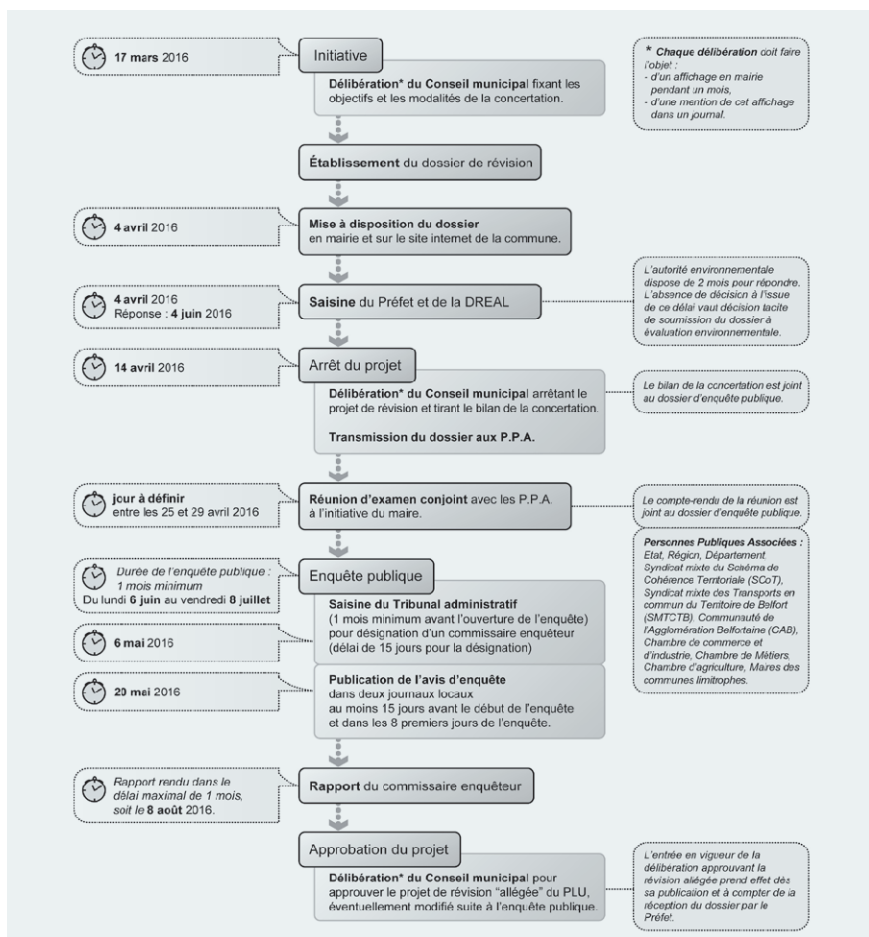


L'ordonnance du 5 janvier définit les procédures d'évolution

Hormis la révision, qui conduit à une refonte totale du document, il est possible de modifier un PLU (ou un POS) ou de le mettre en compatibilité avec une norme supérieure ou avec une opération déclarée d'utilité publique ou d'intérêt général.

À côté de ces procédures de base, il existe des procédures dérivées :

- la révision allégée et la modification simplifiée, qui permettent de faire évoluer le contenu du PLU,
- la mise à jour, qui permet de reporter des informations sur le document,
- l'évaluation périodique, qui assure son suivi,
- l'abrogation, qui conduit à sa suppression.



Appui à la révision du Plan Local d'Urbanisme de Belfort

Point d'étape : engagement du règlement

Programme partenarial 2016

Maître d'ouvrage

Ville de Belfort - Service urbanisme

Référent / Contact

Bruno Vidalie / Julien Journeault

contact@autb.fr

Accès public

<http://www.ville-belfort.fr>



Le contexte

Le PLU de Belfort est une procédure réglementaire qui s'appuie sur un important travail de réflexion et de décision.

Un groupe de travail est constitué d'élus, des services et de l'AUTB. Il est élargi à des participants supplémentaires, notamment sur le sujet du patrimoine.

La concertation

Le PLU est l'objet d'un dispositif de concertation pendant toute sa période de révision. Il existe donc des possibilités pour se renseigner et présenter remarques ou idées, telles que définies dans la délibération initiant la révision du PLU, notamment via le site internet de la Ville de Belfort. De plus le PLU a été expliqué dans chaque conseil de quartier, et a bénéficié en complément d'une exposition itinérante.

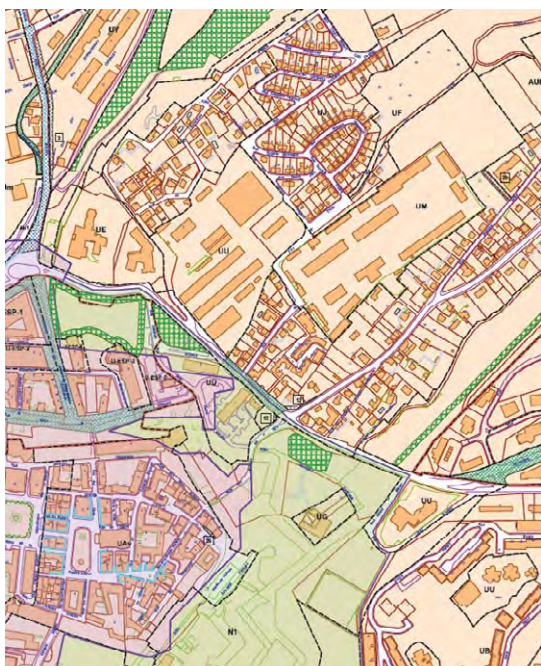
Les études environnementales

La réglementation oblige à établir un état initial de l'environnement puis à justifier en quoi les orientations du plan concourent à épargner le patrimoine naturel.

L'autorité de tutelle de ce volet du document est la DREAL, pour laquelle il a fallu présenter le projet, puis procéder à des expertises particulièrement précises.

L'animation des travaux

Le groupe de travail dédié au PLU s'est régulièrement réuni pour travailler sur des sujets tels que la nature en ville, le principe d'un nouveau zonage, le volet patrimonial du PLU.



Refonder le règlement et le zonage

Le processus de révision poursuit son cours et amorce la phase du règlement qui doit retranscrire les principes retenus lors de l'élaboration du nouveau zonage.

Le PLU de Belfort visera à atteindre un ensemble règlement/zonage plus épuré et plus incitatif que précédemment.

Il mettra en application autant que possible des mesures favorables à l'amélioration de l'existant et à l'encouragement à l'investissement résidentiel innovant.



PLU de Belfort – l'étape du PADD

Élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Programme partenarial 2016

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
Ville de Belfort - service Urbanisme

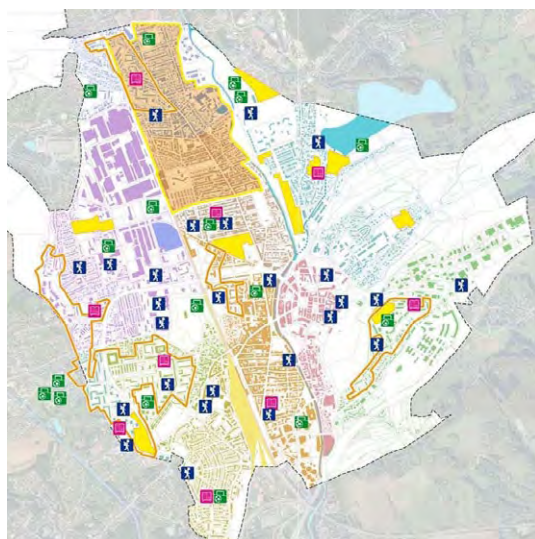
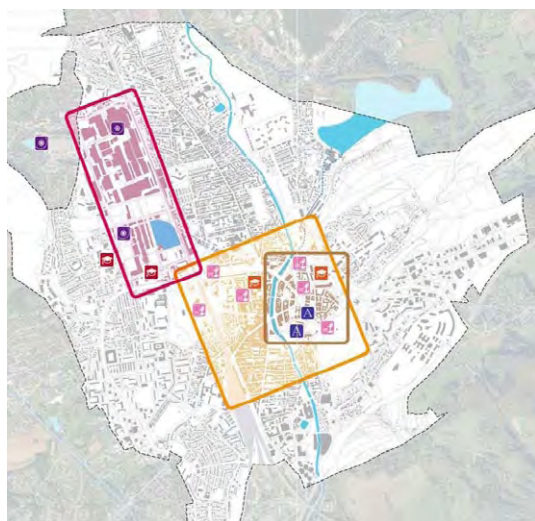
Référent / Contact
Bruno Vidalie / Julien Journeault
contact@autb.fr

Accès public
<http://www.ville-belfort.fr>



Objet

L'AUTB travaille en appui du service Urbanisme pour l'élaboration du PLU. Après une phase de discussion sur les enjeux du développement urbain de Belfort, le groupe de travail a validé un document stratégique qui fonde le volet réglementaire du PLU. Le PADD a été présenté en conseil municipal, comme le requiert la procédure.



L'urbain

Trouver le point d'harmonie entre l'espace, l'habitant, l'usager : il s'agit ici de mettre en place une logique urbaine d'ensemble qui donne une bonne place aux équipements, commerces et activités, qui crée un cadre de vie résidentiel attractif pour l'ensemble des catégories de populations, et qui donne toute sa part à l'espace naturel, aux usagers et au patrimoine sous ses différentes formes.

L'écologie

Le PLU est orienté dans le sens d'une valorisation écologique intégrant plusieurs domaines. La nature dans la ville a été définie en liaisonnant l'ensemble des éléments, quelque soit leur dimension, avec une part importante redonnée à la Savoureuse. L'écologie urbaine se tourne aussi vers le fonctionnement et la maîtrise des nuisances et des pollutions, par une intervention sur l'énergie, les économies, les déchets, le cycle de l'eau.

L'habitat

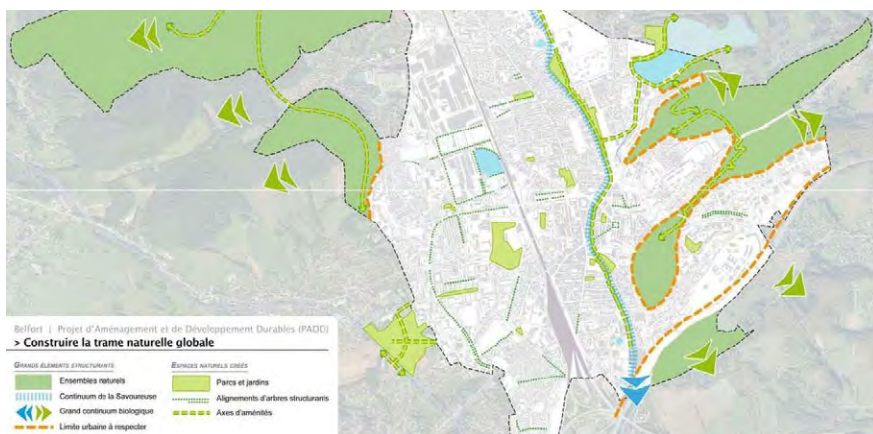
Le PLU est tourné vers un renouvellement de l'offre soutenu par de nombreux projets, par l'incitation à réhabiliter ou à préserver la qualité de l'existant, et par la poursuite des actions de la politique de la ville.

L'économie : une ville où entreprendre

Le PLU prévoit un centre-ville actif et polyvalent, de même que des secteurs spécialisés pour les activités technologiques, industrielles ou commerciales. Le maintien à Belfort d'une forte activité économique est jugé prioritaire, ce pour asseoir un rayonnement sur le Nord-Franche-Comté et s'ouvrir sur le Sud-Alsace.

La ville intelligente

Le projet de développement durable mise sur les nouvelles mobilités, les nouvelles énergies et les nouvelles télécommunications.



Élaboration d'un volet patrimonial pour la révision du PLU de Belfort

Le sujet du patrimoine, développé et intégré dans le PLU en cours de révision

Programme partenarial 2016

Partenaire principal / Maître d'ouvrage

Ville de Belfort - Service Urbanisme

Réfèrent / Contact

Julien Journeault / jjourneault@autb.fr

Conditions d'accès

Consultation publique dès l'enquête publique
(site internet, exemplaire papier)



1/ Un travail de terrain

Initiée à l'origine par un constat de renouvellement mal maîtrisé du tissu urbain de faubourg, donnant lieu à quelques stages étudiants, la problématique de ce patrimoine bâti est retenue dans le cadre de la révision du PLU. Sur cette base, une relecture de la ville par de nouvelles observations de terrain a permis d'identifier certains bâtiments, mais aussi d'éveiller à d'autres sujets. L'éventail du patrimoine bâti s'est alors élargi, allant jusqu'au patrimoine non-bâti.



2/ Un inventaire classifié

Le relevé de terrain aboutit à un inventaire photographique et cartographique, puis à une classification en plusieurs catégories de bâtiments, d'ensembles urbains homogènes, d'arbres remarquables et de points de vue caractéristiques marquants (patrimoine non-bâti participant au patrimoine paysager constituant l'image de la ville).

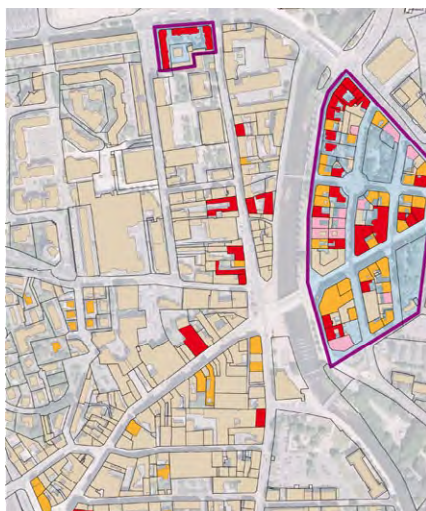
Le patrimoine identifié comme étant de grande valeur fait l'objet d'un inventaire renseigné et illustré. Le principe initial de fiches type Mérimée est abandonné au profit d'une forme plus compacte et adaptée au PLU : outre un repérage cartographique, un inventaire-tableau comporte illustrations et renseignements informatifs, descriptifs et argumentaire, ceci pour les premiers niveaux d'intérêt du patrimoine bâti, mais aussi le patrimoine végétal remarquable et les vues caractéristiques.

Ce travail est le fruit d'une coopération entre l'AUTB et le service Urbanisme de la Ville de Belfort, qui est ensuite partagé et débattu en groupe de travail des élus lié au PLU, dans lequel sont invités le service Espaces Verts et l'UDAP.

3/ Un règlement adapté

L'inventaire patrimonial devient une base de connaissance et de justification aux prescriptions définies par la suite. Cet aspect réglementaire engagé en 2016 n'est pas totalement achevé à cette date. Il en ressort néanmoins les principes suivants :

- Le patrimoine courant et de moindre valeur est traité selon les règles générales du PLU portant sur les caractéristiques architecturales et urbaines.
- Le patrimoine des catégories de valeurs supérieures fait l'objet de règles spécifiques visant à conserver, voire rétablir, ses caractéristiques particulières (volume, détails de façade...). Ces règles sont supérieures aux autres et cumulatives, quel que soit le zonage du PLU dans lequel l'objet patrimonial se situe.



Les Glacis du Château, secteur Parant

Hypothèse d'urbanisation et potentiel constructible

Programme partenarial, 2016

Partenaire

Ville de Belfort

Support / Format

A4 it relié / PDF - 20 pages

Réfèrent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

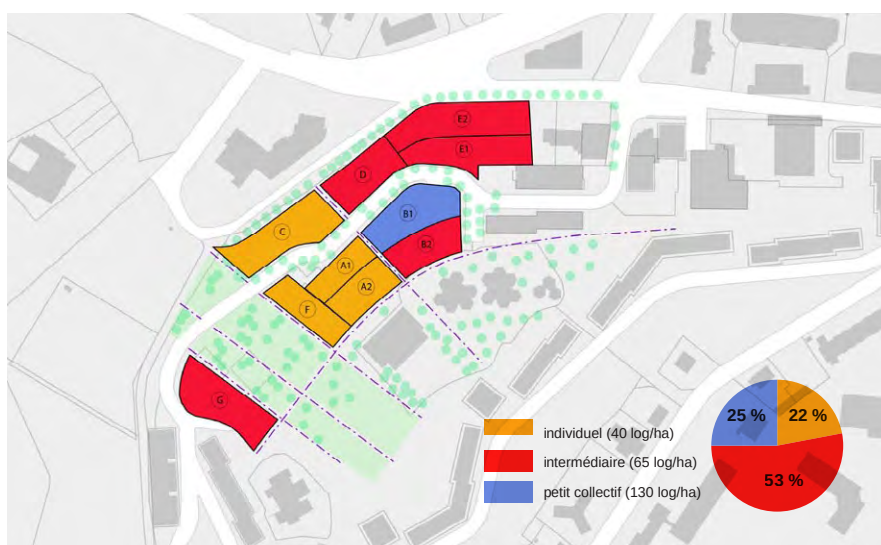


Un quartier en renouvellement urbain

Dans le cadre du PNRU des Glacis du Château, la démolition récente des 175 logements de la barre d'habitation 16-34 rue Parant a permis de libérer un important tènement dans la partie haute du quartier.

Il est prévu pour les années à venir d'intégrer une diversification de l'habitat par le développement de programmes immobiliers le long de la rue Parant requalifiée.

À la suite du plan directeur établi pour ce secteur, et à la demande de la Ville de Belfort, cette étude questionne la possibilité d'introduire une plus grande part d'habitat individuel dans le projet, et teste une hypothèse d'urbanisation allant dans ce sens.



Vue 3D Gallois Curie / Egis aménagement / Ingrid Gendrillon

Contenu de l'étude

Des réalisations locales récentes sont décrites à titre d'exemple afin d'illustrer la variété des situations au sein du type 'maisons de ville' en termes de densité, d'ambiance urbaine et d'expression architecturale. Elles servent de références pour l'estimation du potentiel constructible du site en habitat de type individuel et intermédiaire.

Un panorama des opérations belfortaines programmées à court et moyen termes permet en outre de replacer le secteur d'étude par rapport à l'offre résidentielle globale.

Le calcul de la capacité du site est basé d'une part sur les densités constatées, et d'autre part sur une hypothèse de répartition spatiale de différents formats résidentiels (variante du plan directeur).

Il sera bien sûr nécessaire d'affiner cette simulation en intégrant ultérieurement un parti d'aménagement et des contraintes d'insertion urbaine. Mais il apparaît surtout nécessaire de confronter cette approche théorique à une étude de marché, qui devra interroger la pertinence économique de programmes d'habitat individuel dans ce secteur.

îlot	emprise (m²)	type dominant	densité	nb de logements
A	2065	individuel	40	9
B1	1810	collectif	130	24
B2	1288	intermédiaire	65	8
C	1855	individuel	40	7
D	1402	intermédiaire	65	9
E	3455	intermédiaire	65	23
F	1238	individuel	40	5
G	1915	intermédiaire	65	12
total	15028			97



opérateur :	Marcellin Prévot
livraison :	2006
emprise :	0,23 ha
nb logements :	9
hauteur :	R+2
densité :	39 logements / ha

Mutation des terrains de l'ancienne Laiterie des Forges

Recommandations urbaines et paysagères

Programme partenarial, 2016

Partenaire principal

Commune de Belfort

Format

A4 it. relié / PDF - 28 pages

Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Contexte

Afin de prendre en compte des projets d'urbanisation nouvelle, une modification du Plan Local d'Urbanisme a été engagé en 2015 par la commune de Belfort. Cette modification comportait un changement d'affectation de la zone à vocation industrielle de l'ancienne centrale laitière des Forges, pour y permettre une mixité urbaine et notamment l'accueil de logements collectifs.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a demandé à la Ville de réaliser « une étude d'urbanisme permettant, après définition des caractéristiques et enjeux du site, de fixer les dispositions réglementaires les plus pertinentes (...), ainsi que les orientations d'aménagement garantissant la qualité de l'urbanisation de cette zone ».



Contenu

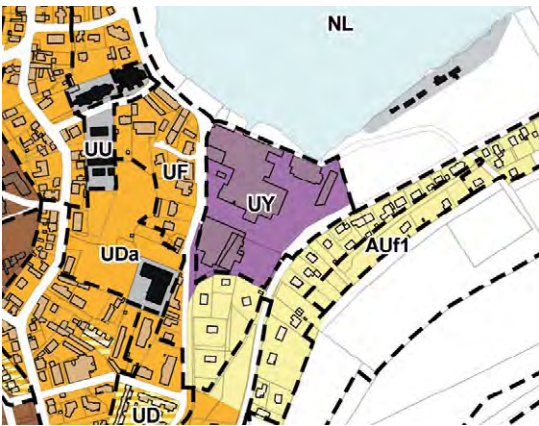
La reconversion de ce grand terrain (2,8 hectares) est un important enjeu tant quantitatif, par le nombre d'édifices et la surface de planchers potentiellement constructibles, que qualitatif, du fait de sa position face à l'étang des Forges et du voisinage d'autres emprises en mutation.

Dans un objectif d'articulation des enjeux locaux avec le Projet de Ville, une précédente étude¹ résumait les orientations générales à donner à un projet d'urbanisation, et testait l'impact de plusieurs typologies urbaines.

La nouvelle approche questionne plus précisément l'insertion d'un projet bâti dans le quartier et la préservation des cônes de vue ; l'implantation, la hauteur et la densité des constructions autorisées ; la position des accès, les principes de desserte et l'aménagement des terrains en question.

Cette étude pourra servir de base à un nouveau projet de modification du PLU de Belfort. Elle permettra de justifier l'établissement de nouvelles règles, et de proposer un schéma d'aménagement.

1/ Site de la centrale laitière des Forges, types bâtis et insertion paysagère, AUTB, mars 2013.



Urbanisation de l'ancien stade du Mont à Belfort

Hypothèses d'urbanisation et orientations d'aménagement

Programme partenarial, 2016

Partenaire

Ville de Belfort

Support / Format

A4 it relié / PDF - 18 pages

Référent / Contact

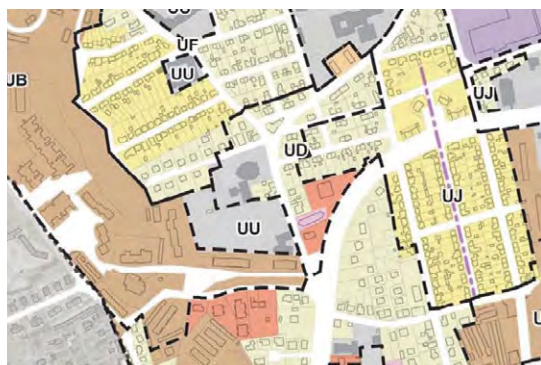
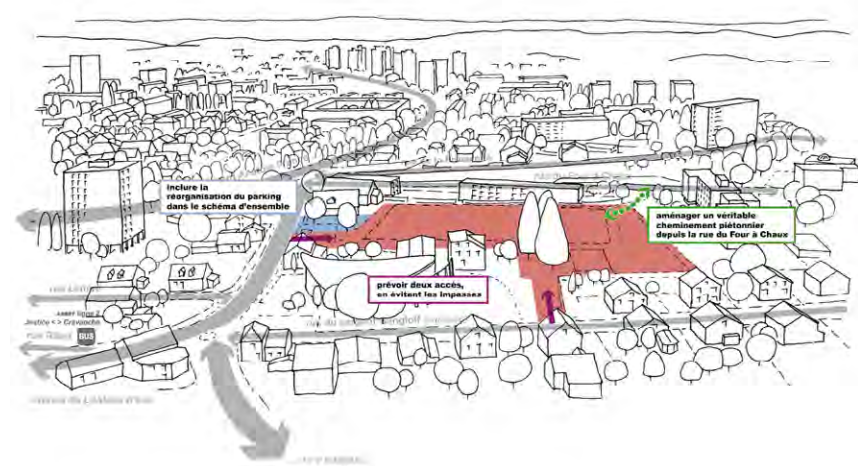
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Objet de l'étude

À proximité immédiate de plusieurs ensembles de cités-jardins, le stade du Mont est situé dans un quartier résidentiel bien pourvu en équipements (centre culturel et social, école, campus de l'IUT, édifices culturels...).

Ce terrain communal n'ayant plus d'intérêt sportif, la Ville envisage de le déclasser et de l'urbaniser. L'éclairage de l'AUTB, sous la forme d'un schéma d'aménagement et ses variantes, vise à poser des principes et conditions pour la restructuration de ce secteur.



Un exercice de préfiguration pour aider à la décision

Les caractéristiques urbaines du site et de son environnement sont d'abord détaillées, dans la mesure où elles orienteront la densité moyenne et le nombre d'équivalents-logements attendus (ces valeurs pouvant varier sensiblement selon le type d'habitat privilégié, la taille des parcelles, etc.). Dans un deuxième temps, plusieurs hypothèses d'urbanisation sont testées : variété des fonctions et leur combinaison, emprises indicatives. Enfin, les orientations d'aménagement communes aux variantes proposées sont déclinées en termes d'accès et de desserte, de types bâtis (volumes, hauteurs, implantation...), ou encore d'insertion paysagère et de traitement des espaces collectifs.



PAVILLONNAIRE	CITÉ-JARDIN	TOUR	RÉSIDENCE	BARRE
R+1 parcelle moyenne 800 m² emprise bâtie moy. 95 m² 11 logements/ha occupation du sol 12%	R+1 parcelle moyenne 400 m² emprise bâtie moy. 65 m² 21 logements/ha occupation du sol 15%	R+10 40 logements sociaux emprise bâtie moy. 90 m² en moyenne 85 logements/ha occupation du sol 11%	R+2 35 logements T2 et T3 (65 m² en moyenne) 90 logements/ha occupation du sol 25%	R+4 138 logements sociaux 95 logements/ha occupation du sol 20%

(orthophotographies Bing / photos aériennes Bing + GoogleEarth / photos AUTB + StreetView)

Éco-campus de Belfort

Mission d'accompagnement en phase programmation

Contrat extérieur, 2016

Maître d'ouvrage

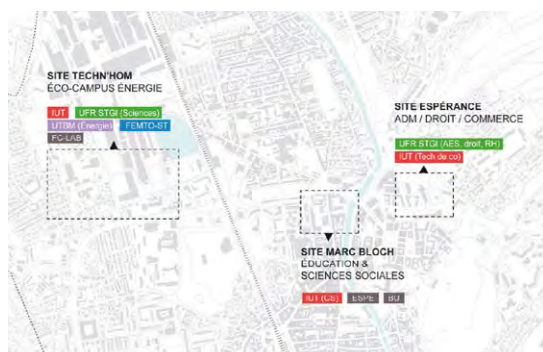
Université de Franche-Comté

Partenaires

MENESR, Région Bourgogne Franche-Comté, CD90, CAB, UTBM, IUT de Belfort-Montbéliard, UFR-STGI, Femto-ST, CROUS, Caisse des Dépôts

Référent / Contact

Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



Un projet scientifique, pédagogique et urbain axé sur la transition énergétique

Le projet *Éco-campus 2020* s'articule autour des actions suivantes :

- Restructuration de la présence universitaire sur le site de Belfort
- Affirmation de la composante Recherche sur la thématique Énergie-Mobilité
- Renforcement de l'écosystème Université-Industrie
- Construction de plateaux pédagogiques et de recherche mutualisés
- Rénovation des bâtiments d'enseignement
- Aménagements urbains et nouvelles pratiques de mobilité

Le contexte

Le projet d'éco-campus multisite belfortain, en gestation depuis déjà plusieurs années, a pris en 2016 une nouvelle dimension en intégrant l'UTBM.

Cette année a été consacrée aux études de programmation fonctionnelle, opérationnelle et urbanistique, sous la houlette de l'Université de Franche-Comté.

L'apport de l'AUTB

Dans la continuité de ses précédentes contributions à ce dossier (scénario d'aménagement en 2012, schéma directeur et plan-guide en 2014), l'AUTB est intervenue pour accompagner la maîtrise d'ouvrage sous la forme de missions ponctuelles visant à assurer la continuité dans la mise en œuvre des objectifs initiaux.

Outre sa participation à des réunions techniques, elle a en particulier apporté ses compétences pour la réalisation d'affichage de grand format destiné à synthétiser et communiquer les principes d'aménagement durant la phase de programmation.

Un plan de principe à l'échelle de la ville localise les sites et formations concernés, tandis qu'un plan détaillé du campus Tehn'Hom explicite les hypothèses privilégiées à ce stade, les différentes phases et l'état de leur financement.





Animation - Diffusion

- Club PLUi sur le patrimoine bâti et paysager
- 37ème Rencontre de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
- Refonte du site internet autb.fr
- Les archives et la documentation de l'AUTB



Club PLUi sur le patrimoine bâti et paysager

Pôle Régional d'Appui aux Territoires

Réunion du Club PLUi Bourgogne Franche-Comté
(Plan Local d'Urbanisme intercommunal)
dans la Haute Savoie - 18 novembre 2016

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
DREAL Bourgogne Franche-Comté

Autres partenaires
Région Bourgogne Franche-Comté
Les DDT de la région
ADU, AUDAB, Agence Sud Bourgogne
Référént / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr



Un échange d'expériences

La loi ALUR de mars 2014 a renforcé la planification intercommunale. L'État accompagne les collectivités en favorisant l'échange d'expérience, le partage de méthode et d'information propres à cet outil de planification intercommunale. Sur le modèle du Club PLUi national, celui de Bourgogne-Franche-Comté organise des échanges dans les territoires locaux, au plus près des démarches engagées.

L'appui des agences pour la préparation et l'animation de la journée

Outre le partage d'informations sur les évolutions législatives (loi architecture et patrimoine, SRADDET) et d'organisation technique des services de l'État, la journée était consacrée à la prise en compte des enjeux du patrimoine bâti et paysager dans les PLUi.

Plusieurs expériences locales ont été présentées aux 60 élus, techniciens et autres partenaires de la planification présents :

- La réalisation de nouvelles OAP sur la commune d'Arinthod dans le Jura ;
- Trois exemples de prise en compte du paysage et du patrimoine dans les PLUi (CC Sud Côte Chalonnaise, CC Saône Vosgienne, Agence Sud Bourgogne).

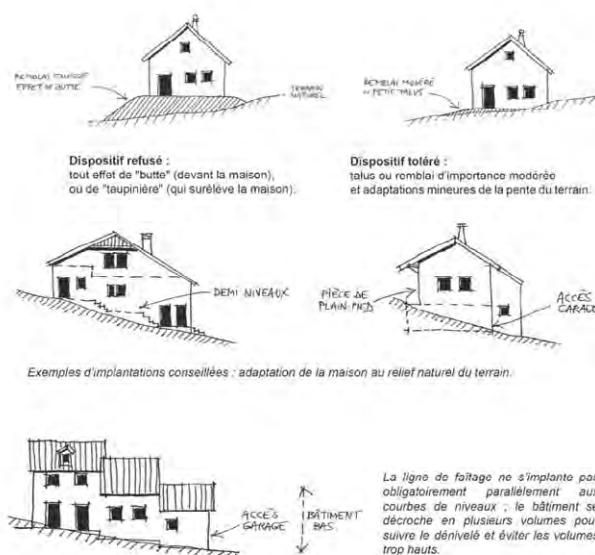


Des ateliers pour partager la réflexion avec les participants

L'après-midi a été consacré à l'échange avec les participants au sein de quatre ateliers autour de l'intégration des thématiques du paysage et du patrimoine dans l'élaboration des PLUi :

- Le patrimoine industriel, sur la base d'un site à Lepuix, une question en résonnance avec les autres thématiques (économie, disponibilité foncière, environnement, habitat, mobilité) ;
- Le patrimoine commun de l'habitat, en particulier les fermes, dont la vocation d'habitat oblige à des transformations au risque de dénaturer leur identité ;
- Les entrées de ville et la qualité paysagère des villes et villages ;
- L'insertion du bâti en contexte montagnard et les permanences d'insertions dans les vallées.

Ces ateliers ont été animés par les agences d'urbanisme et les DDT.



Une association de moyens et de compétences

Les interventions ont pu mettre en évidence les gains du PLUi en termes de mobilisation des compétences sur des thématiques partagées à l'échelle intercommunale. Une vision plus globale des questions récurrentes sur les thématiques du paysage et du patrimoine permet le partage de solutions réglementaires et opérationnelles.

37^{ème} Rencontre FNAU

Participation au colloque annuel de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

5,6,7 octobre 2016

Anglet / Bayonne / Biarritz / Pau / Saint-Sébastien

Partenaires

FNAU et réseau des agences d'urbanisme

Supports

Documentation à l'AUTB

Infos sur www.37eme-rencontre.audap.org

Référent / Contact

Anne Quenot / aquenot@autb.fr



Territoires no(s) limit(es)

Chaque année la FNAU réunit plusieurs centaines de participants (élus, urbanistes, techniciens) intéressés par les questions que posent le fonctionnement et l'évolution des villes et des territoires.

Cette 37^{ème} manifestation était placée sous le signe des nouveaux grands territoires, dans un contexte de reconfiguration des contours et des compétences des collectivités.

Deux plénières et 13 ateliers-visites ont été l'occasion d'échanger sur les nouvelles limites territoriales, sur les défis auxquels sont confrontés les territoires, et sur le positionnement des agences.



FNAU

Programme et teneur des échanges

La plénière d'ouverture a été marquée par les interventions de personnalités, parmi lesquelles Jean-René Etchegaray (président de l'AUDAP, maire de Bayonne), Jean Rottner (président de la FNAU, vice-président de la région Grand Est), Martin Vanier (géographe, professeur à l'École d'Urbanisme de Paris), Jean-François Husson (sénateur, vice-président de la métropole de Nancy), Catherine Barthelet (présidente de l'AudaB), Ariella Masbouni (urbaniste générale de l'État), Estelle Grelier (secrétaire d'État chargée des collectivités territoriales).

La deuxième journée s'articulait autour d'ateliers au choix, organisés entre Anglet, Bayonne, Biarritz, Pau, et Saint-Sébastien, et portant sur des sujets aussi variés que la planification, la gouvernance, la mobilité, l'eau, la recherche, les finances locales... L'objectif était d'identifier les besoins et les solutions pour accompagner l'État et les collectivités dans la nouvelle organisation territoriale.

Pour finir, la plénière de clôture a relayé les grandes conclusions de l'ensemble des ateliers de la veille. Elle a également été l'occasion de souligner l'expertise des agences d'urbanisme, leur souplesse, leur réactivité et leur capacité à faire interagir les acteurs territoriaux.

Publié à cette occasion, le 'manifeste de Bayonne' marque l'engagement des agences d'urbanisme à 'agir pour des territoires en bonne intelligence', et à renouveler leurs interventions en tenant compte des évolutions territoriales et sociétales.

La participation de l'AUTB

Anne Quenot, Virginie Herzog, Pedro Hermenegildo et Robin Serrecourt ont participé à la plénière d'ouverture et à quatre des ateliers organisés dans le cadre de cette manifestation.

Anne Quenot était impliquée dans la préparation et l'animation de l'atelier 'Eau et urbanisme, limites ou liens pour un projet de territoire partagé ?', à Saint-Martin de Seignanx. Le travail a porté sur la recherche d'acteurs mobilisables de l'ingénierie territoriale sur l'eau et l'urbanisme, et sur la collaboration à mettre en place dès l'amont des projets pour un développement durable des territoires.



Refonte du site internet AUTB.FR

Les usages du site internet de l'agence

Programme partenarial, 2016

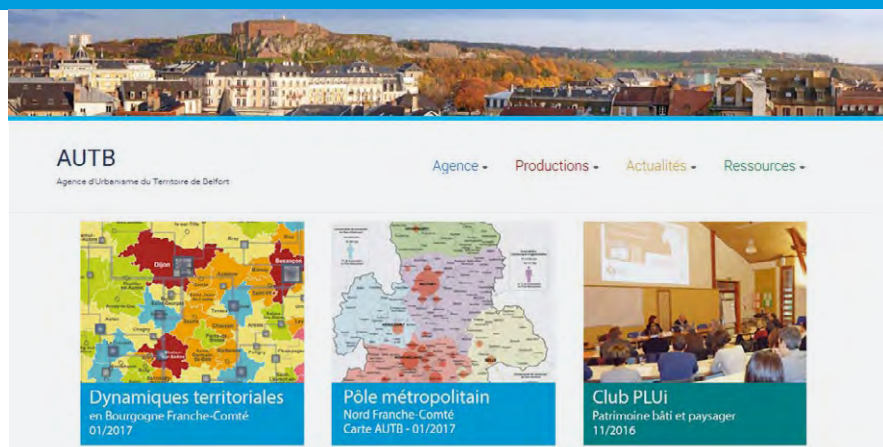
Maîtrise d'ouvrage
interne

Référent / Contact

Boris Loichot / bloichot@autb.fr

Accès public

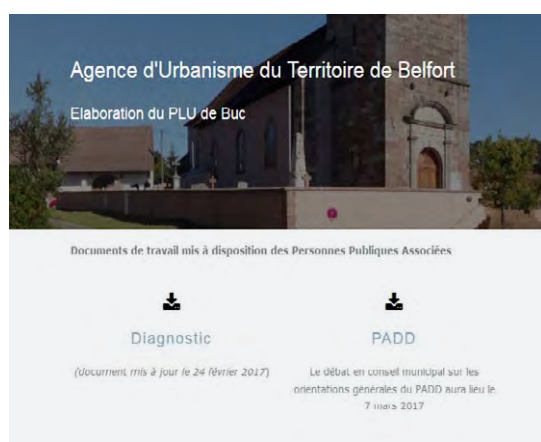
<http://www.autb.fr>



Un nom de domaine pour plusieurs sites

En plus du site autb.fr, destiné à communiquer sur l'agence et ses productions, deux autres sites basés sur le même nom de domaine ont été réalisés : l'atlas des sites à vocation d'activités (atlaseco.autb.fr) et le SCoT du Territoire de Belfort (scotbelfort.autb.fr).

En 2016, pour répondre à des besoins de concertation, l'agence a proposé à ses partenaires de réaliser des pages spécifiques pour leurs études, notamment des PLU et PLUi.



Une palette d'outils à disposition

Ce qui devait être à l'origine un outil de communication a évolué sur l'applicatif avec la réalisation de questionnaires en ligne, de cartographies mais également d'applications internes à l'agence.

L'usage du FTP, protocole permettant de transférer des fichiers, est devenu fréquent, notamment pour simplifier l'envoi de fichiers de grande taille.

Progressivement, les usages vont se diversifier, aussi bien pour le partage des travaux de l'agence que pour des besoins internes.

Le nouveau site de l'agence

Présenté en assemblée générale en 2016, le nouveau site internet a été réalisé en interne.

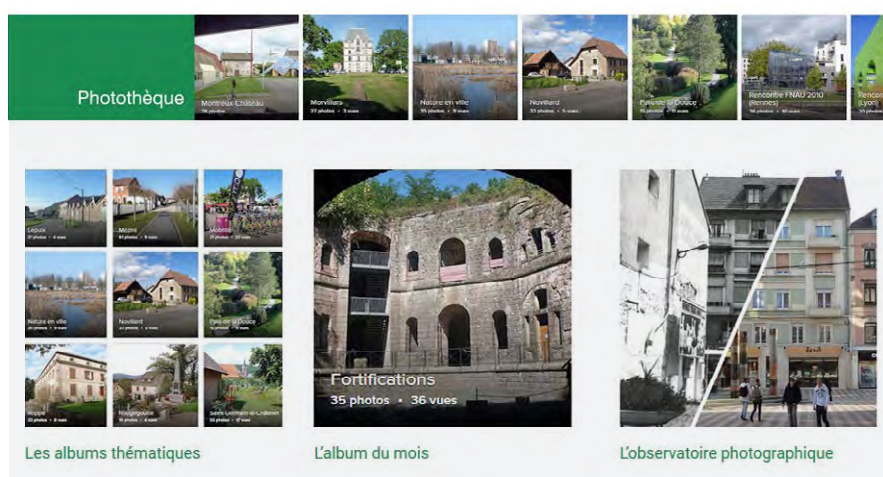
Avec sept années de service (quand la durée de vie d'un site est estimée à cinq ans maximum), le site www.autb.fr devait prendre un nouvel élan. Sa refonte répond naturellement à des évolutions nécessaires tant sur les aspects techniques que graphiques.

L'ergonomie du site se base désormais sur les modes de consultation dits multi-supports (smartphone, tablette, ordinateur, TV connectée...). Pour cela, le site est adaptatif (ou 'responsive') et offre une ergonomie appropriée quel que soit le support.

L'aspect visuel évolue également. Plus épuré, plus clair, le nouveau site valorise ses actualités.

Dans son contenu, des rubriques font leur apparition comme la photothèque qui propose à l'utilisateur différents liens vers les albums de l'agence.

Les autres rubriques restent identiques avec la présentation de l'agence et de son équipe, les travaux, rapports et fiches études, et enfin des ressources comme le fonds documentaire ou les chiffres clés.



Être acteur de sa communication

La refonte du site s'est accompagnée d'une nouvelle organisation interne destinée à favoriser l'actualisation régulière du contenu. Ainsi, des membres de l'équipe alimentent, animent et actualisent le site pour apporter le dynamisme nécessaire à son attractivité.

Depuis la fin d'année 2016, l'AUTB met également à jour ses publications sur le site internet de la FNAU (fédération nationale des agences d'urbanisme).

Les archives et la documentation de l'AUTB

Structuration et partage des ressources documentaires

Maîtrise d'ouvrage

En interne

Partenaires

Archives départementales

Réfèrent / Contact

Caroline Demeusy / cdemeusy@autb.fr

Conditions d'accès

Sur place / www.autb.fr

40 années d'archives

Depuis 1977, date de la création de l'agence, les études de l'AUTB ont été enregistrées et conservées, constituant aujourd'hui un ensemble de grand intérêt.

En 2016, un travail de tri et de catalogage a été mis en place dans une volonté de valoriser ce fonds.

La documentation au quotidien

En plus de ses propres archives, l'AUTB gère un arrivage documentaire quotidien.

Trois principales ressources sont traitées :

- la presse quotidienne, qui est gérée au jour le jour avec la création d'une revue de presse interne en version numérique destinée aux collaborateurs ;
- les envois des publications du milieu professionnel ainsi que des autres agences d'urbanisme du réseau FNAU ;
- les revues et magazines auxquels l'agence est abonnée comme « le Moniteur », « Urbanisme », « Construction Urbanisme », etc.

Régulièrement, et à la demande des collaborateurs, l'AUTB se porte également acquéreuse d'ouvrages sur tous les thèmes qui lui sont utiles, tels que l'environnement, l'aménagement, la mobilité, l'habitat...

Les moyens d'accès et de consultation

Les travaux de l'agence – qui regroupent les études, les dossiers, les notes et les documents intermédiaires de travail ou encore des cartes – ont été triés et classés. Une partie est aujourd'hui exposée dans les locaux de l'Agence, et consultable sur place.

Toutefois, dans un souci de restructuration de la documentation et surtout de gain de place, l'AUTB a fait le choix de délocaliser une partie de son fonds documentaire aux Archives départementales, auprès desquelles elle a fait un dépôt. 82 boîtes d'archives représentant des centaines d'études sont ainsi délocalisées, mais restent accessibles et consultables sur demande préalable.

L'AUTB a également extrait de sa documentation plusieurs milliers de diapositives, photographies et négatifs couvrant la période 1978-1989 sur Belfort et son Territoire. Un premier tri a été effectué par l'Agence puis déposé aux Archives départementales. Ce fonds a été pris en charge par une personne spécialisée dans la photographie, qui a réalisé un inventaire exhaustif et détaillé de chaque versement. Ainsi, à chaque reportage de l'AUTB correspond un classeur consultable aujourd'hui aux Archives départementales.

Des demandes de consultation de la part d'étudiants encouragent aujourd'hui l'AUTB à faire connaître ses archives en passant notamment par le biais du nouveau site internet de l'agence.



Observations : les articles 1-5, 8-14, 18-21, 25-26, 31, 41, 44 et 54 contiennent des photographies.

Numéros des articles	Description sommaire et dates extrêmes	Indexation
	Etude et suivi de projets d'urbanisme et d'équipement.	
1	Dorans, Offemont, Menoncourt, Meroux, 1991-2000.	
2	Offemont, Beaucourt, 1983-1997.	
3-5	Delle, 1989-1997.	
6	Sévénans, Bavilliers, 1977-1998.	
7	Essert, Chaux, 1973-1997.	
8	Valdoie, 1991-1994.	
9-10	Bourgnone, Danjoutin, 1973-1995.	
11	Morvillars, Bavilliers, 1983-1993.	
12	Valdoie (ZAC de la Rosemontoise et de l'Arsoit), 1982-1995.	
13	Essert, Belfort (ZAC du Port, ZAC d'Altirich), 1979-1997.	
14	Pérouse, Belfort, 1978-1996.	
15-16	Belfort (ZAC), 1976-1990.	
17	District d'agglomération, 1997-1999.	
18	Delle (ZAC), Evette (POS), Danjoutin (POS), 1983-1998.	
19-34	Belfort (Glacis, les Hauts, emprises militaires, théâtre, pistes cyclables), Malsaucy, Savoureuse, 1980-1999.	

Deux nouvelles rubriques ont ainsi fait leur apparition sur le site internet de l'AUTB :

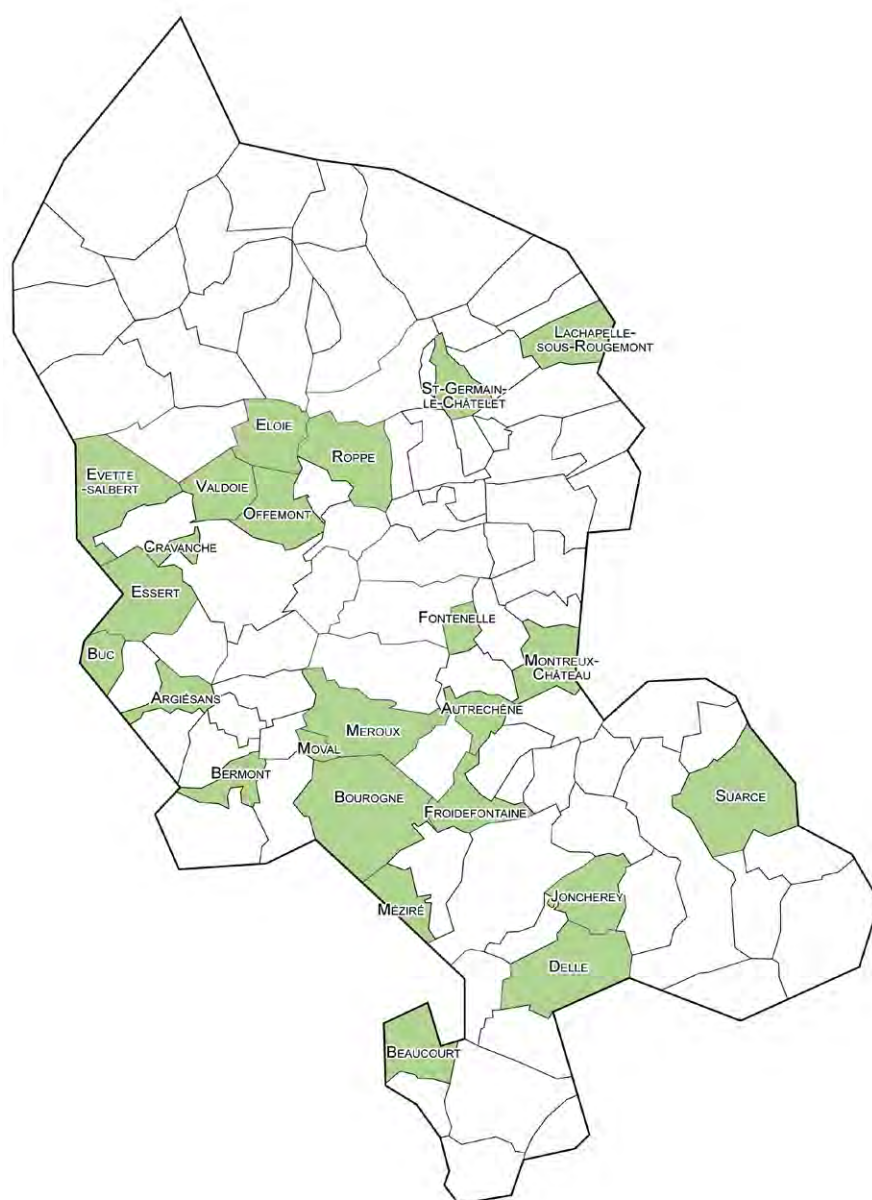
- la première présente une sélection d'ouvrages de référence portant sur l'aménagement du territoire ;
- la deuxième propose une fois par mois un nouvel album photos sur une commune ou un thème d'actualité.

L'AUTB encourage tous ses partenaires et membres à consulter son fonds documentaire et ses archives.

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 2016

LES CONTRATS EXTÉRIEURS

Les contrats extérieurs en cours en 2016



■ Contrats extérieurs en cours : 12% des produits



Fond SIG AUTB 2016
mai 2017



Élaborations de PLU

- Argiésans
- Autrechêne
- Beaucourt
- Bermont
- Bourogne
- Buc
- Cravanche
- Delle
- Éloie
- Essert
- Évette-Salbert
- Fontenelle
- Froidefontaine
- Joncherey
- Lachapelle-sous-Rougemont
- Méziré
- Montreux-Château
- Moval
- Roppe
- Saint-Germain-le-Châtelet
- Suarce
- Valdoie

Modifications simplifiées de PLU et autres procédures

- Froidefontaine
- Meroux
- Offemont

PROGRAMME PARTENARIAL 2017

40 ans de l'AUTB : poursuivre le dialogue

L'AUTB a été créée en 1977, il y a quarante ans. Il est important de noter que **l'organisation partenariale a démontré sa pertinence et sa robustesse**. Avec un pivot central constitué par Belfort et son agglomération, auquel se sont associés, dès l'amont, l'État, le Département et des communes. L'AUTB a modulé son partenariat grâce à la souplesse associative. Sont venues agrandir le cercle des structures territoriales diverses : l'Aire urbaine, la Région, le SMTC, les territoires voisins de Haute-Saône, et récemment les EPCI remodelés issus du SDCI.

Deuxième constat : **le sens de la mission a été conservé**, même si « l'urbanisme » ou « l'aménagement » a vu son contenu et ses méthodes évoluer. La planification, c'est-à-dire l'écriture locale raisonnée des documents d'urbanisme, est toujours centrale. Le projet urbain à toutes les échelles, associé à un regard prospectif, a toujours soulevé des questions et des études. Le format pluridisciplinaire de l'équipe et le travail collectif avec les administrations publiques ont bien traversé le temps. L'AUTB a trouvé sa place dans une pratique décroisée, remplissant une fonction de lien indispensable.

Troisième constat : **il y a désormais un patrimoine précieux** qui s'est construit grâce à plusieurs générations d'élus et de professionnels. Il constitue un fonds dans lequel on peut puiser pour savoir le chemin parcouru sur les sujets de société et les grands choix d'aménagement qui ont pesé localement. Une ville administrative, militaire et industrielle qui a été sans cesse impactée par des transformations difficiles, et qui, cependant, est restée fortement elle-même, a développé une réactivité qui permet de faire face aujourd'hui aux questions nouvelles.

En conclusion, **l'opportunité d'un anniversaire** sera saisie pour célébrer le temps passé, échanger et débattre de manière un peu plus visible qu'à l'ordinaire, lorsque la production du programme de travail incite plutôt au sérieux.



Les nouveaux formats territoriaux

Le processus de réforme territoriale déjà engagé depuis dix ans a produit plusieurs effets majeurs en 2016 auxquels il faut, à nouveau, faire face :

- l'échelon local des EPCI hérite d'une nouvelle géographie : Grand Belfort, Vosges du Sud, Sud Territoire ;
- le niveau du bassin de vie génère le pôle métropolitain du Nord Franche-Comté : 1 225 km² et 305 000 habitants ;
- la Région change de format, 48 000 km² et 2,8 millions d'habitants.

La redistribution des compétences qui se recoupe avec les changements territoriaux crée une complexité supplémentaire qui impacte le mode opératoire des politiques locales en matière d'aménagement, de fonctions supérieures, de transports, de développement économique.

Ce mouvement implique un engagement fort de l'AUTB qui sera investie sur plusieurs axes allant du futur grand schéma régional (le SRADDET) en coopération avec les autres agences d'urbanisme, aux EPCI qui doivent reconfigurer leurs observatoires et tableaux de bord (un « portrait de territoire 2017 » s'impose pour le Grand Belfort), en passant par le démarrage du Pôle Métropolitain qui se substitue au SMAU et peut se tourner vers l'AUTB sur plusieurs de ses champs d'action.



Le patrimoine, le paysage, le sol... les biens communs

Un certain nombre de grandes notions ressortent des travaux partagés localement et concrètement avec les élus et les citoyens, lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, mais qui restent difficiles à maîtriser à cause de leur dimension transversale, non bornée et résultant d'actions à la fois nombreuses et dissociées... Cependant, la notion de « bien commun » qui leur est attachée se lit en toute évidence. L'AUTB est concernée par ce problème à travers trois domaines : le patrimoine bâti, le cycle de l'eau, les évolutions d'usage des sols.

Le patrimoine bâti : sa protection est importante, mais elle ne suffit pas. Ce sujet est abordé de la ville au village, de l'usine à la ferme. On classe et on protège. Mais sait-on réellement valoriser ? La réhabilitation du bâti ancien urbain ou rural est un enjeu pour les centres villes et les cœurs de villages. De même, le patrimoine fortifié doit changer de dimension pour véritablement devenir une ressource locale.

Le cycle de l'eau est un sujet non limité à propos duquel toutefois les procédures de planification se renforcent. Le SDAGE, le SAGE, le SCoT, les PLU sont engagés dans une logique de préservation, voire de reconquête, des rivières, ressources, milieux humides.

La traçabilité des usages des sols devient nécessité afin de décrire les transferts entre le naturel, le cultivé, l'urbanisé. Le besoin de précision de ces travaux devient extrême et c'est à la parcelle qu'il faut travailler. En outre, il faut couvrir quasi systématiquement le territoire. Se posent, ici, des questions de gestion informatique de la donnée géographique. Un important travail est en cours associant de nombreux intervenants. L'AUTB est donc assidue sur ces domaines avec la DREAL, la Région, les collectivités.



Une agence d'urbanisme sur le terrain

L'AUTB travaille auprès des élus et sur le terrain. Cette posture volontaire témoigne de l'attachement aux sujets concrets et vivants pour les habitants.

Les documents locaux d'urbanisme sur lesquels l'AUTB est investie constituent un travail de terrain essentiel à l'émergence des actions qui vont améliorer la vie des communes, leur développement, la résolution de leurs problèmes, l'engagement de réalisations qui auront germé lors des réflexions par lesquelles passe l'élaboration du PLU. Cette activité réglementaire de l'agence est donc très importante.

Les études de faisabilité sont un autre axe de travail à mettre en avant. Il est extrêmement utile d'analyser un ensemble foncier disponible pour une mutation avant d'engager le bon parcours de procédure. Projeter l'évolution d'un site quant à sa vocation, sa capacité, son organisation, son intégration au contexte... apporte des éléments précieux à la prise de décision publique.

La même problématique peut se formuler dans le sens inverse, lorsqu'il s'agit de trouver la meilleure localisation possible à un équipement ou à une activité, dont on connaît le « cahier des charges » et pour lesquels la meilleure implantation est recherchée.



1 – SOCIO-DÉMOGRAPHIE & HABITAT

1.1 – Les observatoires et les diagnostics territoriaux

- **Le magasin de données** : Observatoires et diagnostics territoriaux sont réalisés à partir d'un magasin de données permettant de décrire les multiples aspects d'un domaine complexe : description du parc de logements, description des occupants de ce parc, localisation des spécificités, données relatives au marché, éléments relatifs au foncier résidentiel, etc. L'AUTB entretient et renouvelle les bases dans la durée pour l'ensemble du département. Des éléments de connaissance sont développés ou créés par l'AUTB qui se place au centre d'un réseau d'acteurs par lequel « remontent » des informations relatives au contexte, aux projets, au climat local.
- **Observatoires et diagnostics** : Des analyses sont utilisées dans le cadre d'observatoires rattachés à des procédures (le PLH, la politique de la ville) ou fournis aux EPCI. L'approche démographique et résidentielle est souvent le point de départ des diagnostics territoriaux qui peuvent être conduits pour différents motifs : analyse prospective d'un EPCI ou d'un groupe de communes, travail rattaché au Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal ou intercommunal.
- **Les populations** : Le flux annuel de publications des statistiques démographiques locales permet, chaque année, de réaliser des documents d'intérêt local qui traitent des évolutions comparées des communes et des évolutions de la structure sociale.
- **Observatoire de l'immobilier** : L'expérience acquise sur le suivi des opérations immobilières permet d'envisager une montée en régime allant vers une diffusion plus large, plus fréquente et plus interactive. Cet observatoire est de nature à stimuler l'investissement et à aider les investisseurs dans le ciblage de leurs projets.





1.2 – Les politiques de l’habitat

- **Le Programme Local de l’Habitat (PLH), clé de voûte de la politique de l’habitat** : Le PLH (2016>2021) doit être ajusté au périmètre du Grand Belfort, ce qui occasionne une adaptation pour les vingt nouvelles communes et le programme d’actions. En outre, les axes engagés seront poursuivis, l’AUTB étant particulièrement impliquée dans le processus « Observation – Évaluation ».
- **Les entretiens de l’habitat** : Une journée de rencontre est programmée sur le thème du « vieillissement » : l’âge grandissant des habitants est cause d’évolution des besoins, alors que le parc de logements lui aussi vieillit dans des formes qui ne sont pas forcément adaptées.
- **Suivi des dossiers locaux** : L’action sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et sur des quartiers sensibles (exemple du quartier Jean Jaurès à Belfort) ou des territoires d’Opérations Programmées d’Amélioration de l’Habitat (OPAH), est accompagnée par l’AUTB par sa participation aux Comités Techniques.

1.3 – Les sujets sociétaux

- **Pratique des équipements publics** : Le suivi des effectifs scolaires à Belfort, accompagné d’une projection, permet à la Ville de situer les évolutions et les besoins des écoles. Les écoles de musique du Grand Belfort doivent être organisées et rationalisées. L’AUTB en analyse les critères d’accessibilité et de couverture territoriale en milieux urbain et rural.
- **Égalité « Femmes – Hommes »** : Appui au recueil et traitement des données statistiques dans le cadre de l’élaboration du rapport départemental annuel dans les communes de plus de 20 000 habitants.

2 – ESPACE ÉCONOMIQUE

2.1 – L'Atlas des zones d'activités économiques

- **L'Atlas des ZAE du département** : Il est l'objet d'un suivi annuel ancien. Ce document est mis en ligne. Il constitue une base de données de l'économie locale ainsi qu'une base d'analyse de l'offre foncière destinée aux activités, qui trouve son intérêt au niveau communal comme au niveau élargi du Nord Franche-Comté.
- **L'activité commerciale** : Ce champ d'observation de l'espace économique peut être réactivé dans un premier temps par une réflexion sur la méthode.

2.2 – L'appui aux dossiers stratégiques

- **L'Espace Médian** : Cet espace a longtemps conservé un caractère essentiellement rural. Dans une logique de périurbanisation et d'interdistance entre Belfort et Montbéliard, il a vu s'établir un certain nombre d'infrastructures routières et ferroviaires de niveau interrégional, puis des grands équipements (l'UTBM, l'hôpital), ainsi que des zones économiques destinées à des vocations variables. Ce dispositif, qui a réussi son amorçage, doit cependant être conforté dans une logique de développement qualitatif. Pour ce faire, il sera nécessaire de formuler une ligne directrice et de coordonner les acteurs en termes d'urbanisme, d'aménagement et d'investissement immobilier.
- **L'appui aux projets économiques** : L'AUTB est régulièrement associée aux travaux préparatoires à l'implantation d'activités « hors normes » qui justifient une intervention d'urbanisme : recherche et proposition de sites potentiels, montage de dossiers, procédures réglementaires...





3 – MOBILITÉ

3.1 – Développer la connaissance sur les transports en commun

- **Les chiffres-clés de la mobilité** : Le partenariat de l'AUTB avec le SMTC, mais aussi avec les collectivités locales et territoriales, permet une ouverture à de nombreux domaines : transports en commun, modes doux, trafic, infrastructures, stationnement, déplacements, etc. Il est toutefois difficile de disposer d'une vision claire et simple sur ce sujet : un mini-dossier sera constitué à cette fin dans un format léger permettant une actualisation périodique. Dans ce même domaine, on peut envisager le lancement d'une nouvelle « enquête-ménage », c'est-à-dire une description des mobilités du Nord Franche-Comté pour actualiser les données datant de 2004. Un collectif devra se mobiliser sur cet objectif.
- **Le SDA'aP** : Le travail réalisé par l'AUTB pour le Schéma d'Accessibilité des Transports et Agenda d'Accessibilité Programmée du réseau Optymo, s'il n'a pas encore été conclu par une convention d'application, doit être l'objet d'un suivi annuel.
- **Étude des flux liés à l'ouverture de l'hôpital NFC** : Cet important générateur de mobilité aura une incidence en demande de desserte via la ligne 3 actuelle d'Optymo. Toutefois, l'évolution urbanistique, résidentielle, économique... de l'espace médian, est susceptible d'amener à terme d'autres solutions de desserte.
- **Les incidences de la ligne Belfort-Delle sur le ramassage scolaire** : L'AUTB contribuera à l'analyse des flux et des temps de rabattement afin d'aider le SMTC à s'inscrire dans une complémentarité « rail-route » du ramassage scolaire au Sud du département.

3.2 – Les infrastructures de mobilité dans le développement territorial

- **L'accessibilité des Vosges du Sud** : Plusieurs éléments convergent pour étudier ce territoire :
 - la volonté du Département de définir son action dans ce secteur,
 - dans le cadre du PLUi, la communauté de communes voudrait structurer une politique de mobilité répondant aux besoins des habitants, des entreprises et des activités de tourisme et de loisirs.
- **Le pôle d'échange multimodal** : Belfort a vu se structurer un pôle d'échange multimodal de centre-ville autour de la gare urbaine. Ce projet est animé par la Ville en association avec les collectivités et transporteurs concernés. Ce projet est toujours évolutif et doit être prolongé. Des réflexions portent en particulier sur l'ouverture Ouest de la gare qui pourrait aussi être une action de requalification urbaine de plusieurs îlots constituant un « angle mort » dans le centre-ville. L'AUTB est associée à ces études.
- **Les projets d'infrastructures départementales** : L'AUTB est en veille/accompagnement sur les projets de l'échangeur de Sévenans, de la desserte du pôle hospitalier médian, de la gare TGV, de la mise en service de la ligne ferroviaire Belfort-Delle.





4 – ENJEUX TERRITORIAUX - RÉGIONAUX - LOCAUX

4.1 – Se projeter sur la dimension régionale avec les autres agences d'urbanisme

- **Produire de la connaissance pour le SRADDET** : La Région Bourgogne Franche-Comté associe les agences d'urbanisme au lancement et au chantier du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) qui prendra avant 2019 la place des deux précédents Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).
- **Produire du lien** : Produire du lien par le prolongement d'un programme engagé antérieurement, le PRAT, visant le transfert d'expérience entre territoires et agents de développement.

4.2 – Le Nord Franche-Comté en émergence

Le SMAU reste partenaire des agences. L'ADNFC adhère cette année. Demain, le Pôle Métropolitain sera aussi un partenaire naturel sur des sujets ayant trait à l'aménagement du territoire. Le Nord Franche-Comté justifie un travail de réflexion quant à sa cohérence territoriale, environnementale, économique, sociale... Les premières perspectives peuvent être dégagées pour nourrir la construction du pôle. Il est évident que l'AUTB a ici un domaine de coopération avec l'ADUPM, comme cela a été le cas dans le passé, si la gouvernance du Pôle Métropolitain en exprime la nécessité.

4.3 – Portraits des territoires intercommunaux

Le Grand Belfort apparaît sur la carte administrative avec une nouvelle dimension qui justifie un document descriptif de ses particularités. L'AUTB est en mesure de contribuer à un portrait de territoire dès 2017, première année d'existence de cette structure.

5 – ENVIRONNEMENT

5.1 – La traçabilité des consommations foncières

- **La fondation de bases de données régionales** : La question du foncier comme ressource naturelle, dont l'usage doit être modéré par les documents d'urbanisme, est au centre des préoccupations actuelles. Plus largement, Région et DREAL animent la réflexion et le partage d'expériences sur l'action foncière. Le réseau d'observation de la consommation des espaces régionaux (ROCER) est un projet au large partenariat destiné à construire ensemble une base publique des évolutions foncières. L'AUTB est impliquée dans ces travaux. Elle s'est investie pour disposer d'une base permettant un suivi des modifications des usages des sols, par traitement d'information géographique. Par-delà les études classiques sur les consommations d'espaces naturels, il est fondamental de construire le magasin des données consultables avec un niveau de détail élevé. La maîtrise des données foncières est un outil indispensable au PLU comme au projet local.
- **Le SCoT du Pays des Vosges Saônoises** : Dans le cadre de sa mission d'appui au PETR, un état de l'artificialisation est réalisé pour la décennie passée. Ce travail servira au diagnostic puis à l'étalonnage des objectifs du SCoT.
- **Les évolutions du Territoire de Belfort** : Après l'approbation du SCoT en 2014, le Syndicat Mixte fait le suivi des évolutions constatées pour les confronter aux prévisions.

5.2 – L'eau, enjeu majeur de l'aménagement

- **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**
Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SAGE) : Les schémas de gestion globale de l'eau se mettent en place : SDAGE approuvé en 2016, SAGE Allan probablement approuvé en 2017. Outre le fait que l'AUTB assiste aux comités techniques du SAGE (rattaché à la Commission Locale de l'Eau), il faudra désormais passer à la phase de mise en application de nombreuses recommandations d'aménagement. Les documents d'urbanisme sont directement impliqués dans ces dispositifs. Le SDAGE reste un document particulièrement complexe, nécessitant des outils de vulgarisation et d'adaptation aux situations locales du Nord Franche-Comté. Avec l'ADUPM un contact est recherché avec l'Agence de l'Eau, pour travailler à cette dimension pédagogique.
- **L'eau, valeur d'aménagement pour le Nord Franche-Comté** : Le travail engagé à l'initiative de la DREAL en 2016, et en partenariat avec l'ADUPM, sera poursuivi notamment pour susciter un dialogue « Inter-SCoT ». Il pourrait aussi être intéressant de développer parmi les sites qui ont été identifiés un travail de projet plus opérationnel.



5.3 – Le patrimoine bâti

- **Le patrimoine fortifié** : Fortement représenté sous de multiples formes et faisant partie de l'identité terrifortaine, le patrimoine fortifié suscite l'intérêt et mobilise l'amateur. Il manque toutefois d'une perspective d'ensemble, cherchant sa voie entre tourisme, aménité ou trace archéologique. Avec l'appui de la Région et en se fédérant à bon niveau, est-il possible de tirer profit de cette particularité locale ?
- **Le patrimoine, un sujet devenu central** : Le diagnostic patrimonial est un passage obligé de toute étude transversale. Il est considéré comme fondateur et rassembleur car il exprime l'identité d'un pays avec ses références agricoles, industrielles, culturelles ou autres. Aussi est-il inventorié, hiérarchisé et traité par des préconisations protectrices, parfois difficiles à trouver, car le patrimoine doit rester vivant (autant que faire se peut) et donc pouvoir (plus ou moins) s'adapter aux usages contemporains. Un travail de synthèse des expériences récentes liées à l'élaboration des documents d'urbanisme peut être engagé.

5.4 – L'éco-urbanisme

- **Labellisation des éco-quartiers régionaux** : La mission « ville durable » de la DREAL associe l'AUTB à la labellisation des éco-quartiers en Bourgogne Franche-Comté dans le cadre d'un groupe d'experts en éco-aménagement. Un récapitulatif des dossiers instruits servira de cahier de références destiné à favoriser des initiatives locales encore très timides.
- **L'innovation environnementale dans les documents d'urbanisme** : La mise en application dans les documents réglementaires, des mesures d'aménagement durable occasionne un certain nombre de réflexions qui débouchent sur des innovations. Les outils traditionnels de protection doivent évoluer pour traiter de nature en ville, de biodiversité, de continuité biologique, de maîtrise de l'imperméabilisation, etc. La mise en place d'un « coefficient de biotope » en est l'exemple.
Dans un domaine proche, on doit s'interroger sur le fait que les mesures réglementaires concernant les enjeux environnementaux ne se suffisent pas en elles-mêmes. Si une protection n'est pas accompagnée d'une action, celle-ci reste vaine sur le terrain. Dans quelles conditions les orientations de préservation-valorisation environnementales engagent-elles des moyens de gestion et lesquels ? Il serait intéressant de consolider les acquis en la matière par des échanges avec les acteurs concernés.



6 – PLANIFICATION & URBANISME RÉGLEMENTAIRE

6.1 – Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)

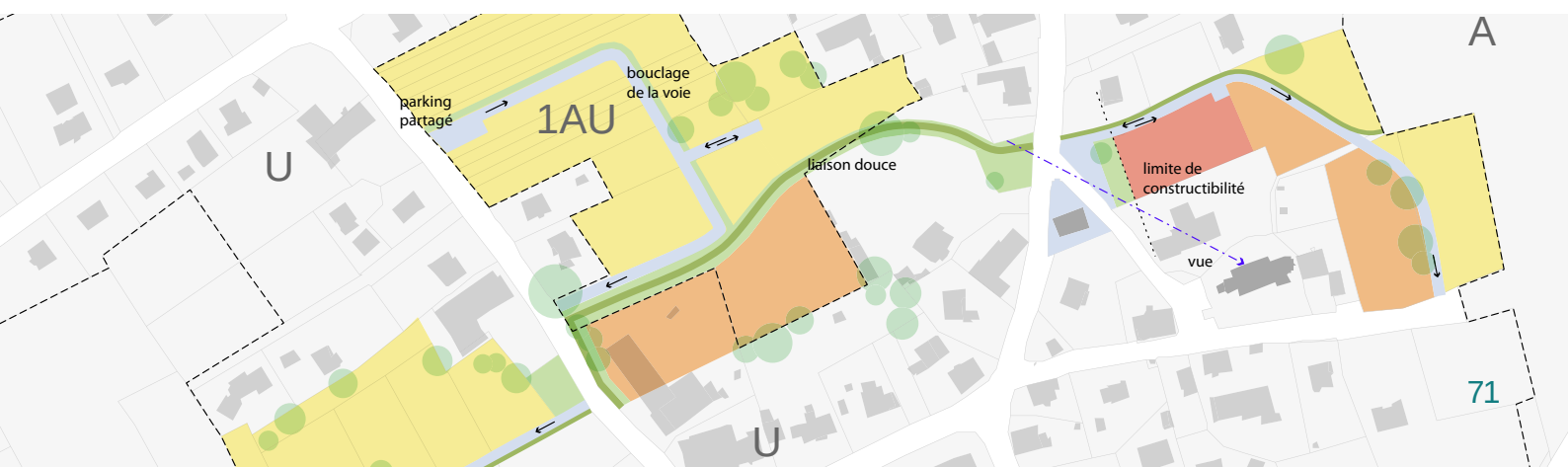
- **Évaluer les effets du SCoT du Territoire de Belfort approuvé en février 2014** : Avec un premier recul lié aux trois premières années d'existence du SCoT, il devient possible d'en apprécier l'effet sur les documents d'urbanisme de la dernière génération. De plus, il est intéressant de vérifier si le scénario escompté tient dans la durée. Un travail de bilan sera conduit dans le cadre du Syndicat Mixte.
- **Les avis sur les documents d'urbanisme** : Le Syndicat Mixte du SCoT est associé à l'élaboration des PLU et Cartes Communales du Territoire de Belfort. Il est consulté pour avis sur les documents arrêtés. Les rapports sont préparés par l'AUTB puis soumis à la délibération du comité syndical.
- **Intégrer les normes du SDAGE et du SAGE au SCoT du Territoire de Belfort** : Le SCoT a été défini comme un document devant intégrer en continu les préconisations nouvelles qui s'imposent à lui. Une procédure de mise en compatibilité est envisagée en ce sens. Elle devra aboutir avant fin 2018.
- **Le SCoT du Territoire de Belfort et son rapport au SRADDET** : Le lancement du SRADDET renvoie à un dialogue avec les SCoT. Ceci pose la question de la chaîne des normes entre SRADDET et SCoT, puis entre SCoT et PLU. Il sera intéressant de veiller à une relation utile à notre territoire pour une bonne reconnaissance de ses particularités par le SRADDET.
- **Appui au SCoT du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Vosges Saônoises** : L'AUTB poursuit la mission engagée auprès du Pays pour l'animation et le conseil.
- **Comment les SCoT orientent-ils les territoires ?** En partenariat avec la DREAL, une étude sur les différentes formes de prescriptivité des SCoT sera conduite avec les quatre agences de la Région. Il s'agit de cerner les points communs et différences de formulations des règles créées par les SCoT vis-à-vis des documents locaux.

6.2 – Appui aux documents locaux d'urbanisme

- **Un travail permanent de conseil** : L'AUTB est particulièrement sollicitée pour expliquer et conseiller les collectivités en matière de droit des sols. La question du transfert de compétences aux EPCI est particulièrement sensible, alors que les avis locaux restent très contrastés sur ce sujet.

Le conseil de l'AUTB va aussi aux communes qui ont du mal à aller au bout du parcours procédural après des périodes d'élaboration trop longues.

- **L'engagement sur le PLUi des Vosges du Sud** : Lancé en 2015, au niveau de la Haute Savoureuse, le PLUi prend une dimension nouvelle avec l'ajout des quatorze communes du Pays sous Vosgien. L'AUTB en poursuit l'élaboration.
- **Les « petites » procédures** : Dans le cadre du PLUi des Vosges du Sud, les modifications simplifiées sont désormais de compétence intercommunale. Elles sont appuyées par l'AUTB.
- **L'appui à l'élaboration du PLU de Belfort** : En appui du service Urbanisme de la Ville de Belfort, l'AUTB apporte une contribution technique sous les différents aspects du dossier : patrimoine, analyse urbaine, mise au point des pièces du rapport de présentation, PADD et pièces réglementaires.



7 – CONCEPTION URBAINE

7.1 – Suivre les grandes opérations d'urbanisme

L'Espace Médian, le site Techn'Hom, la ZAC de l'Hôpital, le renouvellement urbain dans les QPV, etc. sont l'objet de la vigilance et de l'implication multiforme de l'AUTB auprès des collectivités : veille sur les évolutions, contribution aux réflexions, élaboration de tout ou partie de documents d'étude, démarches de concertation...

7.2 – Études de potentialités – Orientations d'Aménagement et de Programmation

Dans le même esprit, mais plus en amont et sur des terrains de tailles ou d'enjeux sensibles, il est très important de cadrer le potentiel d'un espace mutable. La ville se reconstruit beaucoup sur elle-même par transformation. Le potentiel foncier, lié à ces évolutions, est très précieux. Toutefois, le fait de disposer d'un environnement habité impose, d'une part, que les nombreux usages restent tolérables, et, d'autre part, que la logique d'ensemble soit organisée.

Les OAP des PLU ont été affinées par les nouvelles règles, donnant plus de poids aux schémas d'aménagement des ensembles fonciers à bâtir hors des zones à urbaniser. L'AUTB développe son savoir-faire, dans le sens d'une adaptation fine des règles au contexte et d'un urbanisme durable et social.





8 – ANIMATION - DIFFUSION

8.1 – Ateliers et débats

L'agence veut accélérer son travail de partage avec les acteurs locaux de l'aménagement du territoire, qu'ils soient élus, professionnels ou autres. L'urbanisme est trop souvent hermétique. Il en résulte un certain rejet causé par l'incompréhension. Il faut donc le vulgariser et l'aborder de façon directe. En parler de manière informelle, en prenant des sujets locaux concrets, favorise la convergence.

8.2 – Diffusion via internet

L'AUTB a rénové son site internet. Celui-ci est devenu un support de diffusion fréquenté. L'agence y présente ses travaux et les projets auxquels elle participe. Trois sites sont administrés par l'AUTB : le sien, l'atlas des zones d'activités, le site du SMSCoT.

8.3 – Une documentation ouverte

Le fonds documentaire de l'AUTB contient aussi l'historique des études et travaux réalisés depuis quarante ans. Ces documents sont tenus dans nos locaux. Un versement ayant déjà été fait aux archives départementales.

INTÉRÊT PARTENARIAL ET PARTAGE DU PROGRAMME

Le programme partenarial couvre une diversité de domaines qui intéressent à des niveaux divers les partenaires de l'AUTB. De même, les modalités de travail s'adaptent à chaque sujet. Il en va de même de la diffusion de ces travaux. Les tableaux suivant donnent une vision d'ensemble des liens de coopération construits par le programme.

Quelques précisions concernant les modalités de partage :

Production

L'AUTB adopte différentes modalités de travail vis-à-vis des partenaires :

- Association des partenaires concernés à l'étude ou au projet au fur et à mesure de son déroulement ;
- Participation à des comités techniques et de pilotage initiés par les partenaires et réunissant d'autres participants ;
- Échange bilatéral dans le cadre de consultations diverses provenant des partenaires.

Restitution

Les travaux de l'AUTB peuvent prendre différentes formes :

- Rapports diffusables sur support papier et numérique ;
- Notes de synthèse ou document court ;
- Réalisation de bases de données quantitatives ou cartographiques.

Diffusion

Trois modalités de diffusion sont pratiquées :

- Mise à disposition des partenaires de l'AUTB : ceux-ci sont informés ou rendus destinataires des documents produits ;
- Mise en ligne sur le site de l'AUTB pour accès du grand public : les documents mis en ligne sont consultables en version intégrale ou abrégée ;
- Organisation d'ateliers-débats visant des partenaires conviés pour un échange faisant suite à la présentation des travaux.

TABLE DE L'INTÉRÊT PARTENARIAL PAR DOMAINE ET PAR SUJET

	Grand Belfort	Ville de Belfort	État	SCoT	CCVS	Région	SMTc	Département	PETRVs	Adhérents
1 – Socio-démographie & Habitat										
Observatoire et diagnostics territoriaux	•	•	•	•				•	•	•
Politiques de l'habitat		•	•					•		•
Sujets sociétaux	•	•	•					•		•
2 – Espace économique										
Atlas des zones d'activités	•	•			•	•				•
Dossiers stratégiques	•	•	•			•				•
3 – Mobilité										
Développer la connaissance	•	•	•	•	•	•	•	•		•
Infrastructures de mobilité							•	•		
4 – Enjeux territoriaux - régionaux - locaux										
Dimension régionale	•		•			•				•
Le Nord Franche-Comté en émergence	•	•	•		•	•				
Portraits de territoires	•				•	•			•	
5 – Environnement										
Maîtrise des consommations foncières				•					•	
L'eau enjeu majeur de l'aménagement	•	•	•	•	•	•		•		•
Patrimoine bâti		•	•			•		•		
Éco-urbanisme						•				
6 – Planification & urbanisme réglementaire										
Les SCoT	•		•	•	•				•	
Appui aux PLU		•							•	•
7 – Conception urbaine										
Suivi des grandes opérations	•		•					•		•
Études de faisabilité	•	•			•					•
8 – Animation -Diffusion										
Ateliers et débats	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Diffusion via Internet	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Documentation ouverte	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

TABLE DES MODALITÉS DE PARTAGE DU PROGRAMME PARTENARIAL

	PRODUCTION			RESTITUTION			DIFFUSION		
	Associa- tion	COTECH COFIL	Appui Conseil	Rapport	Note	Données	Parte- naires	Sites WEB	Ateliers Débats
1 – Socio-démographie & Habitat									
Observatoire et diagnostics territoriaux	•			•		•	•	•	
Politiques de l'habitat	•	•	•	•		•	•		•
Sujets sociétaux	•		•		•	•			
2 – Espace économique									
Atlas des zones d'activités	•					•		•	
Dossiers stratégiques	•			•			•		
3 – Mobilité									
Développer la connaissance	•			•		•	•	•	
Infrastructures de mobilité		•	•		•				
4 – Enjeux territoriaux - régionaux - locaux									
Dimension régionale		•	•	•					•
Le Nord Franche-Comté en émergence	•				•		•		
Portraits de territoires		•		•		•	•	•	•
5 – Environnement									
Maîtrise des consommations foncières	•			•		•	•	•	
L'eau enjeu majeur de l'aménagement	•			•			•	•	
Patrimoine bâti		•		•			•	•	•
Éco-urbanisme	•		•	•	•		•	•	
6 – Planification & urbanisme réglementaire									
Les SCoT	•		•		•		•		
Appui aux PLU	•		•		•	•	•		
7 – Conception urbaine									
Suivi des grandes opérations		•		•			•	•	
Études de faisabilité			•	•			•		
8 – Animation -Diffusion									
Ateliers et débats	•					•		•	
Diffusion via Internet	•					•		•	
Documentation ouverte	•					•		•	

L'ÉQUIPE





Bruno Vidalie

Directeur

03 84 46 51 66 / bvidalie@autb.fr

Il est responsable de l'animation et du développement de l'AUTB.



Anne-Sophie Peureux

Directrice d'Études – Juriste

03 84 46 51 59 / aspeureux@autb.fr

Référente au sein de l'AUTB sur les questions juridiques et réglementaires, elle étudie les questions procédurales provenant des collectivités et supervise le déroulement opérationnel des dossiers. Elle est impliquée dans le suivi du SCoT et veille sur l'actualité juridique dans un but d'information.

Elle est fortement investie dans l'élaboration des documents d'urbanisme.



Anne Quenot

Directrice d'Études – Géographe environnementaliste

03 84 46 51 56 / aquenot@autb.fr

Référente au sein de l'AUTB sur la thématique environnementale, elle suit les dossiers et procédures en vigueur dans le territoire, notamment dans les domaines du patrimoine naturel, de l'énergie, de l'air, de l'eau, des déchets, des risques.

Elle œuvre à la sensibilisation des acteurs à une meilleure pratique de l'aménagement durable.

Elle est fortement investie dans l'élaboration des documents d'urbanisme.



Dominique Brigand

Directeur d'Études – Éco-aménageur

03 84 46 51 72 / dbrigand@autb.fr

Il intervient en tant qu'animateur sur des projets de développement locaux transversaux dans le cadre de politiques de territoires, de projets urbains durables et de documents d'urbanisme.



Boris Loichot

Chargé d'Études Principal – Géographe géomaticien

03 84 46 51 67 / bloichot@autb.fr

Il est chargé de structurer et d'exploiter les bases de données géographiques dont l'application est indispensable dans la totalité des domaines d'action de l'AUTB. Cette compétence l'amène à superviser l'équipement numérique de l'Agence et à être en lien avec les services informatiques et géomatiques des partenaires.

Il suit particulièrement l'activité économique du Territoire de Belfort, du point de vue de son rapport à l'espace.



Laurence Ducommun

Chargée d'Études Principale – Géographe, politiques de l'habitat

03 84 46 51 70 / lducommun@autb.fr

Référente pour les politiques de l'habitat, elle réalise des études et analyses dans ce domaine et participe avec les partenaires locaux à l'élaboration des politiques et à leur mise en œuvre : Programme Local de l'Habitat, politique de la ville, actions de réhabilitation de logements à l'échelle des quartiers ou de territoires plus larges.



Julien Journeault
Chargé d'Études - Architecte
03 84 46 51 69 / jjourneault@autb.fr

Présent dans de nombreuses études et dans l'élaboration de documents d'urbanisme, son expertise porte sur des ensembles urbains ou villageois, pour lesquels il contribue à élaborer des options d'aménagement. Il intervient en matière de conception urbaine dans le cadre de nombreux projets.



Robin Serrecourt
Chargé d'Études - Architecte & Paysagiste
03 84 46 51 65 / rserrecourt@autb.fr

Il ajoute à sa compétence d'architecte – mise en valeur dans de nombreuses études d'aménagement et de documents d'urbanisme – une spécialité d'analyse des paysages. Cette compétence se trouve utilisée de manière transversale, dans les projets où le paysage revêt une importance forte, mais aussi le suivi des évolutions du paysage quotidien.



Pedro Hermenegildo
Chargé d'Études – Habitat et modes de vie
03 84 46 51 68 / phermenegildo@autb.fr

Il est spécialisé dans l'analyse des modes de vie des habitants : démographie, habitat, pratique des équipements et des services... et auteur de publications périodiques d'observation et de suivi de ces sujets. Il intervient dans le cadre des politiques de l'habitat et en appui sur les documents d'urbanisme et projets locaux.



Virginie Herzog
Chargée d'études – Géographe-Urbaniste
03 84 46 51 71 / vherzog@autb.fr

Référente pour l'élaboration de documents locaux d'urbanisme en milieu rural, elle contribue à l'important chantier de rénovation des PLU dans le département.



Hélène Kauffmann
Assistante d'Études – Géographe, transports et mobilités
03 84 46 51 64 / hkauffmann@autb.fr
Actuellement en congé de maternité, elle reprendra son activité en septembre 2017

Spécialiste du domaine des transports et de la mobilité du point de vue de l'urbanisme, elle contribue à diverses études en la matière. Elle est associée aux documents et plans d'urbanisme ou projets de territoires. Elle publie épisodiquement des analyses relatives aux pratiques de mobilité, à l'utilisation des moyens de transports publics et à leur fonction territoriale.



Céline Martel
Assistante d'études – Écologue
03 84 46 51 51 / cmartel@autb.fr

Ses compétences en matière d'écologie sont mises à profit pour traiter du volet environnemental des documents d'urbanisme : identification des milieux naturels, collecte de traitement des données environnementales, etc.



Maryline Labattut

Assistante d'Études – Géographe, transports et mobilités

03 84 46 51 54 / mlabattut@autb.fr

Les études de mobilité et de transport qu'elle réalise ont pour objet d'éclairer les diagnostics territoriaux utiles aux documents d'urbanisme communaux et intercommunaux. Ses travaux interviennent aussi en appui de réflexions sur les relations développement/mobilité, et visent à publier des synthèses.



Caroline Petit

Assistante d'Études – Analyses foncières

03 84 46 51 64 / cpetit@autb.fr

Spécialisée dans les applications SIG, elle intervient pour qualifier et analyser les évolutions dans l'occupation des sols utiles aux documents de planification. Elle couvre notamment le périmètre du Pays des Vosges Saônoises et le SCoT du Territoire de Belfort.



Béatrice Broslawski

Attachée de Direction

03 84 46 51 60 / bbroslawski@autb.fr

Elle assiste le directeur dans les tâches d'organisation et effectue le suivi administratif et financier de l'AUTB. Elle dirige le secrétariat.



Véronique Bontemps

Assistante de Direction

03 84 46 51 51 / vbontemps@autb.fr

En tant que collaboratrice du secrétariat (accueil, correspondance, fonctionnement logistique...), elle contribue à la mise en forme des documents élaborés par l'équipe. Elle assure en particulier le secrétariat du SM SCoT.



Caroline Demeusy

Assistante Supérieure

03 84 46 51 55 / cdemeusy@autb.fr

En tant que collaboratrice du secrétariat (accueil, correspondance, fonctionnement logistique...), elle réalise pour l'équipe les tâches de saisie et de mise en forme des documents.

Elle gère la documentation et la revue de presse locale.



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

10 rue Aristide Briand BP 10107 90002 Belfort cedex • 03 84 46 51 51 • contact@autb.fr

www.autb.fr

